

**Le Contrat urbain  
de Cohésion Sociale pour  
PARIS**

**2007-2009**

## **SOMMAIRE**

---

### **I . LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE PARISIEN 2007-2009**

- 1 - Le projet
- 2 - La géographie prioritaire
- 3 - Les thèmes et programmes d'action
  - 3.1 Emploi, insertion et développement économique
  - 3.2 Développement du lien social, accès au droit et citoyenneté
  - 3.3 Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain
  - 3.4 Education, jeunesse et sports
  - 3.5 Santé
  - 3.6 Prévention de la délinquance
  - 3.7 Culture
- 4 - La mise en œuvre
  - 4.1- Le pilotage
  - 4.2 – L'évaluation
- 5 - Les engagements financiers

### **II . LES PROJETS PAR TERRITOIRE**

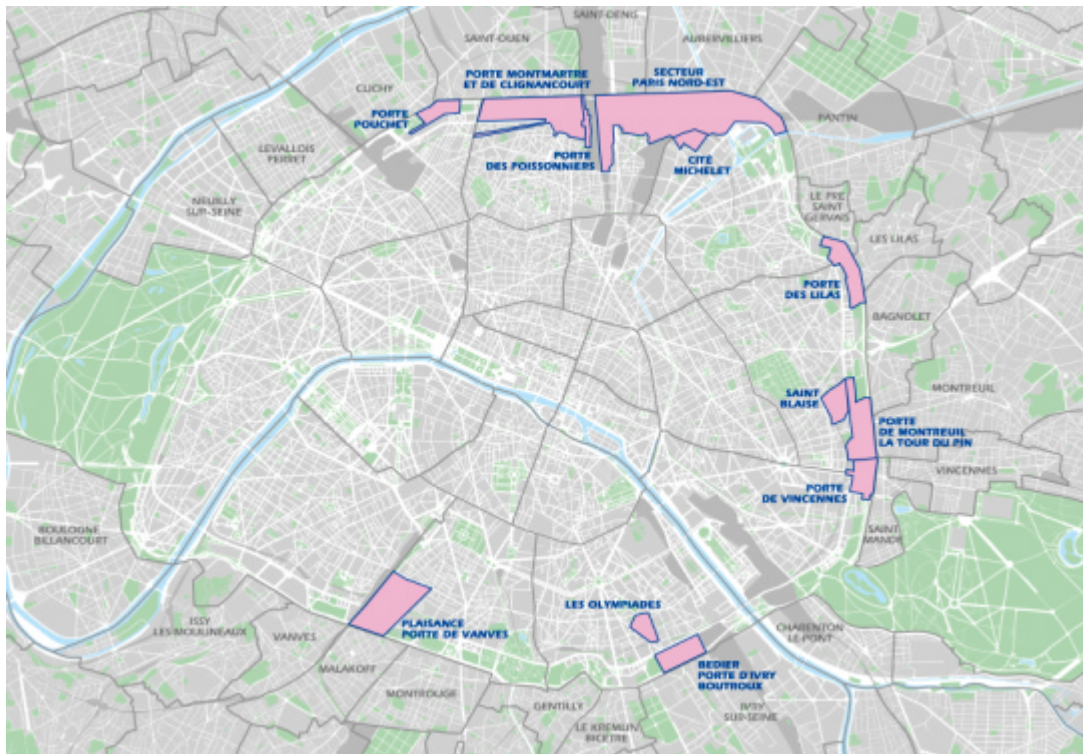
### **ANNEXE LE BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2000-2006**



## 2 – Le renforcement sur la couronne parisienne: le Grand Projet de Renouvellement Urbain

Parallèlement, une politique ambitieuse de renouvellement urbain structurante est décidée avec le Grand Projet de Renouvellement Urbain de la couronne de Paris (GPRU) qui s'engage sur 11 des quartiers inscrits dans la Politique de la Ville et situés principalement entre les boulevards des Maréchaux et le boulevard périphérique. Il concerne près de 200 000 habitants en incluant les habitants situés aux abords immédiats.

Si certains de ces territoires enclavés sont en déshérence et ont décroché par rapport aux quartiers avoisinants tant parisiens que de banlieues, ces territoires ont aussi des atouts pour permettre leur développement. La présence du boulevard périphérique et de bonnes dessertes en transports collectifs les placent dans des dynamiques de développement économique dont ont déjà profité les communes riveraines de Paris. Ils devraient, en outre, bénéficier du développement des grands sites sous-utilisés ou majoritairement occupés par des emprises ferroviaires, tels que Paris-Rive-Gauche, Paris-Nord-Est ou Clichy-Batignolles. La requalification de ces secteurs peut s'appuyer sur des opérations structurantes de grande ampleur déjà décidées : création du tramway sud qui concerne les secteurs de Plaisance/Porte de Vanves et de Bédier/Porte d'Ivry et réalisation des couvertures sur le périphérique à la Porte des Lilas et à la Porte de Vanves. Enfin, cette requalification doit également s'inscrire en cohérence et complémentarité avec celle des secteurs situés en vis-à-vis, par delà la limite communale.



Les quartiers du grand projet de renouvellement urbain (source apur-dpvi).

L'objectif majeur du Grand Projet de Renouvellement Urbain est de faire de ces quartiers délaissés des quartiers comme les autres, d'améliorer la vie des habitants qui y vivent, leur cadre de vie.

Le programme du Grand Projet de Renouvellement Urbain porte sur l'insertion sociale et économique des habitants les plus précarisés, le développement des équipements publics, les conditions de vie des habitants à travers l'amélioration du cadre urbain et de la qualité de l'habitat, la réduction des nuisances. Il s'agit aussi de promouvoir le développement économique des secteurs considérés, en particulier en optimisant l'occupation de terrains mal utilisés. Enfin, la coopération avec les communes riveraines pour tisser des continuités urbaines et créer des dynamiques de développement cohérentes et partagées est systématiquement engagée.

### **3 – Un bilan très important du contrat de ville et du grand projet de renouvellement urbain.**

Avec les avenants au Contrat de Ville, avec le G.P.R.U., dont la mise en œuvre est maintenant opérationnelle, c'est un bilan très important d'activités et de réalisations qui peut-être fait. Il est développé dans les annexes au présent contrat.

Parmi les interventions majeures, menées dans les quartiers, on peut citer les réalisations suivantes :

- La quasi-totalité des quartiers sont engagés dans des démarches de gestion urbaine de proximité associant en particulier les directions concernées de la ville et les bailleurs sociaux.
- De nombreux travaux concernant l'habitat et le logement ont été engagés sur différents quartiers. Ils concernent l'habitat social, en particulier la résidentialisation comme à la cité Michelet ou l'habitat ancien avec le lancement par exemple de l'OPAH de Sainte-Marthe.
- La transformation des pieds d'immeubles s'est poursuivie et amplifiée tout au long du contrat, en lien avec les bailleurs sociaux, au bénéfice des associations, des acteurs économiques, de l'installation d'Antennes Jeunes, d'Espaces Publics Numériques. Au total plus 60 locaux ont été ouverts.
- Les services de proximité se sont développés comme par exemple la création de trois Points d'Information Médiation Multiservices (PIMMS) ou l'ouverture de 10 espaces publics numériques.
- Le développement de l'accès au droit avec la création d'une troisième maison de justice et du droit, les cinq points d'accès au droit les soixante dix relais d'accès au droit.
- La création d'un café social « Ayem Zamen » destiné à l'accueil et à l'accompagnement des vieux migrants.
- Le soutien aux associations s'est poursuivi avec le soutien annuel de plus de 400 acteurs locaux de terrain. Il est en progression constante depuis 2001. Par ailleurs, la préparation de la création de nouveaux centres sociaux a débouché sur la mise en place de cinq nouveaux centres sociaux.
- Depuis 2001, sept régies de quartiers ont été créées et la Ville a mis en place un Programme Local Pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dans le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> arrondissements.
- 12 Centres sports découvertes ont été mis en place dans les quartiers prioritaires offrant des animations sportives gratuites aux jeunes et une nouvelle filière d'animation sportive a été créée.
- Un groupement des bailleurs pour la sécurité a été mis en place, le Groupement Parisien Interbailleurs de Surveillance (GPIS); il est en charge de la sécurité et de la protection des immeubles d'habitat social. Trois équipes de correspondants de nuit ont par ailleurs été mises en place dans les quartiers en 2005 et 2006.
- La Ville a mis en place avec l'Etat un dispositif de veille éducative comprenant deux cellules, une dans le 13<sup>ème</sup> et la seconde dans le 18<sup>ème</sup> que le dispositif de réussite éducative est venu compléter en 2006 avec la création du groupement d'intérêt public. A citer par exemple la mise en place grâce à ce dispositif des Ateliers Français Mathématiques en 6<sup>e</sup> dans les collèges situés en REP.
- Le Centre de ressources Politique de la Ville a été créé afin d'offrir aux acteurs de la Politique de la Ville sur Paris un lieu de débat, d'échanges et de capitalisation d'expériences (par exemple « santé et quartiers » ou gestion urbaine de proximité).

S'agissant du Grand Projet de Renouvellement urbain, de nombreux projets sont réalisés ou en cours de réalisation. Il s'agit d'actions concernant l'habitat et le logement ( construction de logements sociaux dans le quartier Bédier, réhabilitation Porte Montmartre ou tour Bois le Prêtre, préparation de la démolition de tours, T2 ou tour Borel, résidentialisation des immeubles à Curial), de la couverture du périphérique (Porte des Lilas, Porte de Vanves), des aménagements des espaces publics ( square Marcel Sembat, Mail Bréchet, aménagements de la ZAC Claude Bernard, désenclavement de la Cité Valentin Abeille), de la création de nouveaux équipements ( Centres sociaux à la Porte de Vanves, aux Olympiades, à Saint Blaise, Porte d'Ivry ; jardins familiaux du quartier Bédier ; points multiservices Porte de Montmartre et Paris Nord Est ; antennes jeunes, espaces publics numériques, crèches...), des équipements destinés à l'emploi (plan local pour l'insertion et l'emploi 18/19, créations de régies de quartier aux Olympiades, dans le quartier Curial, Saint Blaise, Paris Nord Est etc.).

#### **4 – Le contrat urbain de cohésion sociale 2007 - 2009.**

Paris présente son projet dans le cadre de sa politique globale avec la particularité d'être à la fois une commune et un département. La collectivité a fait des choix importants depuis 2001 en matière de logement, de déplacement, de rénovation urbaine et de politique sociale notamment au bénéfice des quartiers du contrat de ville :

- Politique déterminée et massive de production de logement social pour répondre à la demande et aux besoins,

- Programme ambitieux d'éradication de l'habitat insalubre et indigne, promotion de la mixité urbaine avec le logement intermédiaire, les services à la population, et le développement économique,

- Promotion sociale et accompagnement des populations en difficulté (programme départemental d'insertion, développement de la prévention spécialisée, des centres sociaux, des équipements sociaux, des aides sociales, ...) ainsi que promotion de la citoyenneté et de l'accès aux droits,

- Programme de renouvellement urbain, d'amélioration du cadre de vie et de réhabilitation des logements portant en priorité sur les quartiers de la couronne parisienne inscrits en politique de la ville, dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain.

- Intervention en faveur de l'emploi et du développement économique en particulier pour les habitants des quartiers (introduction des clauses d'insertion dans les marchés publics, Maison de l'emploi, forums pour l'emploi ...),

- Développement de la démocratie participative.

- Lutte déterminée contre toutes les formes de discrimination et promotion de l'égalité femmes/hommes.

Ces politiques ainsi que la prise en compte des préoccupations environnementales sont notamment reprises dans l'Agenda 21 que la collectivité a décidé de mettre en place et dont les axes sont la démocratie locale, l'environnement et la lutte contre les inégalités sociales.

Dans ce cadre, la Ville de Paris envisage de poursuivre son effort sur les territoires prioritaires dans les conditions suivantes :

- La géographie d'intervention de la politique de la ville est adaptée en fonction des évolutions constatées depuis le dernier recensement en particulier par l'observatoire des quartiers mis en

place en 2005. Ainsi certains quartiers ont pu voir leur situation s'améliorer et peuvent donc revenir à un traitement de droit commun ; d'autres quartiers révèlent des difficultés particulières et nécessitent une attention particulière.

- Une priorité particulière sera donnée aux programmes d'actions portant sur les thèmes prioritaires développés ci après : l'emploi, l'insertion et le développement économique ; le développement du lien social, de l'accès au droit et de la citoyenneté ; l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie et le renouvellement urbain ; l'éducation, la jeunesse et les sports ; la santé ; la prévention de la délinquance ; la culture.
- Les programmes du contrat urbain de cohésion sociale s'inscrivent dans la continuité du contrat de ville et dans les projets de territoire qui ont été élaborés sur les quartiers. Ils visent à consolider les actions déjà entreprises, à soutenir les initiatives associatives qui oeuvrent à la consolidation du lien social et à promouvoir la participation des habitants aux projets et programmes mis en œuvre.
- La poursuite de la mise en œuvre du grand projet de renouvellement urbain sur la base des projets de territoire arrêtés sur chacun des sites du GPRU. Cette préoccupation de qualité urbaine se double de celle d'une prise en compte exemplaire de la qualité environnementale par la mise en œuvre d'une démarche « Haute Qualité Environnementale » (HQE).
- Le renforcement du désenclavement des territoires, notamment grâce au développement des continuités urbaines vers les collectivités riveraines et à la coordination entre les acteurs de part et d'autre de la limite communale.
- le projet urbain de cohésion sociale pour Paris se complète d'une approche sur des publics prioritaires de sorte que les programmes et les actions engagés sur les quartiers puissent rendre compte de l'effort particulier fait pour les populations d'origine immigrée, les jeunes et les personnes âgées avec un focus particulier et transversal sur la situation des femmes.

L'Etat s'engage dans ce contrat sur la base et en application des décisions arrêtées par le comité interministériel des villes (CIV) du 9 mars 2006. Il donnera pour sa part les priorités et les moyens nécessaires à la conduite, dans les quartiers concernés, des missions qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité (sécurité, justice, santé, éducation).

Les deux partenaires réaffirment des principes et des méthodes de conduite du projet (ingénierie du développement local, participation des habitants, soutien associatif, partenariat,...). Ils s'engagent à poursuivre leur effort pour inscrire dans leur droit commun les actions associatives et à favoriser le conventionnement pluriannuel.

Les projets par territoire, constituant la partie II de ce contrat, font partie intégrante de ce dernier ; les actions qu'ils comportent ont valeur d'engagement au même titre que les dispositions générales de la première partie.

## 2 . La géographie prioritaire

### > Les principes

La mise au point de la nouvelle géographie prioritaire ne se fonde pas sur les périmètres définis voici dix ans (les 9 zones urbaines sensibles) ou ceux retenus pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine qui ne reprennent que pour partie l'engagement pris par l'Etat en 2002 à l'occasion de la signature du Grand Projet de Renouvellement Urbain parisien. Au contraire, elle conjugue plusieurs démarches plus objectives et qui traduisent mieux la réalité actuelle :

- Tout d'abord, l'examen précis des quartiers actuels met en évidence que certains d'entre eux sont trop vastes et dépassent largement les périmètres les plus en difficulté. Il s'agit par exemple du quartier de la Porte de Vanves ou du quartier des Portes Saint Denis et Saint Martin. D'autres comme le micro quartier Ternaux-Jacquard peuvent aussi sortir de la géographie prioritaire à la mesure du travail réalisé depuis 2001.
- A l'opposé, un certain nombre de secteurs ont été expertisés à la fois du point de vue des indicateurs de l'Observatoire des Quartiers mais aussi au regard des dysfonctionnements urbains et sociaux que l'on peut constater. Ces quartiers, après analyse, font l'objet d'adjonctions aux périmètres actuels des quartiers. Il s'agit des secteurs Nationale et Kellerman dans le 13ème arrondissement, d'Amiraux-Simplon et Moskowa dans le 18ème arrondissement, de Bellot-Maroc et Porte Chaumont dans le 19ème arrondissement et de Python-Duvernois dans le 20ème arrondissement.
- Enfin, un certain nombre de quartiers actuels ont fait l'objet d'interventions importantes qui doivent être prolongées en conservant une attention particulière même s'ils n'ont pas vocation à figurer dans les quartiers les plus prioritaires. Ils feront donc l'objet d'une veille active pour accompagner leur évolution positive, conserver des interventions spécifiques et garantir la pérennité des équipements et des structures existants. Il s'agit par exemple des secteurs des Olympiades, des Périchaux, de la Porte de Vincennes. De la même façon, il importe de porter une attention particulière à des quartiers où l'on pressent un certain nombre de difficultés : le secteur de l'Ourcq et Barbanègre dans le 19ème arrondissement ou le 140 Ménilmontant dans le 20ème arrondissement. Ce sont des quartiers de veille.

Une attention particulière a été portée sur un ensemble de six indicateurs calculés au niveau des îlots INSEE qui traduisent les difficultés que peuvent connaître certains territoires : la part des familles monoparentales (recensement de la population 99), la part des adultes sans qualification (recensement de la population 99), la part des populations immigrées (recensement de la population 99), la part des allocataires du revenu minimum d'insertion (Caisse d'Allocations Familiales de Paris 2004), la part des familles pauvres (Atelier parisien d'urbanisme 2003), le retard scolaire en primaire (Atelier parisien d'urbanisme 2002). Un indice synthétique, produit de ces indicateurs, a été constitué. Pour permettre d'adapter les politiques au plus près des réalités locales, les indicateurs seront déclinés par genre.

### > Les résultats

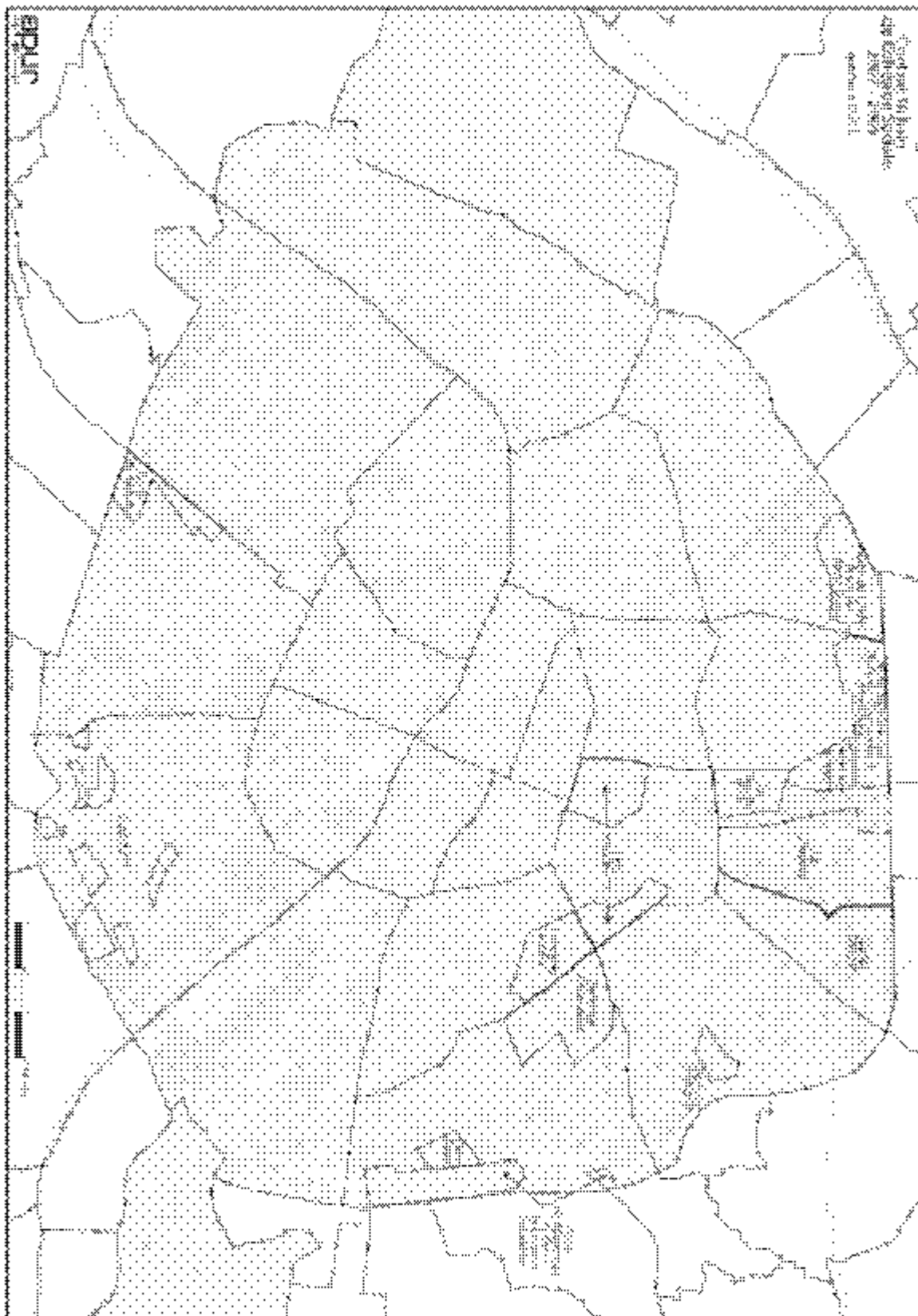
Une stabilisation du nombre de quartiers. Le nombre proposé est identique à celui du contrat de ville 2000-2006, soit 14 quartiers en regroupant les quartiers du 13ème arrondissement auxquels il faut adjoindre le quartier Paris Nord Est sur les 18<sup>ème</sup> et 19ème arrondissements qui reprend sous l'angle du Grand Projet de Renouvellement Urbain une partie des deux quartiers Chapelle et Curial Cambrai.

Une légère diminution de la population concernée par la Politique de la Ville. Celle-ci passe de 346 000 habitants à 298 000 habitants avec des quartiers en sortie pour 60 000 habitants environ (Ternaux –

Jacquard 4 946 hab., partie nord Porte de Vanves 26 151 hab., partie centre des Portes Saint Denis et Saint Martin 28 963 hab).

Un resserrement de la géographie sur des difficultés avérées. C'est l'effet des périmètres plus précis des quartiers et aussi d'un recentrage sur les quartiers les plus en difficulté.

Une approche plus dynamique de cette géographie avec une évolution notable par rapport au contrat de ville 2000-2006 et avec un suivi particulier des quartiers en veille. Il s'agit à la fois d'accompagner certains d'entre eux vers le droit commun après le travail réalisé mais aussi de porter une attention particulière à de nouveaux secteurs dans une démarche de prévention et de meilleure coordination des moyens de droit commun.



**Les quartiers prioritaires : environ 298 000 habitants**

|    |                                                                                    |               |
|----|------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| 10 | <b>Les Portes Saint Denis et Saint Martin (rectifié)</b>                           | <b>34 576</b> |
| 11 | <b>Fontaine au roi</b>                                                             | <b>25 723</b> |
| 13 | <b>Sud Xille : Nationale / Sud est / Masséna / Kellermann</b>                      | <b>28 259</b> |
| 14 | <b>La Porte de Vanves (rectifié)</b>                                               | <b>11 167</b> |
| 17 | <b>Porte de Clichy- Porte Pouchet – Porte de St Ouen</b>                           | <b>9 733</b>  |
| 18 | <b>Porte Montmartre – Porte de Cligancourt – Porte des Poissonniers et Moskowa</b> | <b>10 401</b> |
| 18 | <b>Goutte d'Or</b>                                                                 | <b>22 017</b> |
| 18 | <b>Simplon-Amiraux</b>                                                             | <b>10 448</b> |
| 18 | <b>La Chapelle – Porte d'Aubervilliers</b>                                         | <b>34 469</b> |
| 19 | <b>Danube - Porte de Chaumont</b>                                                  | <b>7 794</b>  |
| 19 | <b>Flandre</b>                                                                     | <b>40 867</b> |
| 20 | <b>Porte de Montreuil - Python Duvernois– Fougères</b>                             | <b>13 466</b> |
| 20 | <b>Saint Blaise</b>                                                                | <b>11 934</b> |
| 20 | <b>Belleville - Amandiers</b>                                                      | <b>37 155</b> |
|    | <b>pour mémoire Paris Nord Est (démarche GPRU)</b>                                 | <b>11 029</b> |
|    | <i>dont 8 724 sur le secteur de La chapelle</i>                                    |               |

**Les quartiers en veille : environ 28 500 habitants**

|       |                                   |              |
|-------|-----------------------------------|--------------|
|       | <b><u>Anciens (16 357) :</u></b>  |              |
| 13    | <b>Olympiades</b>                 | <b>7 862</b> |
| 14    | <b>Cité de l'Eure</b>             | <b>1 200</b> |
| 15    | <b>Périchaux</b>                  | <b>2 643</b> |
| 12/20 | <b>Porte de Vincennes</b>         | <b>4 652</b> |
|       | <b><u>Nouveaux (12 317) :</u></b> |              |
| 19    | <b>Joinville - Barbanègre</b>     | <b>6 474</b> |
| 19    | <b>Ourcq - Léon Giroux</b>        | <b>2 887</b> |
| 20    | <b>140 Ménilmontant</b>           | <b>2 956</b> |

Le tableau ci-après résume les données relatives à ces quartiers prioritaires.

| Arr.  | Quartiers                                                                    | Pop              | RMI %      | Foyers non op, % | Fetard scolaire % | Pauvreté %  | Inmigrés %  | Sans diplômes % |
|-------|------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------|------------------|-------------------|-------------|-------------|-----------------|
| 10    | Les Portes                                                                   | 34 576           | 9,6        | 22               | 20,1              | 16,5        | 27,1        | 18,6            |
| 11    | Fontaine au roi                                                              | 25 723           | 11,2       | 27,6             | 20                | 19,2        | 30,3        | 20,1            |
| 13    | Sud XIIIème                                                                  | 28 259           | 6,9        | 33,2             | 17,8              | 17,8        | 26,9        | 22,2            |
| 14    | Porte de Vanves                                                              | 11 167           | 7,8        | 43,5             | 22,9              | 18,4        | 19,9        | 21              |
| 17    | Porte de Clichy - Porte Pouchet - Porte de St Ouen                           | 9 733            | 8,4        | 37,9             | 15,9              | 20,7        | 20,6        | 20,3            |
| 18    | Porte Montmartre - Porte de Clignancourt - Porte des Poissonniers et Moskowa | 10 401           | 17,9       | 40,2             | 21,5              | 32,1        | 19,8        | 26,2            |
| 18    | Goutte d'Or                                                                  | 22 017           | 12,4       | 27,8             | 25,8              | 27,2        | 35,5        | 25,5            |
| 18    | Amiraux - Simplon                                                            | 10 448           | 8,7        | 31,4             | 20,4              | 19,4        | 19,5        | 17,1            |
| 18    | La Chapelle                                                                  | 34 469           | 10,1       | 30,4             | 22,3              | 23,2        | 27,9        | 21,6            |
| 19    | Porte de Chaumont-Danube                                                     | 7 794            | 14,3       | 42,2             | 25                | 30,7        | 22,5        | 23,8            |
| 19    | Flandre                                                                      | 40 867           | 10,5       | 27,5             | 18,1              | 24,5        | 27,3        | 20,1            |
| 20    | Porte de Montreuil-Python-Duvernois-Fougères                                 | 13 466           | 9,4        | 37,8             | 21,9              | 25,1        | 17,8        | 22,3            |
| 20    | Belleville-Amandiers                                                         | 37 155           | 9          | 27,2             | 18,1              | 19,9        | 26,1        | 20,2            |
| 20    | Saint-Blaise                                                                 | 11 934           | 7,1        | 32,1             | 17,1              | 16          | 20,6        | 15              |
|       | <b>Totaux</b>                                                                | <b>238 009</b>   |            |                  |                   |             |             |                 |
|       | <b>PARIS</b>                                                                 | <b>2 125 851</b> | <b>5,4</b> | <b>25,8</b>      | <b>12,7</b>       | <b>10,8</b> | <b>18,3</b> | <b>11,4</b>     |
| 18/19 | Nord Est                                                                     | 11 029           | 10,8       | 29,3             | 22,7              | 26,2        | 24,9        | 20,3            |

### 3 . Thèmes et programmes d'action.

En ce qui concerne les orientations prioritaires de l'Etat, la circulaire ministérielle du 24 mai 2006 définit 5 champs d'orientation (habitat et cadre de vie, accès à l'emploi et développement économique, réussite éducative, santé, citoyenneté et prévention de la délinquance) et le respect de 4 critères spécifiques (objectifs en faveur de l'intégration, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances, cohérence avec les projets présentés à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, mise en place de la gestion urbaine de proximité, prise en charge et accompagnement de la jeunesse).

Les partenaires conviennent pour le présent contrat d'élargir ces champs et critères spécifiques. Ainsi le contrat s'articule autour de 7 priorités qui sont :

- Emploi, insertion et développement économique
- Développement du lien social, accès au droit et citoyenneté
- Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain
- Education, jeunesse et sports
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Culture

Le projet du contrat urbain de cohésion sociale s'adresse à l'ensemble des habitants des quartiers. Il semble en même temps important d'avoir une approche privilégiée pour certaines catégories d'habitants qui prennent également en compte la dimension familiale de leur contexte de vie. Il s'agit des immigrés, des jeunes et des personnes âgées avec un focus particulier et transversal sur la situation des femmes

Les obstacles à la mise en œuvre de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les quartiers se situent à plusieurs niveaux. Ils tiennent au fait que les rapports homme/femme restent fondés sur des schémas traditionnels, que la mixité a reculé et qu'en raison des discriminations plus importantes liées à leur situation économique et sociale, les femmes de ces quartiers sont parmi les populations les plus précarisées.

Chaque programme d'action mis en place dans le cadre du contrat et notamment les axes citoyenneté, culture, emploi, accès à la sphère publique, sports, comprendra cette dimension et sera développé de manière volontariste. Une attention particulière sera portée aux foyers monoparentaux et à la situation des jeunes filles notamment dans les actions sportives, de loisirs, d'éducation et de prévention.

En ce qui concerne les autres publics prioritaires :

- Les immigrés : les quartiers prioritaires sont aussi ceux où vivent des immigrés en plus grand nombre que sur le reste du territoire. Ce sont donc des quartiers d'immigration mais aussi d'intégration où les femmes sont un des principaux vecteurs du lien social. Il convient donc de prendre en compte ces deux dimensions et d'inscrire les actions spécifiques pour cette population dans chaque thématique et dans les projets locaux.
- Les jeunes : compte tenu du niveau scolaire plus faible qu'ailleurs, des discriminations diverses dont ils sont victimes et d'une tendance générale de la société à leur précarisation économique, la situation des jeunes filles et garçons requiert des mesures spécifiques et innovantes. Il conviendra en particulier de réfléchir à la place des jeunes dans les créations de nouveaux équipements (centres d'animation, bibliothèques...) et à l'usage différencié notamment entre les filles et les

garçons, qu'ils font de l'espace public. Il est proposé aussi de lancer un appel à projet pour un lieu expérimental d'accueil de jour des jeunes en difficultés adaptés à leurs besoins.

- Les personnes âgées : certains quartiers et notamment ceux situés sur la couronne et dans le logement social, sont habités par un nombre important de personnes âgées, avec une sur-représentation des femmes âgées voire très âgées. L'adaptation du logement au vieillissement, l'admission en structures collectives, la rupture de l'isolement et les projets intergénérationnels seront particulièrement pris en compte dans les projets territoriaux. A ce titre, il convient de faire le lien avec les deux schémas relatifs aux personnes âgées ainsi qu'aux personnes handicapées adoptés en 2006 ; ils prévoient une forte croissance de l'offre de services et d'équipement qui doit pouvoir trouver son application aussi dans les territoires concernés par le CUCS.

L'Etat et la Ville de Paris s'associent dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale autour d'un certain nombre de valeurs qui touchent au lien social et aux solidarités, tout particulièrement en ce qui concerne les luttes contre l'exclusion et contre toutes les formes de discrimination. Ils seront attentifs à la prise en compte de ces valeurs dans chacune des actions de ce contrat et manifesteront leur volonté commune à cet égard en donnant la priorité aux projets qui intégreront le plus cette dimension.

### **3.1. Emploi, insertion et développement économique**

#### Diagnostic et enjeux

- Taux de chômage élevé et écart important entre les quartiers Politiques de la Ville et les autres
- Manque d'appareil statistique adapté et sexué
- Multiples freins à l'emploi : manque de qualification, difficultés linguistiques, discriminations sur le marché du travail, durée du chômage, problèmes de santé, de logement, de gardes d'enfants, temps partiels contraints, ruptures
- Maillage territorial important mis en œuvre par la municipalité à consolider
- organisation des acteurs à améliorer : qualification des acteurs, coordination entre les professionnels, manque de réactivité pour la prescription, faible lisibilité et accessibilité de l'offre de formation...

#### Programme

Ces constats et les évolutions réglementaires ont conduit la Ville à renforcer son approche territorialisée des politiques d'emploi et d'insertion en mettant en place, à partir de 2006 un Plan pour l'Emploi et le Développement Economique des Quartiers conjointement initié par l'Etat (direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) et la Ville (délégation à la politique de la ville et à l'intégration, direction du développement économique et de l'emploi en lien avec la direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé et l'Observatoire de l'Egalité Femmes Hommes).

#### Actions

1. Statistiques/Observation : convention entre l'ANPE et l'Atelier parisien d'urbanisme signée en mars 2006. Ces données sexuées détermineront le ciblage territorial du Plan Emploi Quartier et alimenteront notamment la cellule de veille de la Maison de l'Emploi de Paris ; premiers résultats disponibles début 2007. De plus cette approche territoriale pourra être complétée le cas échéant d'une approche socio-professionnelle sur le modèle des éléments fournis par les espaces insertion dans le cadre du RMI.

2. Fléchage des dispositifs, mesures et contrats, sur la base de ratios tenant compte du poids démographique des quartiers et de leur taux de chômage et d'une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes : 30% de tous les contrats aidés mis en œuvre par la Ville (contrats d'avenir, contrats d'accompagnement vers l'emploi, etc.) seront dédiés aux publics des quartiers de la politique de la ville.

Pour l'Etat cet engagement ne porte que sur les 9 quartiers classés en zone urbaine sensible.

L'Etat et la Ville conviennent en 2007 de travailler à la mise au point d'un outil partagé permettant d'apprécier la situation et de recenser les contrats dans chacun des quartiers du contrat urbain de cohésion sociale.

Développement des méthodes de recrutement innovantes telles que les recrutements par simulation dans les métiers de l'hôtellerie, de la restauration, du bâtiment au bénéfice des habitants des quartiers de la politique de la ville, en favorisant notamment la diversification des choix professionnels pour les femmes des quartiers.

3. Ciblage des Jeunes et des Femmes (spécificités sociologiques des quartiers à prendre en compte) dans les dispositifs Emploi Insertion de la Ville / Département : poursuite des forums jeunes ; consolidation des parcours de femmes vers l'emploi, développement du programme de recrutement de la ville et de ses partenaires (Assistance publique hôpitaux de Paris, bailleurs sociaux, ...) en direction des publics des quartiers (programme pacte, préparation aux concours), accueil dans les missions locales (travail spécifique avec les équipes de prévention spécialisée pour amener les jeunes les plus en difficulté au plus près des formations et de l'emploi – comité de suivi) ; développement de la garde des jeunes enfants à l'occasion des démarches de formation, d'accès ou de retour à l'emploi de leur parents...

Viser un objectif de 30 % des publics jeunes accueillis dans les missions locales. Mener des actions de « coaching » pour les jeunes diplômés des quartiers victimes de discriminations.

#### 4. Formation et formation linguistique

Accès à la Formation (linguistiques, qualifiantes, formations ouvertes et à distance). De nouveaux stages de formation linguistique seront mis en œuvre pour les habitants des quartiers. L'objectif est la préparation au diplôme initial de la langue française - DILF - pour 300 habitants chaque année.

Consolidation du dispositif de l'Ecole de la deuxième chance.

5. Lutte contre l'illettrisme, notamment en détectant dans le cadre de la journée de préparation à la Défense les publics concernés et prendre en charge ces situations par un suivi et un accompagnement adapté sur le modèle de l'opération «savoirs pour réussir». Par ailleurs l'organisation de ces journées dans les mairies d'arrondissement à l'instar du 13ème arrondissement sera favorisée.

6. Clauses d'insertion : consolidation de la mise en œuvre de l'application des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés : renfort des moyens de la DDEE, direction de la Ville en charge de la coordination et de la mise en œuvre des clauses ; implication de la Maison de l'Emploi ; partenariat avec le plan local pour l'insertion et l'emploi 18<sup>ème</sup>/19<sup>ème</sup> ; mobilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire et des agences d'intérim.

7. Consolidation du plan local pour l'insertion et l'emploi 18<sup>ème</sup> /19<sup>ème</sup> et création de nouveaux plans locaux pour l'insertion et l'emploi permettant de couvrir l'ensemble des territoires du contrat, notamment dans l'est parisien (10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements) et le sud (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements) et avec le soutien de la Ville, de l'Etat et du fonds social européen.

Une nouvelle maison du développement économique et de l'emploi et une antenne de mission locale sont prévues pour mieux couvrir les quartiers du 10<sup>ème</sup> arrondissement.

8. Soutenir les habitants dans leurs projets d'entrepreneuriat et particulièrement les femmes ; développement de projets de coopératives d'activités ou de micro-entreprises ; affectation de locaux d'activités en rez de chaussée des immeubles...

Développement d'actions faisant le lien entre les quartiers parisiens et certaines zones de la proche banlieue contigües, ayant des projets de formation et de soutien à l'emploi : par exemple mise en commun de formations avec Plaine Commune.

9. Développement de l'économie sociale et solidaire avec le plan parisien : hôtel d'entreprise dédié, création de nouvelles structures, accompagnement de projets innovants, développement des services d'aide aux personnes et aux familles, soutien des actions de développement du lien social par les femmes, affectation de 5 % des locaux industriels concédés dans les hôtels industriels à des sociétés relevant de l'économie sociale et solidaire, installation d'une structure type Paris Initiative Emploi dans un des quartiers inscrits dans la politique de la ville.

Favoriser la création de régies de quartiers dans les quartiers non encore pourvus (10<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> arrondissements)

Favoriser la création de nouvelles entreprises et associations d'insertion, développement des postes d'insertion pour répondre aux besoins des structures actuelles et futures et engager la création de couveuses d'entreprises d'insertion.

10. Ciblage des quartiers dans les mesures du Plan de cohésion sociale engagé par l'Etat : élargissement du plan « zone urbaine sensible » de l'ANPE à l'ensemble des quartiers,...

11. Dans le domaine de l'économie de proximité, la Ville prévoit de consacrer environ 5 % des locaux d'activités dans les nouvelles Zones d'aménagement concerté (ZAC) à des activités de proximité.

Enfin, pour développer dans les quartiers les services de proximité, l'expertise de l'Agence des temps sera requise, notamment sur la notion de « bouquet de services aux habitants ». Le maintien des services publics de proximité de la Ville et de l'Etat doit rester la priorité.

12. Renforcer l'usage des TIC dans les quartiers en poursuivant la création d'espaces publics numériques et de cyber emplois notamment en faveur des publics prioritaires (jeunes, femmes) et accompagner la création de portails numériques de quartier. A l'instar de la Ville, l'Etat s'engage à soutenir le fonctionnement de tous les espaces publics numériques. De même, l'Etat et la Ville de Paris conviennent d'étudier la mise en place d'une « Ecole Internet » destinée aux jeunes non diplômés des quartiers inscrits dans la politique de la Ville pour valoriser leurs connaissances.

13. Poursuivre l'organisation du forum destiné aux jeunes, garçons et filles, à la recherche d'un premier emploi et victimes de discriminations.

14. Favoriser l'émergence et le développement de projets innovants notamment associatifs dans le domaine du tourisme participatif et de l'économie culturelle par le lancement d'appel à projets. Création d'un espace touristique multiservice dans la Gare d'Ornano (Porte de Clignancourt)

15. renforcer la formation des agents intervenant dans les quartiers prioritaires.

## 3.2. Développement du lien social, accès au droit et citoyenneté

### Diagnostic et enjeux

La déstructuration du lien social observée depuis plusieurs décennies est très vive dans les quartiers où demeure également une volonté d'action collective et où se font jour de nombreuses initiatives.

Il est nécessaire que le contrat urbain de cohésion sociale s'attache à promouvoir une politique de développement social et de promotion de la citoyenneté dans ces quartiers considérés comme des territoires riches de leur histoire urbaine et sociale et du potentiel de leurs habitants.

La participation des habitants et des habitantes est également un enjeu de développement social et conditionne la réussite des projets.

### Programme

Afin de développer une gestion sociale de proximité et sur la base des diagnostics locaux, il s'agit de travailler sur trois axes :

- Soutenir les initiatives des habitants et des associations ; soutenir ou renforcer les plates formes associatives.
- Mettre en place une veille sociale institutionnelle favorisant la démarche territoriale du travail social.
- Renforcer les modes d'actions des dispositifs et structures d'accès au droit et des Points d'Information et de Médiation Multiservices (PIMMS).

Ces démarches s'attacheront particulièrement à prendre en compte les difficultés rencontrées par les populations d'origine immigrée et par les femmes, dans le cadre de la lutte contre les discriminations. Par ailleurs, il serait utile de développer davantage les départs en vacances en famille, par delà les dispositifs permettant l'accès aux vacances pour les seuls enfants

### Actions

1. Soutien aux initiatives des habitants et à la vie associative locale notamment en terme d'accès au droit, de médiation, de développement d'animations locales, d'accueil des vieux migrants ... en organisant conjointement (CAF – Collectivité Parisienne – Etat) dans le cadre de projets sociaux locaux souples et adaptés, un soutien à l'émergence de structures de proximité (CAF) et d'associations de quartiers (Département de Paris) qui, en appui sur la participation des habitants, mènent une animation sociale, retissent les liens sociaux, réalisent des actions socio-éducatives en direction des enfants et adolescents et de leurs familles (actions potentiellement éligibles au programme de réussite éducative).

2. Les centres sociaux et leur rôle de pivot du développement social des quartiers doivent être reconnus et leur fonction d'animation globale financée par les signataires du contrat. Deux nouveaux centres sociaux sont en cours d'émergence (« 13 pour tous » sur la dalle des Olympiades dans le 13<sup>ème</sup> et Porte de Vanves dans le 14<sup>ème</sup>). Ils ouvriront leurs portes au cours de l'année 2007. La création de trois nouveaux centres sociaux est prévue. La consolidation du dispositif s'appuyant sur une collaboration étroite entre la CAF et la Collectivité Parisienne (contrats de projet social ; agrément ; évaluation ; suivi) doit permettre de développer la réalisation de projets élaborés par les habitants eux-mêmes et notamment de projets familiaux (dont les vacances en famille qu'il convient de faire progresser), d'actions d'accompagnement à la scolarité, d'actions sociales partenariales entrant dans le programme de réussite éducative, mais plus globalement de fidéliser et de former les bénévoles.

3. Les rapprochements engagés entre les services sociaux et les équipes de la politique de la ville doivent être amplifiés et consolidés. Ce partenariat pourra ainsi être formalisé dans le cadre d'un projet social de territoire par arrondissement (cf initiatives du 13<sup>ème</sup> arrondissement). Il s'agit de promouvoir une démarche préventive territorialisée développant les actions partenariales à plusieurs niveaux afin de rendre plus cohérentes tant les approches individuelles des situations que la mise en œuvre d'actions collectives, diversifiant les modes d'intervention des services sociaux, dans un souci du respect des individus.

La pression très forte du traitement des situations individuelles et des urgences pèsent sur la capacité des services à développer autant qu'il le faudrait ce type de démarches dans les arrondissements qui en ont le plus besoin. Dans les trois arrondissements les plus concernés par la politique de la Ville et les plus chargés en termes de travail social (18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>), l'encadrement des équipes des services sociaux sera renforcé d'un cadre social supplémentaire qui aurait plus particulièrement comme mission de développer ces démarches de développement social local dans une approche préventive en direction des jeunes et de leurs familles.

4. Les diverses structures d'accès au droit (maisons de justice et du droit, point d'accès au droit, maisons des services publics) doivent être confortées et coordonnées dans leur fonctionnement. Cinq Points d'Accès au Droit (PAD) ont été ouverts ou décidés dans le précédent contrat de Ville (18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> Péricieux, 13<sup>ème</sup> Place de Vénétie) avec des financements de l'Etat, de la ville et de la Région ; des modalités de fonctionnement ont été définies associant les partenaires qui le souhaitent. Il faut consolider ces structures et leur financement, indépendamment de la nouvelle géographie y compris celui des structures qui ouvriront leurs portes en 2007. En effet ces services sont particulièrement utiles aux populations en grande difficulté qu'elles parviennent à toucher ; elles développent utilement des activités spécifiques pour répondre aux besoins des publics définis comme prioritaires dans le nouveau contrat urbain de cohésion sociale (femmes, jeunes, populations immigrées, personnes âgées). Les permanences doivent être renforcées (violences faites aux femmes, droit au logement et de la propriété, droit des étrangers) ; de nouvelles actions adaptées aux besoins des habitants doivent être développées (droit des jeunes, lutte contre la discrimination, droit du travail, soutien aux familles monoparentales, lieu d'accueil parent/enfant) et leur financement consolidé, notamment en assurant des subventions de fonctionnement adéquates. En revanche, il n'est pas forcément nécessaire d'ouvrir de nouvelles structures.

5. Il importe de considérer les structures accueillant des enfants et des jeunes (établissements scolaires, structures périscolaires, etc) comme des relais d'information auprès des publics, à alimenter en permanence et de façon synthétique sur les ressources décrites ou envisagées ici, en matière d'accès au droit, de développement social, de prévention.

6. La création d'un équipement expérimental à destination des jeunes et des jeunes adultes est envisagée. Il s'agit dans un des quartiers de proposer des activités innovantes correspondant aux attentes des nouvelles générations.

7. La Ville de Paris a lancé un programme d'ouverture de Points d'Information et de Médiation Multiservices (PIMMS) afin d'aider les personnes les plus démunies face aux démarches quotidiennes (remplir un formulaire administratif, avoir des informations sur les structures d'accueils pour les enfants, s'orienter vers des lieux d'accès à l'emploi....). Un premier PIMMS a ouvert en 2005 dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement dans le quartier Montmartre -Porte de Clignancourt dans les locaux de la Poste Bichat. Un deuxième PIMMS a été ouvert en février 2006 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement (15, cité Champagne), à proximité du quartier Politique de la Ville St-Blaise (locaux partagés avec un Point d'Accès au Droit). Le troisième PIMMS est ouvert depuis février 2007 dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement (boulevard Mac Donald, GPRU Paris Nord-Est), les locaux étant partagés avec le PLIE 18<sup>ème</sup> -19<sup>ème</sup>, suivi au cours du premier semestre 2007 d'un autre PIMMS dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement (rue de la Saïda, à proximité

du quartier Les Périchaux), dans des locaux partagés avec une Maison des Association et un Point d'Accès au Droit.

### **3.3. Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain**

#### Diagnostic et enjeux

Le parc parisien de logements locatifs sociaux est globalement insuffisant (14,9% des résidences principales au lieu des 20 % minimum prévus par la loi SRU) mais il est aussi mal réparti géographiquement. Dominant dans plusieurs quartiers prioritaires, il accuse un déficit important dans les arrondissements de l'ouest et du centre qui doit être comblé en poursuivant les efforts déjà entrepris dans ce sens. Le développement du parc social, en agissant sur tous les segments de la chaîne du logement et avec un objectif de rééquilibrage géographique, est donc le premier enjeu.

En outre, Paris comptait en 2001 un millier d'immeubles privés insalubres ou dégradés, hébergeant dans des conditions inacceptables de nombreux ménages très modestes ; ils se concentrent en grande partie dans certains quartiers prioritaires. Le traitement de l'insalubrité est donc le deuxième enjeu.

Ces différents quartiers ont par ailleurs trop longtemps souffert d'une insuffisance de gestion quotidienne et d'entretien courant. Le relèvement du niveau de qualité de l'environnement urbain et des logements constitue le troisième enjeu prioritaire.

Certaines formes d'habitats appellent une action particulière : d'une part, les hôtels meublés, parce qu'ils jouent, parfois dans de mauvaises conditions et à des prix élevés, un rôle d'accueil de populations qui ne peuvent accéder au logement ordinaire et qu'ils tendent à disparaître, d'autre part, les foyers de travailleurs migrants en raison de la dégradation de leur état et de la sur-occupation accentuée qu'ils connaissent.

La poursuite du renouvellement urbain des sites inscrits dans le grand projet de renouvellement urbain constitue le quatrième enjeu. Les programmes de rénovation urbaine situés dans les secteurs GPRU, pourront permettre de conduire des logiques de cohérence urbaine et de cohésion sociale en partenariat avec les communes limitrophes en vue de développer les relations entre quartiers de part et d'autre de la limite communale. Ces relations permettront par ailleurs de rompre l'isolement fréquemment ressenti par les habitants des territoires.

Enfin, l'amélioration des conditions de déplacement est également un facteur contributif important à la cohésion sociale. Plus qu'un droit d'accès aux transports, le droit à la mobilité est un droit social qui détermine les perspectives d'insertion sociale des plus démunis. Parce que trop de situations freinent la mobilité et l'accès au transport, la prise en compte des besoins spécifiques en matière de déplacement, aussi nombreux et variés soient-ils, doit conduire à une nouvelle approche de l'espace public et des transports, plus orientée vers l'usager et moins dominée par la technique. Le droit aux transports ainsi que l'accès pour tous et toutes aux activités urbaines exigent de nouvelles réponses à la diversité des besoins de déplacement, conciliant à la fois le social et l'économique.

#### Programme

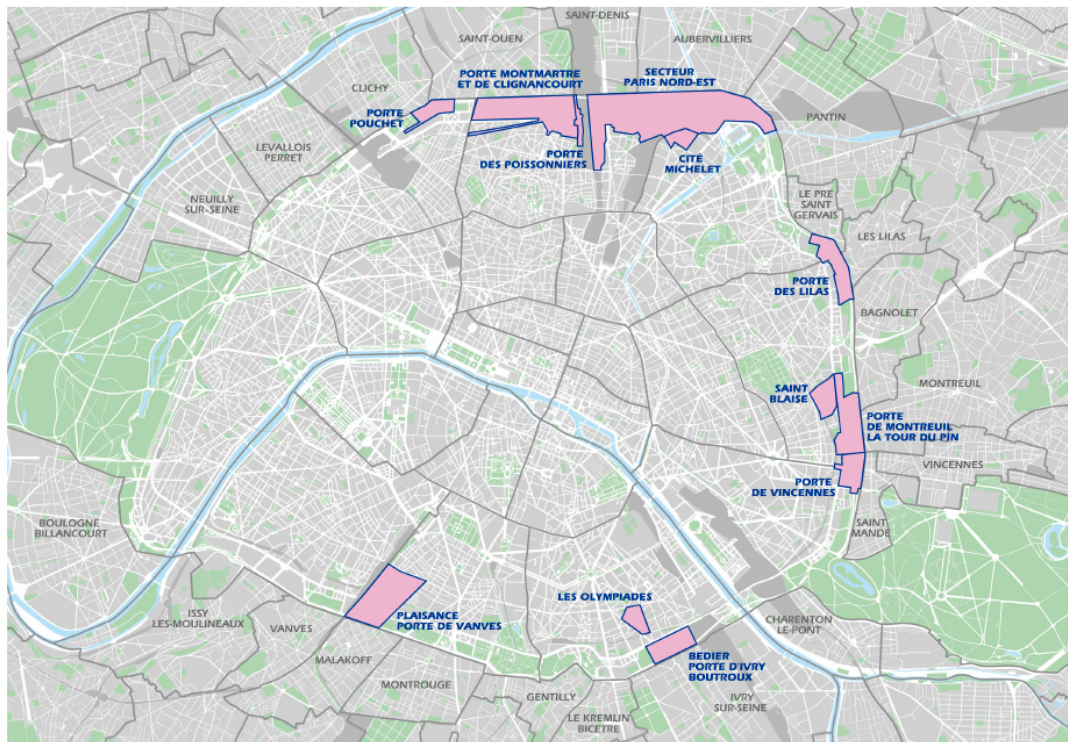
Il s'inscrit dans le cadre de la convention de délégation de compétence de l'Etat au Département de Paris sur les aides à la pierre signée le 20 avril 2005 pour le logement social et l'amélioration de l'habitat privé. Cette convention prévoit le financement chaque année de 2005 à 2010 de la création de plus de 4 000 logements sociaux nouveaux ainsi que la réhabilitation de 4 000 logements sociaux existants par an. Le développement de l'offre de logement social porte à la fois sur le logement très social, le logement social ordinaire, le logement social de type intermédiaire (PLS), le logement pour les jeunes travailleurs et le

logement étudiant. Ces différentes catégories de logement sociaux s'adressent à une grande diversité de publics.

Le traitement des immeubles insalubres doit être poursuivi à partir des importants efforts déjà réalisés et selon les situations en appliquant soit une appropriation publique, qui débouche sur le relogement des occupants dans le parc social parisien, soit sur une action d'incitation forte aux propriétaires pour engager la réhabilitation. Une stratégie comparable est mise en place pour les hôtels meublés. Concernant les foyers de travailleurs migrants, la Ville a repris avec la délégation de compétence le pilotage du plan de traitement.

Par ailleurs, une démarche de gestion urbaine de proximité a été initiée dans la plupart des quartiers. Elle sera systématisée et amplifiée en vue d'améliorer l'ensemble des services aux habitants. Elle impliquera une meilleure coordination des services municipaux sous l'impulsion du chef de projet politique de la ville.

Enfin, le programme de renouvellement urbain, le grand projet de renouvellement urbain, est poursuivi sur l'ensemble des 11 sites arrêtés avec l'Etat dans l'avenant au contrat de ville 2000-2006 signé en 2002.



## Actions

1. La politique de création de logements locatifs sociaux nouveaux sera poursuivie (18 622 logements PLUS, PLA I ou PLS financés de 2001 à 2005 dont 4 095 en 2005. Plus de 5 000 logements ont été agréés en 2006). Les créations proviennent de constructions neuves ou de réhabilitations lourdes (61 %) et de l'acquisition d'immeubles locatifs privés qui sont ainsi transformés en logements sociaux (39 %).

2. La poursuite du programme du grand projet de renouvellement urbain.

La Ville de Paris rappelle qu'elle a demandé à l'Etat, conformément à l'avenant au contrat de ville de 2002 portant sur le renouvellement urbain, de retenir, au titre de l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative à la rénovation urbaine, les quartiers des Olympiades, de la Porte de Vanves, de la Porte de Vincennes de Paris Nord Est et de la Porte de Montreuil.

Le financement des projets de rénovation urbaine sera précisé, pour les sites retenus, dans les conventions passées entre la ville de Paris, la Région Ile de France et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Les actions qui sont précisées dans les projets de territoire portent sur l'habitat (réhabilitation, reconstruction démolition, résidentialisation), l'aménagement des espaces publics, la réhabilitation ou la création d'équipements, le développement économique et les transports. Les programmes de rénovation urbaine sont étroitement liés aux actions locales concernant le développement social et le développement économique. Ils font une place importante aux réalisations de court terme destinées à améliorer rapidement le cadre de vie des habitants, en particulier avec la gestion urbaine de proximité. Ils s'appuient sur des démarches de concertation renforcée avec les habitants.

Une attention particulière sera portée au développement des espaces verts, à la végétalisation des espaces, à la création de jardins partagés et à l'utilisation des délaissés.

3. Dès signature du présent contrat, la Ville et l'Etat proposeront aux bailleurs sociaux parisiens une convention qui reprendra les grands engagements de la convention du 6 novembre 2002, à savoir :

- Renforcement de la gestion urbaine de proximité,
- Valorisation des locaux en pied d'immeubles pour favoriser notamment l'installation d'activités commerciales et de locaux associatifs,
- Requalification des espaces et amélioration du bâti des logements,
- Insertion par l'économie,
- Accompagnement social lié au logement
- Politique de peuplement

4. Dispositif complet de traitement de l'insalubrité : conventions publiques d'aménagement ( SIEMP sur l'ensemble de Paris ; SEMAVIP ciblées sur les quartiers Château-Rouge et Ourcq-Jaurès) pour permettre la mise en œuvre de stratégies d'appropriation publique comme d'incitation à la réhabilitation par les propriétaires ; Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAHD) et aide au redressement de la gestion des copropriétés pour l'action incitative. Un premier Périmètre de Restauration Immobilière est en cours de création dans le prolongement de la convention publique d'aménagement SIEMP pour sortir de situation de blocage l'action incitative sur certains immeubles. Ces outils seront complétés en tant que de besoin par la prescription des travaux sur les immeubles (arrêtés d'insalubrité réparable avec le cas échéant exécution d'office), la mise en place d'un nouveau Plan de restauration immobilière (PRI), voire une acquisition publique.

5. Les dispositifs d'accompagnement social dans le logement, notamment au travers de l'accord collectif et de la charte de prévention des expulsions, seront renforcés et prioritairement appliqués dans les quartiers du contrat urbain de cohésion sociale, avec un effort particulier en direction des femmes victimes de violence. Les chartes de relogement seront systématisées dans les opérations de renouvellement urbain (exemple de la commission sociale déjà en place à la Goutte d'Or dans le 18<sup>ème</sup> ou de la procédure engagée dans le cadre du projet Porte Pouchet dans le 17<sup>ème</sup>).

6. Le traitement de trois foyers de travailleurs migrants a été financé en 2005 et 2006. Pour les 19 restant à traiter, la transformation en résidences sociales s'effectuera dans le cadre suivant : amélioration des conditions d'hébergement avec création de véritables logements individuels et autonomes, résorption de la sur-occupation, clarification de l'organisation de la vie collective (activités commerciales informelles et lieux de culte), concertation avec les résidents dans l'optique de l'ouverture sur les quartiers par un accompagnement social, sanitaire et culturel.

7. Une Opération Programmée d'Amélioration des Hôtels Meublés (OPAHM) va être mise en place pour compléter la politique d'acquisition immobilière par un outil incitatif à l'amélioration des conditions d'hébergement avec des tarifs maîtrisés.

8. La démarche de gestion urbaine de proximité portera essentiellement sur :

- L'organisation des espaces publics et privés.
- La propreté, l'entretien, la maintenance des immeubles et des espaces extérieurs et le traitement paysager.
- La présence, l'accueil, le gardiennage et la surveillance, la médiation et la tranquillité publique.
- Le travail social de proximité et l'accompagnement social lié au logement.
- Les services urbains.
- Le stationnement et la circulation.
- La création d'actions de lien entre les locataires (se rencontrer, se connaître, faire ensemble) en favorisant des initiatives tel immeubles en fête.

Une attention particulière sera portée aux sites en renouvellement urbain qui vont connaître des perturbations importantes pour les habitants dues aux chantiers d'aménagement.

A ce titre des opérations coordonnées de nettoyage approfondi seront prioritairement conduites dans les quartiers. De même le partenariat pour le nettoyage avec les régies de quartier sera soutenu et poursuivi (400 000 € en 2007). Par ailleurs, il peut être envisagé dans ce cadre des formations pour les gardiens et éventuellement les postiers afin de bien développer leur valeur ajoutée en matière de veille, de médiation et de lien social.

### **3.4. Education, jeunesse et sports.**

#### Diagnostic et enjeux

Les difficultés socio-éducatives touchent particulièrement les enfants des quartiers de la Politique de la Ville comme a pu le montrer le rapport de l'observatoire des quartiers parisiens. Elles sont à relier à la montée de la précarité et à la dégradation des conditions de vie des familles ; elles renforcent l'exclusion et la progression de l'évitement scolaire.

Dans ce contexte, la Ville a développé à partir de 2001 un projet éducatif destiné à favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants et des jeunes, à contribuer à la formation

des futurs citoyens tout en s'attachant à réduire les inégalités sociales et territoriales. Il s'articule autour de 4 orientations majeures : moderniser et rénover le patrimoine scolaire, améliorer la qualité de vie scolaire, soutenir la réussite scolaire des élèves en difficultés, consolider le service public périscolaire et les loisirs éducatifs.

L'objectif d'égalité des chances et la qualité du service public restent des enjeux majeurs qui doivent être poursuivis dans les prochaines années. Seul un partenariat fort entre l'Etat et la Collectivité Parisienne permettra d'agir en même temps avec les familles, les établissements scolaires et les autres services publics destinés aux jeunes ainsi que les partenaires associatifs.

Le thème de la jeunesse dans ces quartiers touche à toutes les priorités énoncées (sociale, éducation, accès à l'emploi, culture, logement...). Il s'agit de trouver les moyens d'interventions spécifiques à ce public. Le partenariat entre les structures existantes (centres d'animation, espaces jeunes, missions locales, antennes jeunes, associations oeuvrant dans le champ de l'éducation populaire, milieu scolaire, ...) doit être soutenu avec le souci d'associer les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs dans la définition des priorités (par exemple, les conseils de la jeunesse d'arrondissement pourront être à cet effet plus fortement associés).

### Programme

Compte tenu de ces enjeux, les programmes développés dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale doivent s'articuler aux prérogatives essentielles de l'Education Nationale. Le programme de Réussite Educative dans lequel la Ville s'est inscrite depuis 2005 doit permettre de mieux coordonner les actions individuelles et collectives en faveur des enfants ayant des difficultés. La réussite du programme dépend avant tout de la qualité du partenariat avec les établissements scolaires dans la détection des enfants en difficulté.

La mise en place du contrat urbain de cohésion sociale est aussi l'occasion d'engager une réflexion sur l'insertion des équipements dans la ville et la liaison école quartier.

Par ailleurs les structures municipales à destination d'un public jeune ainsi que la mise en place par la Ville des actions pour développer les pratiques sportives, culturelles et artistiques de tous et de toutes seront priorisées dans les quartiers, en particulier en direction des jeunes filles ; elles participeront de l'approche globale de la réussite éducative.

Enfin, c'est dans le domaine des animations en direction de la jeunesse, et tout particulièrement dans le cadre des activités sportives, que l'engagement pris par la Ville de Paris et l'Etat doit trouver sa pleine expression ; il s'agit d'exiger pour chaque projet la prise en compte d'une nécessaire sensibilisation des enfants ou des jeunes aux valeurs citoyennes et notamment au refus sans complaisance de toute manifestation de racisme ou d'antisémitisme.

### Actions

1. Dans le domaine scolaire, la nouvelle compétence du département de Paris en matière de sectorisation peut faciliter le rééquilibrage des collèges en terme d'effectifs et de catégories socio-professionnelles. Elle ne peut toutefois que procurer des effets limités et progressifs. Elle pourrait être utilement complétée par une concertation approfondie sur l'offre d'enseignement optionnel, et par l'accent mis sur la surveillance, les réponses aux besoins particuliers (accueil des élèves nouvellement arrivés, scolarisation des enfants et des jeunes porteurs de handicaps ou de maladies invalidantes).

2. Des dispositifs expérimentaux pourront être envisagés dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, le Département de Paris et le rectorat de Paris (mission expérimentation et innovation)

pour être éventuellement étendus après évaluation. L'expérimentation pourra porter sur l'utilisation des nouvelles technologies comme outils pédagogiques, la sensibilisation des enfants au développement durable, la scolarisation pour les enfants de moins de trois ans dans les quartiers, la diminution des effectifs par classe, le renforcement de la mixité sociale et l'amélioration de l'attractivité des établissements scolaires dévalorisés, l'organisation du temps et de l'espace ...

3. Développement des actions éducatives proposées au sein des collèges en dehors du temps scolaire, en lien avec les projets d'établissements : accompagnement à la scolarité, études dirigées, opération Ecole ouverte, actions autour de la culture scientifique et de la recherche, ateliers artistiques, culturels et sportifs, centres de loisirs pour adolescents. Extension de l'Action Collégiens.

4. Développement du Programme de réussite éducative dans le cadre du dispositif piloté par le groupement d'intérêt public créé en 2006 (renforcement des actions d'accompagnement scolaire, soutien individualisé des enfants et adolescents, soutien à la parentalité, prise en charge notamment des adolescents et pré-adolescents qui renouvellent les modes de travail avec les familles et les jeunes, actions d'information sur l'offre de loisirs en direction du public scolaire, travail commun entre intervenants sociaux et scolaires ...). La prise en compte de la place et du rôle des parents est dans ce programme essentielle. Public : environ 1500 élèves.

Dans les 13<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements l'articulation avec la veille éducative sera renforcée.

Renforcer les moyens de la réussite scolaire des élèves en difficulté: dispositifs de soutien à la scolarité « coup-de-pouce » et « ALEM » ; aide à la lecture grâce au centre Paris-lecture, au centre « langue française » (11<sup>ème</sup>), aux bibliothèques centres de documentation (BCD) et aux espaces premiers livres, à l'opération «chèques lecture » ; extension des ateliers bleus ; animations autour des goûters récréatifs et pendant le temps du midi ; expérimentation d'études dirigées à l'école élémentaire.

5. Création d'un internat scolaire pour les collégiens (Porte de Clignancourt)

6. Poursuivre la consolidation du service public périscolaire et des loisirs éducatifs et conforter ainsi la hausse sensible de fréquentation dont bénéficient ces activités depuis 3 ans :

- Inciter les caisses des écoles qui ne l'ont pas encore fait à s'aligner pour la restauration scolaire sur la grille de tarifs sociaux mise en place pour les activités périscolaires et promouvoir la même démarche pour les collèges,
- Accentuer l'attribution en fonction de critères sociaux des subventions versées par la Ville aux caisses des écoles,
- Poursuite de la stabilisation des emplois d'animation par la création d'emplois permanents,
- Dynamisation des ateliers découverte et multisports des samedis matin sans classe,
- Continuer à augmenter l'offre de séjours de vacances «arc-en-ciel » en lien avec les arrondissements,
- Développer les centres de ressources qui permettent de promouvoir des activités originales et de pointe auprès des animateurs et des enfants, avec notamment l'ouverture en 2006 du centre « jardins pédagogiques » dans le 18<sup>ème</sup> et en 2007 d'un centre «éducation au goût » dans le 19<sup>ème</sup>,
- Développer dans les centres de loisirs, en lien avec les centres de ressources, des actions innovantes autour de l'accueil des primo-arrivants, de l'égalité filles-garçons, du développement durable.

7. Ouverture d'au moins un équipement scolaire, par quartier, hors temps scolaire pour des activités de proximité (cours d'alphabétisation, activités festives ou sportives), ouvert aux parents et rédaction d'une convention cadre d'utilisation. De plus cette ouverture hors temps scolaire pourrait aussi être un moment privilégié pour des rencontres, des moments

d'information avec les structures jeunesse (porter l'information là où sont les jeunes et leurs familles) sur les activités du quartier.

8. Renforcer les collaborations entre la communauté scolaire, les services de la Ville oeuvrant pour l'action éducative et les loisirs (DASCO, DJS, DAC...), les services sociaux et de santé, les équipes « politique de la ville » et améliorer la diffusion de l'information auprès des familles.

9. La place des centres d'animation dans les quartiers sera renforcée. Ils oeuvrent à la fois dans le développement du lien social dans les quartiers et dans le domaine culturel. En complément de ces activités traditionnelles, ils proposeront en relation avec les acteurs locaux, un programme d'insertion tout public ainsi qu'un accueil régulier et encadré des jeunes au sein même des centres d'animation. Certains pourraient entrer dans la dynamique des labellisations « PIJ ». La réforme tarifaire, homogénéisant les tarifs de tous les centres d'animation et introduisant une modulation tarifaire basée sur le quotient familial, va prendre son plein effet et rendre les activités plus accessibles.

Il faut noter aussi la réalisation du centre musical Fleury Goutte d'Or, qui cumule studios de répétition, studios d'enregistrement, salle de spectacle et espace ressources, tout en restant très ouvert sur le quartier, ses problématiques et son tissu d'acteurs locaux. Cet espace, au-delà de son caractère structurant pour le territoire, est de très grande qualité dans sa conception architecturale et fonctionnelle et offrira un lieu "prestigieux" à un quartier populaire longtemps mal traité et à destination d'un public cible (les jeunes) souvent stigmatisé.

10. Les antennes jeunes pourraient jouer un rôle majeur à la fois comme pôle ressources et comme structure relais dans ces quartiers :

- En direction des publics visés par le CUCS : jeunes, femmes, immigrés pour lesquels les antennes jeunes mènent déjà des actions spécifiques. Exemple : l'accompagnement à la scolarité des primo arrivants asiatiques à l'antenne jeunes Orillon,
- En matière d'information et d'orientation sur les différentes thématiques évoquées : emploi, formation, santé, sexualité, citoyenneté, respect mutuel, accès au droit, toxicomanie, offre de loisirs ; avec la mise en place d'animations spécifiques dynamisant cette information telles que journées des métiers, rencontres des professionnels de la santé, infobus santé, etc...
- Dans le domaine de la médiation culturelle, dans le prolongement des actions déjà menées lors des expositions Africa Remix, Naissance.

11. Trois nouveaux espaces jeunes pourraient être ouverts, soit un doublement des équipements existants, en vue d'offrir une nouvelle approche de l'accueil des jeunes (lieux polyvalents, ouverts le soir ...).

12. Renforcement du partenariat entre les équipes de prévention spécialisée et l'ensemble des partenaires locaux notamment avec les services sociaux, l'Education Nationale et les autres acteurs associatifs (les centres sociaux, les antennes jeunes, les missions locales) pour mieux consolider les démarches de socialisation et d'insertion des jeunes les plus en difficultés. La prévention spécialisée s'investira particulièrement sur les difficultés spécifiques des jeunes filles, et sur les relations filles-garçons en développant des modes d'accueil et d'actions adaptés. La consolidation du dispositif de prévention spécialisée lui permettant de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins sur les quartiers s'organise dans le cadre de concertations régulières ( commissions Jeunes en difficultés chargées de procéder à une évaluation périodique des capacités des associations à mener cette action socio-éducative spécifique & de réflexions thématiques – insertion socio-professionnelle ; place des jeunes filles ; concertations avec l'Education Nationale - pour dégager des priorités et des pistes d'actions ).

13. Pour le sport, les trois prochaines années seront consacrées à l'achèvement de la mise en place de la filière d'action sportive, avec une vigilance particulière à l'accès des filles, qui trouve un point d'application privilégié dans les quartiers éligibles à la politique de la Ville. Parmi les sites concernés par cette deuxième étape (2006-2009), il convient de relever les sites Centre Sportif Grange aux Belles (10<sup>ème</sup>), Gymnase Berlemont (11<sup>ème</sup>), Carpentier (13<sup>ème</sup>), Max Roussy (17<sup>ème</sup>), Centre Sportif des Fillettes (18<sup>ème</sup>), Centre Sportif Porte de Chaumont (19<sup>ème</sup>) et Centre Sportif Ladoumègue (19<sup>ème</sup>).

Par ailleurs, d'autres équipements, situés stricto sensu en dehors des sites faisant l'objet du contrat urbain de cohésion sociale, feront l'objet d'implantation d'agents de la filière sportive lorsque les besoins en termes d'animation, de médiation et d'actions de proximité se feront sentir dans une problématique typique de la politique de la Ville.

Les actions de la filière sportive complètent utilement, sous l'angle de la prévention par le sport, celles des centres sport découverte mis en place depuis une dizaine d'années par la Ville dans les quartiers périphériques et sensibles.

Enfin, il convient de souligner que les activités menées en régie par des vacataires et celles lancées sur marchés, permettent à la Ville d'agir de manière très réactive et au plus près de la population dans les arrondissements concernés (4<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>).

En complément de ces dispositifs, la Ville de Paris entend poursuivre, et mieux faire connaître aux jeunes des quartiers relevant du CUCS, les initiatives qu'elle a engagées depuis ces dernières années pour favoriser la pratique sportive comme les écoles municipales des sports, les ateliers bleus et le soutien aux projets innovants des clubs sportifs.

### **3.5. Santé.**

#### Diagnostic et enjeux.

Malgré des engagements formalisés dans le contrat 2000-2006, le développement des actions spécifiques dans le domaine de la santé a été modeste. En matière d'offre de soin ces quartiers n'ont pas la même couverture que le reste de Paris (10 médecins pour 1000 habitants dans les quartiers centraux et moins de 3 dans les arrondissement du nord et de l'est). Par ailleurs, les résultats de l'enquête de l'INSERM, sur le 20<sup>ème</sup> arrondissement permettent de confirmer la nécessité d'avoir des actions spécifiques pour les habitants de ces quartiers.

Les deux enjeux prioritaires sont ceux de la prévention et l'accès à l'offre de soins des populations vivant dans ces quartiers.

L'objectif est de développer des actions santé de proximité et de santé communautaire permettant de relayer plus finement les actions de prévention, grâce à des actions partenariales entre les services de santé et les associations. Les actions d'éducation pour la santé des enfants et des jeunes et d'amélioration de leur accès aux soins gagneront à être menées avec l'implication de leurs parents. Certaines expériences pourraient être développées sur plusieurs territoires, telles que celles menées à la Goutte d'Or (18<sup>ème</sup>) en matière d'obésité et de dépistage bucco dentaire en milieu scolaire, en partenariat avec les réseaux de médecins scolaires et les associations. D'autres points d'appui seront étudiés dans le cadre du développement des ateliers santé ville (cf dépistage du cancer du sein).

S'agissant de l'offre de soins, l'objectif est de mobiliser en priorité les structures existantes moyennant un accompagnement des publics à développer en fonction des situations locales. A titre d'exemple, le centre de santé Marcadet en rénovation dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement prépare un projet médical nouveau pour mieux tenir compte des besoins du quartier.

#### Programme

L'enquête menée par l'INSERM en 2004 a mis en évidence la nécessité de mettre en place des actions coordonnées résultant de diagnostic précis concernant la santé de proximité. Ces programmes doivent intégrer l'ensemble des acteurs de santé (médecins libéraux, Etat, Assistance publique, CRAMIF, CAF, Ville et Département) et s'enrichir de propositions nouvelles répondant aux besoins des quartiers, notamment des actions pérennes en matière d'éducation à la santé et de développement du traitement de la santé mentale.

Par ailleurs l'action spécifique relative à la prise en charge des toxicomanes sera confortée et poursuivie (plan crack, ...). Le plan s'appuie sur deux points forts : l'Enquête Escapad Paris qui fait ressortir les consommations problématiques dans les quartiers populaires car ancrées et associées à un contexte de difficultés sociales et le plan crack du nord-est parisien (Ce programme de la MILDT prévoit des actions spécifiques en particulier du nord-est parisien dont, en priorité le 18<sup>ème</sup>, mais aussi le 10<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> arrondissements. La Ville de Paris anime le volet prévention de ce chantier de concert avec la Seine-Saint-Denis). A l'issue du travail mené, il ressort que parmi les problématiques identifiées, deux apparaissent prioritaires la lutte contre la déscolarisation précoce et les problèmes liés à l'entrée des jeunes et des très jeunes (dès 12 ans) dans l'économie souterraine et le deal.

Les autres problématiques relevées sont les difficultés d'insertion et de ressources pour des jeunes de 18 - 25 ans, la prise en compte des dimensions ethniques et culturelles, parmi les usagers de produits psychoactifs, qui se conjuguent avec des situations de fragilité et d'exclusion sociale, les tensions de genre, et tout particulièrement les violences subies par les jeunes filles en situation précaire, le soutien à la parentalité.

Pour aborder concrètement ces questions, la poursuite d'une approche interprofessionnelle s'avère indispensable de même qu'une approche intercommunale. Le lien avec les autres leviers du CUCS devront se construire (notamment programme réussite éducative, espaces jeunes, prévention spécialisée, lutte contre les discriminations accès à l'emploi...)

### Actions

1. Mise en place progressive d'ateliers santé ville de manière à couvrir les quartiers parisiens inscrits en politique de la Ville en application de la circulaire du 6 août 2006. Ces ateliers devront faire un diagnostic préalable à la mise en œuvre d'actions spécifiques à chaque quartier concernant la prévention, l'éducation à la santé et l'amélioration de l'accès au soin.

2 Réaffirmation du rôle des centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) et des Centres de Planification Familiale au cœur de la prévention de santé de proximité avec notamment un renforcement des vacations de personnels spécialisés (psychologues, médiateurs, interprètes...)

3 En ce qui concerne la santé mentale, responsabilité de l'Etat, il conviendra d'avoir une attention particulière pour les questions de soins psychiatriques et , comme le prévoient les objectifs 12 et 13 du plan régional de santé publique, de décliner territorialement le plan psychiatrie et santé mentale 2005-2008 en envisageant un renforcement des moyens et en développant des actions pour faire face à une situation préoccupante.

4 Travail à engager avec l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris, en mettant à profit les expériences réussies de permanences d'accès aux soins de santé (PASS), sur l'utilisation des services d'urgence par les habitants des quartiers prioritaires afin de mettre en place une action coordonnée sur la relation ville-hôpital-médecins libéraux en vue d'une offre globale.

5. Favoriser autant que possible l'installation de professionnels de la santé et notamment de médecins généralistes en secteur 1 sous forme de maisons médicales.

6. Prévention des toxicomanies et des conduites à risque. Les priorités d'intervention sur le champ des toxicomanies sont :

- soutenir les dispositifs de prévention destinés aux jeunes en situation de vulnérabilité : associations de prévention spécialisées et de proximité, centres sociaux ;
- constituer des « pôles d'appui aux démarches locales de prévention des toxicomanies » pour soutenir les interlocuteurs de premier contact des jeunes usagers ou non ;

- poursuivre la politique de prévention des risques et faciliter l'accès aux prestations de droit commun et spécifiques, par un renforcement de l'accompagnement social des usagers de drogues et des personnes alcooliques ainsi que le renforcement des structures d'accueil ;

7. Soutenir les centres de santé à vocation sociale dans certains quartiers (Enfance et Famille, GOSB).

8. La prévention des IST et l'information sur la contraception, ainsi que le renforcement du dispositif de planification pour une meilleure accessibilité des femmes et singulièrement des jeunes des quartiers.

9. Développer les actions d'information et de prévention dans les foyers de travailleurs migrants (cf 3.3 action 6) ou auprès des personnes en situation de précarité.

10. En lien avec les centres de planification familiale et le réseau associatif, renforcer les actions de prévention contre toutes les formes de violences faites aux femmes : mariages forcés, excisions, viols.....

### **3.6. Prévention de la délinquance.**

#### Diagnostic et enjeux

La présentation officielle de l'évolution de la délinquance par la Préfecture de police de Paris fait apparaître une baisse régulière de la délinquance générale depuis 2002. En 2005, elle aurait atteint « son niveau le plus bas depuis 20 ans ». Ce constat doit être nuancé notamment en ce qui concerne les violences contre les personnes qui représentent « 13% du total de la délinquance générale en 2005 » et qui ont augmenté de 3,6% en 2005 par rapport à 2004 ».

Toutefois, la capitale connaît, comme toutes les grandes villes, une délinquance importante, partout présente mais différente selon les territoires. Ainsi le nord et le nord-est sont davantage affectés par les infractions en relation avec les stupéfiants et la violence contre les personnes ; le sud et le sud-ouest par les infractions contre les biens.

Aux infractions pénales, s'ajoutent un certain nombre d'actes ou de comportements incivils qui nuisent à la tranquillité des personnes et peuvent contribuer au sentiment d'insécurité. Afin de compléter l'action de la police, la Ville de Paris a pris en compte cette dimension en mettant en place depuis 2005 de nouveaux dispositifs (centre de veille opérationnelle, observatoire de la tranquillité publique), ainsi que le développement de missions de verbalisation menées tant à l'échelle de l'arrondissement que sur les quartiers figurant en Politique de la Ville.

Dans ces quartiers marqués par des difficultés socio-économiques aiguës, la vulnérabilité des adolescents, filles et garçons, et des jeunes face au risque de délinquance est accrue, d'où l'importance des actions socio-éducatives, d'insertion et de médiation permettant d'agir en amont sur les facteurs de fragilité des jeunes et des familles et telles que développées dans les volets « emploi », « éducation », « lien social » et « santé » du CUCS. C'est en particulier dans ce cadre, au titre de sa mission fondamentale d'éducation et d'insertion au bénéfice des jeunes les plus en difficulté que la prévention spécialisée participe à la politique de prévention de la délinquance.

#### Programme

Les mesures de prévention de la délinquance ont vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat parisien de sécurité et de prévention de la délinquance qui doit faire l'objet d'une révision en

application des textes en vigueur. Sans préjudice de ces modifications, les partenaires conviennent d'engager ou de poursuivre les actions mentionnées ci-après.

Sur ce thème, la collectivité parisienne au titre de la Ville ou du Département a déjà beaucoup investi (renforcement des moyens des équipes de prévention spécialisée, développement du financement des opérations Ville Vie Vacances, mise en place des correspondants de nuit, soutien au groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, aide aux victimes, accompagnement physique des personnes âgées pour effectuer des retraits d'argent...). Une plus grande coordination devra être envisagée entre ces dispositifs et les territoires en politique de la ville, ainsi que leur développement sur des territoires qui n'en ont pas bénéficié à ce jour.

La thématique de l'aide aux victimes sera renforcée à destination des professionnels et des victimes directement. D'une part, les réseaux d'aide aux victimes existant déjà sur 4 arrondissements (10<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>) pourront être étendus sur d'autres territoires à la demande des mairies d'arrondissement qui le souhaitent. D'autre part, la direction de la prévention et de la protection se dotera d'un nouveau service d'accompagnement des victimes les plus fragiles pour les aider concrètement dans leurs démarches administratives et matérielles.

Outre la mise en place de dispositifs opérationnels en matière de prévention de la délinquance, la ville de Paris sensibilise ses agents (coordonnateurs des contrats de sécurité d'arrondissement, référents techniques d'arrondissement et correspondants de nuit) aux spécificités des quartiers situés en politique de la ville, en prévision de leurs futures interventions.

### Actions

#### *Récapitulatif des principales actions de prévention, de protection et de surveillance, soutenues par la Ville de Paris*

- suivi et animation de la mise en oeuvre des fiches actions des contrats de sécurité d'arrondissement avec l'ensemble des partenaires et incluant les territoires en politique de la ville
- financement des opérations Ville Vie Vacances
- surveillance des points d'école, en lien avec la préfecture de police
- poursuite et développement du dispositif des correspondants de nuit intervenant sur des quartiers en politique de la ville
- poursuite du versement d'une subvention annuelle au GPIS pour la surveillance des immeubles sociaux considérés comme sensibles par les 9 bailleurs sociaux, membres du dispositif, incluant les territoires en politique de la ville
- gestion et développement des possibilités d'accueil des personnes devant effectuer une mesure judiciaire (TIG ou mesure de réparation pénale); organisation et animation en lien avec la PJJ et le SPIP de modules de « Dialogue citoyen »
- poursuite des opérations menées dans le cadre de la lutte contre les incivilités et de la coordination des services municipaux verbalisateurs

#### *Propositions de nouvelles actions prenant plus spécifiquement en compte les territoires en politique de la ville*

1. Renforcement des liens entre les actions menées dans le cadre du contrat de sécurité d'arrondissement et de la politique de la ville.

Mise en place de coordinations locales spécifiques permettant de renforcer l'articulation entre les contrats de sécurité des arrondissement comprenant des quartiers en politique de la ville et

le contrat urbain de cohésion sociale (exemple de l'expérimentation concernant la mise en place d'une cellule de veille de prévention de la délinquance sur le site Curial Cambrai).

Pour renforcer la cohérence de ces coordinations locales, l'état d'avancement annuel des fiches actions des contrats de sécurité d'arrondissement dressé lors des réunions plénières des conseils de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement (CSPDA), pourrait être approfondi par une évaluation des fiches actions spécifiques à la Politique de la Ville et ses quartiers ; permettant, le cas échéant, une actualisation des contrats de sécurité.

Enfin, afin de mieux prendre en compte les demandes de sécurité des habitants des quartiers en Politique de la Ville, il serait utile de compléter cette évaluation par des études spécifiques. Deux approches pourraient être envisagées, l'une s'appuyant sur des diagnostics mesurant le sentiment d'insécurité de la population, et l'autre permettant d'apprécier plus précisément la victimation des habitants.

2. Interventions de proximité des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris (ISVP) renforcées sur les territoires situés en politique de la ville :

Ils assurent également la surveillance et la protection du domaine municipal : bâtiments, équipements, squares, jardins, cimetières, etc. ; ainsi que la protection des agents municipaux.

Les ISVP de l'unité d'assistance aux sans abris viennent par ailleurs en aide aux personnes vivant dans la rue en allant régulièrement à leur rencontre et en les orientant vers les services compétents. Ils font également l'interface entre ce public et les agents municipaux qui rencontreraient des problèmes avec ces personnes (parcs et jardins, propreté, etc.) et permettent ainsi de régler des situations dans le respect des personnes sans abris. Ces activités seront développées dans les quartiers situés en politique de la ville, en lien avec les diagnostics établis notamment lors des réunions des cellules de gestion urbaine de proximité.

3. Extension du dispositif des correspondants de nuit à d'autres arrondissements en privilégiant les quartiers en politique de la ville en particulier le quartier Curial.

4. Extension du domaine d'intervention du GPIS dans les parkings sensibles de certains ensembles sociaux et prise en compte des nouveaux quartiers de la Politique de la Ville.

5. Développement des actions en faveur de l'aide aux victimes :

extension des réseaux d'aide aux victimes existants sur 4 arrondissements (10<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup>) sur d'autres territoires à la demande des mairies d'arrondissement (formation des agents d'accueil des mairies d'arrondissement et des services sociaux, mise en réseau avec les référents police, le Parquet, les hôpitaux, les maisons de justice et du droit et les points d'accès au droit)

création d'un nouveau service d'accompagnement des victimes les plus fragiles pour les aider dans leurs démarches administratives et matérielles. Ce dispositif sera progressivement implanté, prioritairement dans des arrondissements ayant des quartiers en politique de la ville.

6. Développement d'actions de lutte contre les violences faites aux femmes. Suite à la mise en œuvre de fiches actions de contrats de sécurité d'arrondissement et à la participation de la DPP à la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes, il pourrait être envisagé de développer des actions de sensibilisation et de formation sur cette question à destination de professionnels travaillant dans des territoires en politique de la ville.

7. Renforcement du dispositif « Tranquillité seniors » à destination des personnes âgées habitant les quartiers en politique de la ville consistant à les accompagner pour effectuer des retraits d'argent. Dans ce cadre, il est prévu d'établir une convention avec La Banque postale.
8. Sensibilisation à l'accueil de personnes devant effectuer une peine de travail d'intérêt général ou une mesure de réparation pénale auprès des associations et structures intervenant dans les quartiers situés en territoire politique de la ville.
9. Exploitation des fiches incidents de l'observatoire de la tranquillité publique en vue de développer la circulation de l'information concernant les signalements des faits de nature à troubler la tranquillité publique commis dans les équipements et bâtiments municipaux et à l'encontre des agents municipaux. L'observatoire permettra de plus en plus d'obtenir des statistiques sexuées fines et territorialisées, notamment pour les quartiers situés en politique de la ville. L'exploitation de ces données débouche d'ores et déjà sur des interventions de sécurisation et de verbalisation ciblées et ponctuelles (protection des agents municipaux, équipements municipaux, squares, voie publique, etc.), qui se développeront au fur et à mesure de la montée en puissance de cet observatoire.
10. Consolider la présence de la prévention spécialisée dans les territoires de la politique de la ville et son travail partenarial local, au bénéfice des jeunes les plus en difficulté.
11. Soutien aux structures d'accueil et d'écoute psychologique des adolescents
12. Développer les chantiers de solidarité internationale.

### **3.7. Culture**

#### Diagnostic et enjeux

L'enjeu du volet culturel du précédent contrat de ville visait à inscrire durablement les politiques culturelles d'enseignement artistique, de création, de diffusion et d'animations dans le champ de la politique de la ville à partir de 3 axes principaux :

- L'accès de tous et de toutes à l'offre culturelle,
- Le soutien aux pratiques artistiques et culturelles de proximité,
- Le développement des cultures et des pratiques émergentes.

La mise en place du contrat et la formalisation des projets de territoire sur le GPRU a permis de faire émerger deux problématiques nouvelles notamment grâce aux actions de concertation engagées avec les habitants. Il s'agit des questions de mémoire et d'éducation en matière culturelle.

L'action concertée de la Ville et de l'Etat, DRAC Île de France, a contribué à accompagner ce mouvement

#### Programme

Le diagnostic permet de proposer quatre objectifs permettant d'organiser et de coordonner les actions. Ces quatre objectifs sont :

- Affirmer l'accès de tous et de toutes à l'offre culturelle : Le territoire parisien est particulièrement riche d'atouts culturels multiples. Il s'agira de mobiliser les équipements culturels de la Ville et de l'Etat en faveur des territoires et des habitants. Cette mobilisation passe par une politique volontariste de collaboration et d'ouverture des structures.

- Promouvoir la diversité culturelle et valoriser la mémoire des quartiers : il s'agit notamment de valoriser la mémoire des personnes, des groupes, des habitants des quartiers Politique de la Ville avec une attention particulière pour les parisiens issus de l'immigration ; il s'agit également de soutenir l'émergence ou la consolidation de démarches locales visant à promouvoir la diversité des cultures et des trajectoires, l'exploitation d'archives visuelles et sonores à travers des approches artistiques et culturelles pouvant impliquer une diversité d'acteurs et de moyens (artistes, bibliothèques, musées, théâtres, archives, numérique...) et se concrétiser sous différentes formes (films, enregistrements sonores, expositions, éditions...).
- Valoriser les pratiques amateurs et soutenir les expressions artistiques émergentes : les différentes concertations font apparaître une demande de pratiques amateurs de la part des habitants. De même ces quartiers sont des lieux d'expérimentations et d'innovations importants tant en ce qui concerne l'offre culturelle elle-même que les pratiques qui s'y expriment.
- Développer l'éducation à la culture et l'apprentissage de la ville : il convient de poursuivre les actions engagées en matière d'éducation à la culture et de promouvoir une interrogation sur la ville et ses évolutions, à travers la mise en place d'actions et de moyens faisant appel à des approches créatives pour interpréter et améliorer le cadre de vie, appréhender la mémoire des espaces et des habitants, associer les habitants à l'élaboration des projets de renouvellement urbain, accorder à la ville et à sa production une dimension culturelle à part entière.

De manière transversale, de nombreuses initiatives culturelles sur les quartiers Politique de la ville présentent des potentiels de développement économique notamment sur des champs connexes au champ culturel proprement dit (design, stylisme, édition, nouveaux médias, art culinaire, tourisme, corps et santé). Une approche par filière sera privilégiée afin de repérer les leviers possibles de développement. Il s'agira de s'appuyer et de valoriser les ressources locales

Par ailleurs, les actions relevant de l'articulation entre politiques d'insertion et culture, notamment auprès des publics déjà inscrits dans des parcours individualisés formalisés (Missions locales, PLIE, PDI...) seront privilégiées

### Actions

#### 1. Diffusion de l'offre culturelle parisienne sur les quartiers prioritaires

La conception et la mise en œuvre d'une charte de développement culturel partagée seront définies sous l'impulsion des services de la Ville. Elle vise particulièrement à mobiliser les ressources culturelles de la ville de Paris, musées et grandes institutions culturelles. Une démarche similaire sera conduite par l'Etat, DRAC Île de France, auprès des équipements publics membres du pôle culture.

La mise en place et la consolidation de projets culturels de territoire impliquant sur la durée des acteurs locaux et un équipement culturel intermédiaire ou un pôle de ressources agissant en tant que tête de réseau, seront recherchées. De la même façon la mise en place des grands équipements culturels que sont le « 104 » et la Maison des Métallois sera l'occasion de développer les démarches culturelles locales.

Les espaces publics numériques seront mobilisés autour de la mise en œuvre de nouveaux modes d'apprentissages et de diffusion des connaissances liés aux outils et des produits

numériques en lien avec des ressources et des acteurs locaux (Ars Longa, Conteners, la Dalle Net, Fabrication Maison...): création de sites patrimoniaux, SIG, développement de ressources en ligne...

La mise en cohérence et la mobilisation de l'offre festivalière sur les quartiers prioritaires (Festival Paris Quartier d'Eté, les Fêtes du Bassin de la Villette, Sous la Plage, Festival sciences sur Seine, Fête de la Goutte d'Or, festival Paris Cinéma, Cinémas au clair de lune...) seront étudiées. Cette mise en cohérence territoriale s'appuiera également sur le développement de la communication, de la coordination et de la mutualisation des projets culturels et des initiatives dans les quartiers, par et pour ses habitants, et sur le développement de la communication et la présentation des projets entre ces quartiers et leur arrondissement.

## 2. Soutien et valorisation des pratiques artistiques en amateur et des expressions artistiques émergentes

Le soutien aux pratiques artistiques en amateur et des expressions artistiques émergentes constitue une part importante des actions soutenues par la politique de la ville. Si ce foisonnement d'activités doit tendre à s'inscrire dans un programme d'offre de services cohérent et maîtrisé, la place à l'innovation doit être constamment aménagée et encouragée.

Les services de l'Etat et de la Ville concernés, engageront une réflexion pour structurer ces initiatives et les développer notamment à travers la question des moyens techniques (salles de répétition), la qualification des acteurs (partenariats artistes professionnels et amateurs), la mutualisation des ressources et des modes de gestion (coopératives d'activités et d'emplois, groupement d'employeurs), l'approche par filière avec la création d'une offre renouvelée et de nouveaux produits, la mise en place de pôle de ressources.

## 3. Développement de l'éducation et de l'apprentissage artistique et culturel

Ce type d'actions nécessite d'être précisé dans le champ de l'éducation à l'image, l'accès à internet, la promotion de la lecture et de l'écriture et dans celui de l'éducation artistique en direction des établissements scolaires prioritaires (GIP réussite éducative). Le GIP Réussite éducative peut être le cadre de la mise en place d'un partenariat assorti de moyens dédiés entre la Ville et l'Etat pour donner la priorité à la mise en œuvre de projets culturels dans les établissements scolaires concernés.

La promotion du livre et de la lecture sera encouragée par une diversification des méthodes, mais également par une collaboration plus soutenue avec les bibliothèques municipales, le réseau «Lire à Paris», «Paris Bibliothèque» et l'ODILF (Office de Diffusion International du Livre Français) et par le soutien renforcé aux initiatives locales repérées.

Il s'agira de formaliser des relations suivies des acteurs du scolaire et du périscolaire, ainsi que des jeunes avec la culture et ses acteurs (afin d'éviter les actions ponctuelles, non coordonnées et non mutualisées), tout en favorisant le partenariat entre les établissements scolaires et les établissements culturels.

En ce qui concerne la culture de la ville, en partenariat avec le Centre Georges Pompidou, la Ville a soutenu depuis 3 ans un programme de promenades urbaines en direction des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Ce programme sera repris et renforcé par la création d'une association spécifique engageant au côté du Centre Georges Pompidou, de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et de l'Union Régionale des CAUE, le Pavillon de l'Arsenal. Outre la mise en œuvre d'un programme de promenades et découvertes urbaines visant à favoriser la participation des habitants des quartiers inscrits en Politique de la ville et en GPRU, cette association servira de cadre pour développer des formations spécifiques (tourisme, conférences sur le patrimoine...).

La mise en œuvre du Projet Chantiers Publics – Porte de Montreuil – Saint-Blaise (2007 – 2010) s'attachera à prendre en compte cet objectif général et pourra servir d'expérience pour les opérations futures afin notamment d'inscrire localement la présence de l'art dans les quartiers prioritaires par un programme de commandes publiques adapté au contexte de renouvellement urbain et social

Une convention tripartite sera élaborée entre la Ville, la DRAC Île de France et les écoles d'architecture pour poursuivre le travail engagé auprès des habitants et des équipes de développement local dans le cadre d'ateliers.

#### 4. Diversité culturelle et mémoire des quartiers

En partenariat avec le Centre Georges Pompidou, la CNHI, mise en place de promenades urbaines sur les lieux de l'immigration à Paris.

Mise en place d'un groupe de travail impliquant la CHNI, Paris Bibliothèque, le réseau parisien des bibliothèques, la DRAC Île de France, pour valoriser par l'écrit et la rencontre d'auteurs l'histoire de l'immigration à Paris (récits, romans, théâtre, autobiographie...),

Consolidation de projets associatifs prenant en compte la question de la mémoire des parisiens issus de l'immigration.

## 4 . La mise en oeuvre

### 1. Le pilotage.

Les dispositions de pilotage tiennent compte du bilan du Contrat de Ville, de ses avancées et de ses insuffisances. Elles s'organisent autour de trois instances :

**Une direction de projet** réunissant au moins deux fois par an le Préfet, le Maire de Paris ou ses représentants. Cette instance évalue et oriente l'exécution du contrat.

**Un comité de pilotage local par quartier ou par arrondissement** réuni régulièrement qui rassemble l'Adjointe au Maire de Paris chargée de la Politique de la Ville, le Maire d'arrondissement, le Délégué à la Politique de la Ville, le Préfet ou leurs représentants. La réunion de cette instance de pilotage resserrée est demandée par l'un ou l'autre des trois partenaires et se tient au moins un fois par trimestre. Une fois par an, le comité de pilotage local peut être élargi aux partenaires institutionnels et associatifs du quartier. Il s'agit alors d'une instance d'échange et d'information.

**Une commission inter-partenariale par quartier ou par arrondissement** réunie une fois par an au niveau de l'arrondissement. Elle permet de faire un compte rendu aux acteurs des actions mises en œuvre et d'ouvrir un temps d'échange sur les perspectives.

### 2. Le dispositif local et le partenariat

La mise en œuvre sur les quartiers est confiée à un chef de projet assisté d'agents de développement local. Ces personnels sont des agents municipaux sous la responsabilité du délégué à la politique de la ville et à l'intégration ; ils travaillent en étroite collaboration avec les maires d'arrondissement. Ces équipes locales ont pour mission d'analyser l'évolution des besoins des populations, femmes et hommes, d'être force de proposition afin de réajuster les objectifs et les moyens à mettre en œuvre, de faire vivre le partenariat local, d'assurer le suivi, le cas échéant dans le cadre d'un comité local technique ou d'ateliers thématiques réunissant les acteurs locaux, l'aide aux associations pour le montage de leurs projets et de mesurer concrètement les résultats obtenus. Leur travail doit s'ancrer non seulement sur le territoire

politique de la ville mais prendre appui sur les ressources plus larges à l'échelle de l'arrondissement, par exemple, pour les thématiques santé, économie et emploi.

Dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain, le chef de projet de la politique de la ville travaille en étroite collaboration avec le chef de projet urbain en charge du projet de renouvellement urbain.

L'Etat désigne un délégué par quartier qui travaille en liaison avec le chef de projet et son équipe.

### **3. Le rôle des associations**

Les associations locales participent pleinement du développement des quartiers. Elles sont associées à la mise en oeuvre des projets et sont force de proposition.

Les partenaires du contrat s'engagent à soutenir les projets des associations qui s'inscrivent bien dans les priorités définies dans les projets de territoire et à réaliser une évaluation de leurs actions.

Ils s'engagent également à accélérer le versement des subventions aux associations et à rechercher toutes les solutions pour améliorer les conditions de prêt et de trésorerie. Les conventions pluriannuelles seront développées dès lors que l'aide de l'Etat et de la Ville consiste à soutenir l'action dans la durée et qu'un financement sur une base pluriannuelle apparaît plus apte à renforcer l'efficacité globale de ce financement.

Les partenaires du contrat s'engagent également à poursuivre les efforts pour développer la vie associative dans ces quartiers, faciliter leur recherche de locaux et contribuer à l'aménagement de locaux associatifs en pied d'immeubles.

### **4. Evaluation et actualisation des connaissances**

En dehors du travail déjà engagé par la Ville sur le recensement financier annuel des crédits affectés aux quartiers prioritaire (« bleu budgétaire »), l'évaluation du contrat portera sur :

- L'évolution d'un nombre d'indicateurs sexués, limité à quelques thèmes pour l'ensemble des quartiers. L'évaluation pourrait ainsi porter sur la réussite éducative, l'emploi, l'accès au droit et l'accompagnement au logement.
- Une évaluation plus systématique sur quelques quartiers. Les modalités de celle-ci restent à déterminer (panel, enquête statistique d'habitants, observation des acteurs locaux, appréciation des nouveaux modes d'administration...).

Les modalités de cette évaluation seront précisées avant la fin du premier semestre 2007 sur la base du diagnostic établi pour chacun des territoires en tenant compte des prescriptions et des outils méthodologiques que fournira la délégation interministérielle à la ville (DIV); cela permettra, d'une part le renseignement des bases de données au plan national, d'autre part la mesure des résultats obtenus qui conditionnera la reconduction du CUCS au-delà de 2009. Dans ce cadre, la Ville et l'Etat s'engagent à actualiser l'observatoire des quartiers parisiens en 2008.

### **5. Le pôle de ressources de la politique de la ville et de l'intégration**

Le pôle ressources de la politique de la ville et de l'intégration a été créé en 2004 après une longue réflexion engagée en partenariat avec l'Etat. Le pôle ressources parisien répond aux cahiers des charges redéfini en septembre 2006, faisant suite au souhait du Comité

interministériel des villes du 9 mars 2006 de conforter l'action des centres de ressources dans l'appui à la mise en œuvre de la politique de la ville.

Les missions du pôle portent sur l'appui, l'information et la qualification des acteurs de la politique de la ville et de l'intégration. Il s'agit en particulier des chefs de projets, agents de développement local et chargés de mission, les élus de Paris et des arrondissements, les directions de la Ville de Paris, les services de l'Etat et de la Région Ile-de-France, les services publics et organismes impliqués sur les quartiers politique de la ville (bailleurs sociaux...) et les associations.

Les productions portent sur des journées d'études, de réflexion et d'échanges d'expériences, des demi-journées d'approfondissement sur un sujet « zoom sur.. » ou des conférences débats « autour de... » sur un sujet d'actualité, un livre ou une étude.

Enfin le pôle de ressources met en œuvre en lien avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme l'observatoire des quartiers.

Outre le programme de qualification des acteurs et de mise en réseau qui doit se poursuivre dans la programmation des rencontres, un effort de développement sera entrepris en vue de capitaliser les échanges d'expérience. La thématique de l'emploi a déjà donné lieu à 3 séminaires qui seront complétés par un programme d'ateliers à raison de 5 à 6 sessions par an sur la durée du CUCS. Dans ce domaine comme dans celui de la réussite éducative, la confection de fiches d'expérience est envisagée. La production de connaissances territorialisées (l'observatoire) sera guidée par un souci d'évaluation des actions menées dans le cadre de la politique de la ville.

## 5 . Les engagements financiers

L'Etat et la ville de Paris conviennent des engagements financiers suivants :

L'Etat s'engage à soutenir les actions prévues au contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 à hauteur de **63 M€** sur les trois ans sous réserve du vote des crédits correspondants dans le cadre de la Loi de Finances et en distinguant la répartition suivante :

- dotations spécifiques de l'ACSE (y compris adultes relais) : 36 M€
- crédits de droit commun (services déconcentrés) : 27 M€

La ville de Paris s'engage à soutenir les actions prévues au contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 à hauteur de **76 M€** sur les trois ans **sous réserve que les crédits liés aux participations de l'Etat soient votés en loi de finances.**

.La ventilation de ces financements entre les thèmes prioritaires sera effectuée comme suit :

| Désignation du thème                                        | Etat    | Ville   |
|-------------------------------------------------------------|---------|---------|
| Emploi, insertion et développement économique               | 12,1 M€ | 17,9 M€ |
| Développement du lien social, accès au droit et citoyenneté | 19,2 M€ | 16 M€   |
| Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain              | 0,2 M€  | 2 M€    |
| Education, jeunesse et sports                               | 11,5 M€ | 17,2 M€ |
| Santé                                                       | 11,4 M€ | 2,3 M€  |
| Prévention de la délinquance                                | 2,0 M€  | 10,2 M€ |

|                |              |              |
|----------------|--------------|--------------|
| Culture        | 4,8 M€       | 0,7M€        |
| Ingénierie     | 1,8 M€       | 9,7 M€       |
| <b>Total :</b> | <b>63 M€</b> | <b>76 M€</b> |

Par ailleurs, le programme de renouvellement urbain sur les quartiers GPRU et la quartier de la Goutte d'Or est estimé à 190 M€ de 2007 à 2010, hors mesures logement. Une part de ce programme sera couverte par les crédits de l'ANRU dans le cadre de conventions spécifiques.

D'une manière générale, les deux partenaires s'engagent à se communiquer chaque année le bilan complet et précis de leurs financements respectifs ainsi qu'à donner à ceux-ci une totale transparence en assurant leur publication.

Le maire de Paris,

Bertrand DELANOË

Le Président du Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Général

Bertrand DELANOË

Le préfet de la région Ile de France,  
préfet de Paris,

Bertrand LANDRIEU

Le délégué départemental  
de l'Agence Nationale  
pour la Cohésion Sociale  
et l'Egalité des Chances,

Bertrand LANDRIEU

## II . LES PROJETS PAR TERRITOIRE

Il convient de rappeler que l'approche territoriale ne peut se résumer à une déclinaison localisée de dispositifs centraux. Par ailleurs, la mobilisation des moyens publics est nécessaire mais n'est pas suffisante pour envisager une amélioration de la situation. Le développement local reste donc une composante essentielle de la politique menée sur et pour ces quartiers. Cette approche prend en compte l'ensemble des acteurs locaux et considère ces territoires comme révélateurs des difficultés et contradictions de l'ensemble de la société et comme porteurs de projets innovants pour y répondre.

Cette approche implique une **méthodologie spécifique** qui doit s'incarner sur chaque territoire autour de quatre points :

**Une production de connaissance sur le territoire** : il convient d'être capable de faire émerger de la connaissance sur le territoire pour en faciliter la compréhension partagée, pour réduire les écarts entre les perceptions et la réalité, en proposant de nouveaux regards et en ouvrant de nouveaux possibles.

**Une stratégie** : il s'agit de dégager des priorités pour structurer un programme d'action et concrétiser l'inscription du territoire dans des dispositifs législatifs ou financiers.

**Une ingénierie et une conduite de projet basée sur le partenariat** l'objectif vise est de conduire des projets de leurs formulation à la réalisation jusqu'à leur évaluation afin de répondre sur un territoire à des demandes identifiées.

**Une animation** : il faut organiser des rencontres et créer des liens entre des acteurs ayant des cultures et des motivations différentes pour trouver un consensus ou faire naître des dynamiques communes grâce à des techniques et à des outils adaptés

Sur chaque territoire, les projets sont différenciés en fonction du statut des territoires retenus (reconduction, extension, nouveau ou en veille). Ils intègrent les documents déjà validés (projets de territoire ou de quartier déjà élaborés et en cours de réalisation). Ils posent une problématique générale et une stratégie d'intervention spécifique ainsi qu'une déclinaison locale et adaptée des 7 thématiques et programmes d'actions du contrat urbain de cohésion sociale.

Par ailleurs, certains des quartiers retenus (Porte de Clichy – Porte de Saint Ouen 17<sup>ème</sup>, Porte de Montmartre – Porte de Clignancourt 18<sup>ème</sup>, Paris Nord Est 18<sup>ème</sup>-19<sup>ème</sup>, Porte de Montreuil – Python Duvernois Fougère 20<sup>ème</sup>, Porte de Vincennes 12<sup>ème</sup>- 20<sup>ème</sup>, les quartiers du sud 13<sup>ème</sup> et le quartier de la Porte de Vanves) se situent à la couronne parisienne. La Ville de Paris réaffirme sa volonté de construire ces projets en coopération avec les communes riveraines et de replacer ces quartiers parisiens dans une dimension métropolitaine.

Comme cela a été initié avec Plaine Commune, des rencontres pourront être initiées de part et d'autre de la limite communale entre acteurs de la Politique de la Ville, du développement urbain et de l'action sociale.

Ces rencontres permettraient :

- de créer des dynamiques de développement : échange de savoir faire, évaluation d'expériences, élaboration de projets communs, de programmes complémentaires, développement des synergies et partage de certains équipements (culturels sportifs...) ;

- de s'informer mutuellement sur les initiatives ou événements organisés dans ces quartiers et sur les projets afin d'en assurer une plus grande cohérence ;

- de renforcer des liens physiques entre ces territoires, notamment par une amélioration de l'espace public (aménagement de nouveaux espaces, gestion urbaine de proximité, traitement des voies limitrophes), des circulations douces et des transports collectifs les reliant. A titre d'exemple, la mise en place de bus de quartiers intercommunaux, tels que les « Traverses », pourrait être étudiée dans certains secteurs.

Par ailleurs un nouveau cadre de référence sera pris en compte afin de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes : La Charte Européenne pour l'Egalité des Femmes et des Hommes dans la vie locale, élaborée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe ; Cette Charte invite les collectivités territoriales à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes par de multiples actions pragmatiques dans tous les domaines qui relèvent de leurs champs de compétences.

Enfin, la Ville de Paris s'est engagée dans une démarche de développement durable. Ses orientations et ses documents d'urbanisme témoignent d'un grand souci de l'environnement (énergie, déplacements, déchets, bruit, eau, biodiversité, pollution...) et du développement social et économique. Toutefois, en France les démarches formalisées se limitent à la Qualité Environnementale des bâtiments. La Ville de Paris a donc choisi de créer une méthode spécifique pour intégrer ces valeurs dans les projets d'aménagement urbain..

Elle dispose déjà pour ce nouvel outil de références majeures :

- Le Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil de Paris les 12 et 13 juin 2006. Il constitue un véritable projet pour la ville et présente ses orientations pour les 10 ou 20 futures années ;

- L'Agenda 21 local en cours d'élaboration. Il définira la stratégie et le plan d'action de la ville en matière de développement durable ;

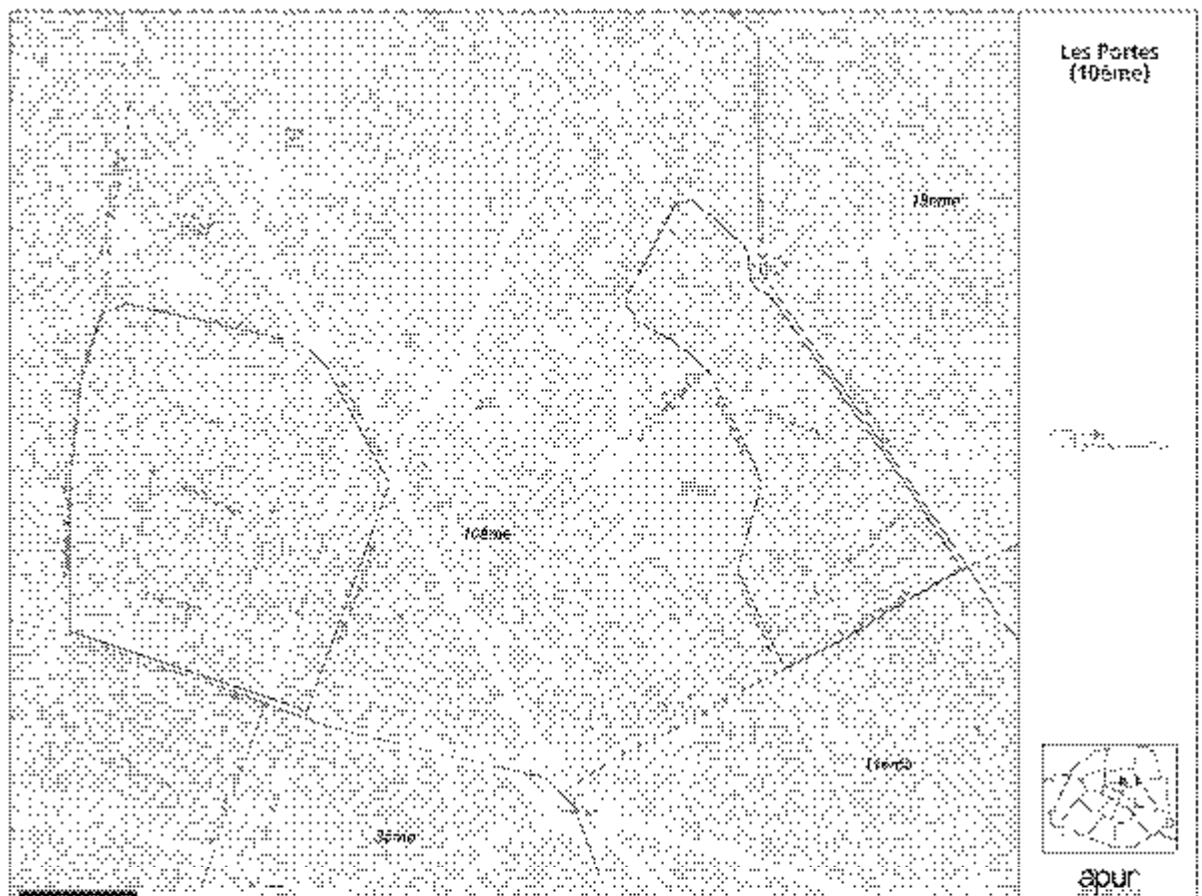
- La Charte des Villes Européennes pour la durabilité. Elle est plus connue sous le nom de Charte d'Aalborg. Paris y a adhéré en mars 2005 ;

- La méthode pour la qualité environnementale des sites du Grand Projet de Renouvellement Urbain (juin 2004). Elle propose une approche spécifique pour l'aménagement de ces territoires ;

- Le Cahier de recommandations environnementales. Il a pour but d'inciter les intervenants privés ou publics à prendre en compte l'environnement lors de la construction ou de la réhabilitation de bâtiments.

Le « Cadre de Référence pour les projets territoriaux de développement durable », réalisé par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable apporte lui aussi des bases d'appui. Cette démarche croise les problématiques et la méthode de la Politique de la Ville notamment en ce qui concerne le développement social, la démarche de participation des habitants. Les quartiers prioritaires du présent contrat pourront être des territoires de projet la mise œuvre concrète de l'engagement de la Ville.

## 10<sup>ème</sup> arrondissement quartier Porte St Denis Porte - St Martin, Buisson St Louis - Ste Marthe

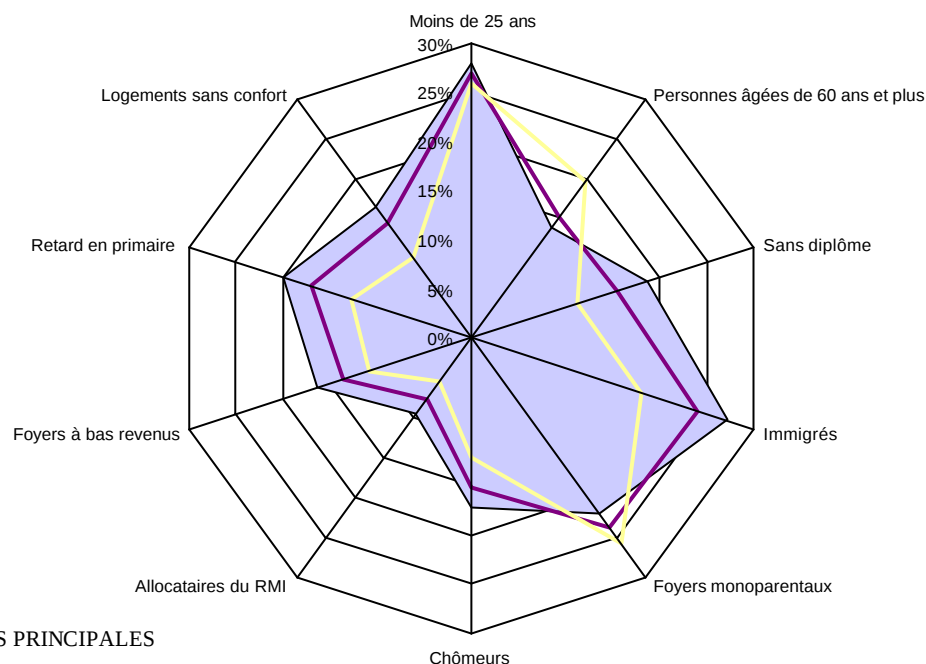


- 31 060 habitants
- 55 hectares
- 11,5% de logements SRU
- Périmètre modifié

### Présentation

Le quartier Porte St Denis / Porte St Martin, localisé dans la partie sud du 10<sup>e</sup> arrondissement, se décompose en deux sous secteurs. Le premier secteur, à l'ouest, est délimité par la rue du Faubourg Poissonnière, la rue de Chabrol, la rue du Faubourg Saint Martin et le boulevard Saint Denis. Le second secteur, à l'est, est délimité par l'avenue Claude Vellefaux, la rue Juliette Dodu, le quai de Jemmapes, le boulevard de la Villette, et la rue du Faubourg du Temple. La partie centrale, inscrite au contrat de ville 2000-2006 n'a pas été reconduite dans le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009.

Les « Portes » sont marquées par un tissu d'habitat ancien et dégradé. Les indicateurs révèlent d'importantes difficultés économiques et sociales : plus de 10% des ménages bénéficient du Revenu minimum d'insertion, soit deux fois plus qu'au niveau parisien (5%); 17% de la population vit sous le seuil des bas revenus (11% à Paris). Sur le plan scolaire, une forte proportion d'élèves est en situation de retard à la fin de l'école primaire (20% contre 13% à Paris).



### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Logements sans confort +
- Population immigrée +
- Pauvreté, chômage
- Retards scolaires, niveau de formation

Une forte proportion de jeunes et d'immigrés, peu de personnes âgées

1. La pyramide des âges est marquée par le poids des jeunes. Les personnes âgées de moins de 20 ans forment 21% de la population totale au lieu de 18% à Paris. Les jeunes adultes (de 20 à 34 ans) sont également nombreux (30% de la population, 28% à Paris). A l'inverse, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est faible : 14% de la population au lieu de 20% à Paris.

2. Le quartier accueille une grande diversité des nationalités et une population immigrée nombreuse : 28% de la population contre 18% à Paris. Les régions les plus représentées sont la Chine dans la moitié sud du périmètre, le Maghreb et l'Afrique dans la moitié nord.

3. La répartition par catégories socioprofessionnelle fait ressortir le poids des employés et des ouvriers qui représentent 34% de la population active contre 29% à Paris en 1999. La part des cadres est plus faible : 24% de la population active au lieu de 33% à Paris.

4. En termes de niveau de formation, 19% des personnes de 15 ans et plus sont sans diplômes (11% à Paris).

### Des niveaux de précarité élevés

Les indicateurs de précarité sont élevés. Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont plus présents dans le périmètre qu'à l'échelle parisienne (17% de la population contre 11% à Paris). Il en est de même des allocataires du RMI qui représentent 10% des ménages (5% à Paris). L'analyse des tendances indique une forte augmentation du nombre d'allocataires du RMI (+34% de 2001 à 2004) supérieure à celle observée dans l'ensemble de Paris (+28% de 2001 à 2004). En 1999, le taux de chômage s'élevait à 18% (12% à Paris). Quant au nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1, il est resté stable de 1998 à 2004 dans le périmètre de la ZUS comme dans le 10<sup>e</sup> arrondissement selon l'observatoire national (respectivement +0,4% et -0,3% sur la période).

Les enfants sont particulièrement concernés par le retard scolaire. 20% d'élèves sont en retard en fin de primaire en 2005 (13% des élèves à Paris). L'état de santé des enfants est un autre symptôme des difficultés locales : plus du tiers des élèves de CP souffrent d'une carie dentaire non soignée (36% contre 26% à Paris).

Enfin, on dénombre 64 délits pour mille habitants dans le périmètre de la ZUS contre 51 pour mille habitants dans l'ensemble des ZUS (état 4001, 2004).

#### Un tissu dense d'activités et de commerces

Le quartier bénéficie d'une forte densité d'emplois (398 emplois à l'hectare contre 153 à Paris). Le nombre d'emploi par actif résident est moins élevé : 1,2 pour le secteur des Portes contre 1,4 à Paris.

Le commerce local est dense. Il est formé de 1 200 établissements ce qui correspond à un indice de 38 commerces pour 1000 habitants (30 pour mille à Paris). Le commerce est cependant très inégalement réparti, avec une forte concentration dans la partie ouest du quartier (notamment le long de la rue du Faubourg Saint Denis) et une relative faiblesse à l'est. Le tissu commercial est en outre marqué par des spécialisations locales, plus ou moins exclusives d'autres activités (commerce de gros de l'habillement dans le sud ouest de l'arrondissement, vente de fourrure en gros dans le sud de la rue du Faubourg Poissonnière, commerces de coiffure et de soins du corps le long du boulevard de Strasbourg...). Par ailleurs, certaines parties du secteur sont fortement touchées par la vacance. Globalement le périmètre compte 16% de locaux vacants en 2005 contre 11% à Paris.

#### Des conditions d'habitation insatisfaisantes

L'amélioration des conditions d'habitat et la résorption de l'insalubrité sont des enjeux importants dans ce quartier qui se caractérise par un parc de logements ancien et dégradé. 79% de logements ont été construits avant 1948 (contre 67% à Paris). Les logements en procédure d'insalubrité sont particulièrement nombreux dans le secteur Jean-Moinon - Sainte Marthe et dans la partie sud ouest du périmètre.

La part des résidences principales sans confort, ne disposant pas d'un WC intérieur et d'une douche ou d'une baignoire, s'élève à 17% (10% à Paris). 22 hôtels meublés sont recensés dans le secteur.

N.B. : En termes d'action, le traitement de 73 immeubles dégradés a été engagé dans le cadre des missions confiées à la SIEMP et aux opérateurs de l'OAHD. Le quartier Jean Moinon – Sainte Marthe fait l'objet d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH - RU) et d'un plan de sauvegarde assortis d'un suivi et d'un plan d'action particulièrement importants compte tenu de la spécificité de ce secteur et de son mode de formation.

#### Un déficit d'espaces verts, d'équipements en faveur de l'emploi

L'atout du quartier réside dans sa situation centrale est sa très bonne desserte par les transports en commun. Huit lignes de métro empruntent son territoire. Des théâtres et autres équipements culturels y sont implantés de même que des services administratifs, sociaux, et des équipements de santé.

En revanche, le quartier semble moins bien équipé en structures d'accueil de la petite enfance et en écoles. Seulement deux collèges y sont implantés. Les équipements sportifs font défaut. Les structures en faveur de l'emploi sont éloignées. Enfin le quartier compte peu d'espaces verts.

#### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

La géographie du contrat urbain de cohésion sociale définit un territoire resserré dont les problématiques et les difficultés sont ainsi mieux identifiées ; permettant de sérier les priorités territoriales et programmatiques.

La déclinaison des politiques publiques et des dispositifs dans le cadre de ce contrat, s'appuie sur le projet de territoire validé par les partenaires institutionnels et associatifs.

Le bilan de la politique de la ville sur le 10<sup>è</sup> arrondissement fait ressortir des enjeux majeurs pour le prochain contrat : l'accès à l'emploi, l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et la prévention sociale centrée sur l'enfance. Il s'agira par ailleurs de combler le déficit important du territoire en termes d'équipements (équipements dédiés à l'emploi, espace public numérique, antenne jeunes informations, point information médiation multiservices, lieu ressources familles et parentalité, atelier santé ville, espaces d'activités physiques et de plein air pour les jeunes)

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

- **Emploi, insertion et développement économique**

- Création d'une MDEE, d'une mission locale ou antenne de mission locale et du dispositif PLIE afin d'apporter des réponses concrètes de proximité et de mieux coordonner les acteurs du service public de l'emploi

- Soutenir et accompagner au retour à l'emploi marchand des emplois aidés

- Pérenniser le dispositif « Parcours de femmes, un pas vers l'égalité »

- Contribuer à l'emploi des jeunes à partir du diagnostic de territoire, BAFA scientifique et BAFA culture en utilisant les moyens proposés par les politiques publiques tel que le dispositif CIVIS porté par la mission locale et relayé dans la proximité par la structure d'insertion ex EEI.

- Création d'une régie de quartier.

- **Habitat, logement et cadre de vie**

- Coordonner les partenaires de l'accompagnement au logement au sein d'une commission spécifique

- Améliorer le cadre urbain par la gestion urbaine de proximité

- Optimiser l'utilisation des locaux associatifs

- assurer une meilleure coordination entre l'OPAH et le projet de territoire de la politique de la ville.

- **Education**

- Renforcer la démarche « Famille/Ecole/Territoire »

- Mise en place de la démarche de réussite éducative

- Développer la Maison des sciences et l'inscrire dans une convention Ville/Etat

- Soutenir la scolarisation obligatoire des enfants handicapés

- Constituer un réseau d'appui à la parentalité en liaison avec des services de la Ville et de la CAF et étudier la faisabilité d'un lieu ressources à destination des parents et des professionnels

- **Santé**

- Développer et renforcer le réseau de santé de proximité avec une attention particulière à la question des femmes et des jeunes

- Contribuer à une plus grande lisibilité de l'existant en termes de professionnels, d'équipements, de dispositifs et d'actions au bénéfice des enfants et des adolescents de 0 à 16ans.

- mise en place d'un atelier santé ville.

- **Prévention de la délinquance, Justice, Accès au droit**

- Recenser, développer et diffuser des outils d'informations à l'intention du public
- Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Une fiche action du CSA, signé en juillet 2003, concerne les territoires en politique de la Ville : «Créer une coordination territoriale sur le quartier de la Grange aux Belles ».
- Favoriser la sensibilisation des acteurs locaux institutionnels et associatifs aux mesures de lutte contre la récidive.

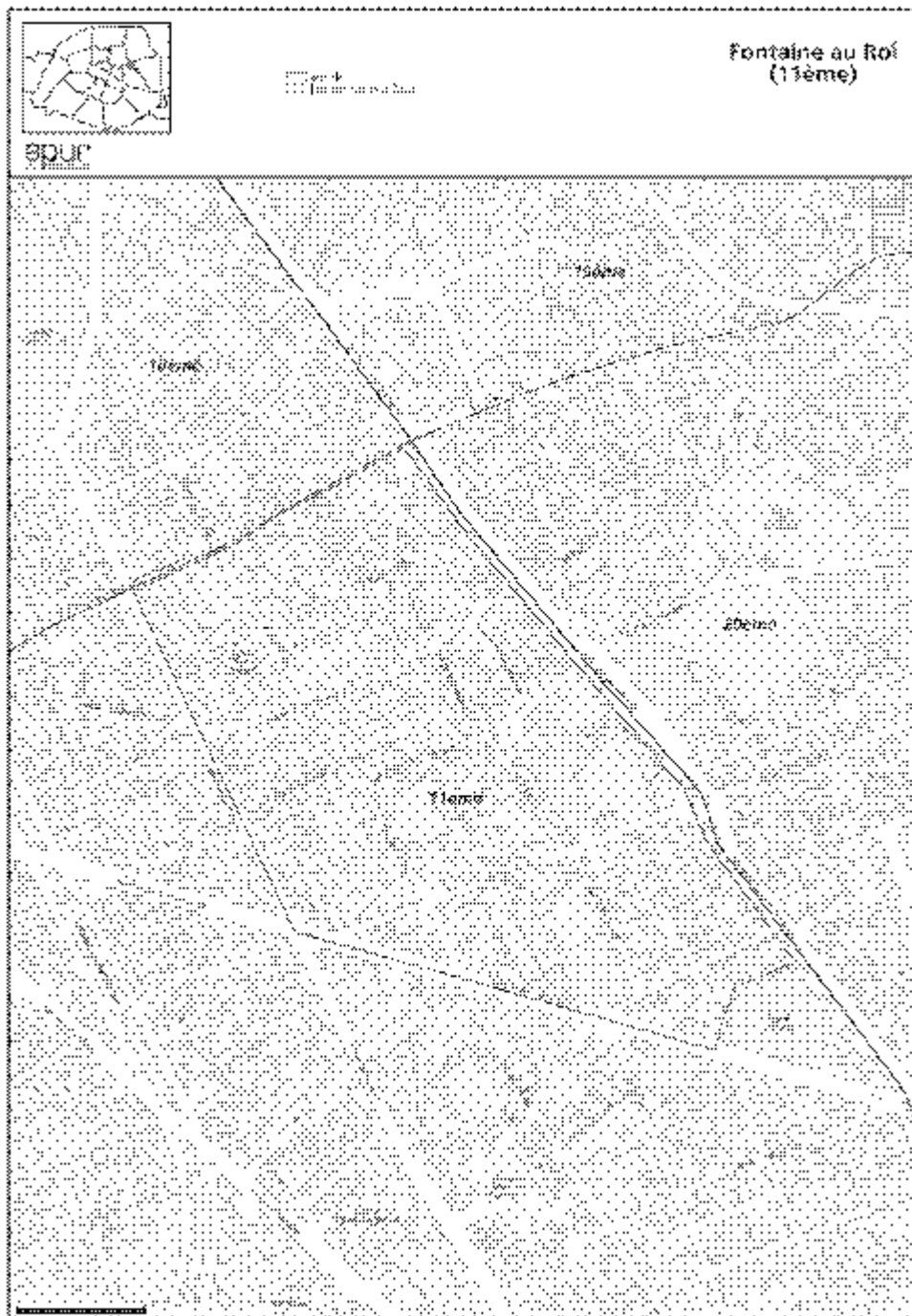
- Développement du lien social et citoyenneté

- Accompagner le développement des deux centres sociaux : Le Paris des Faubourgs et AIRE10
- Ouverture d'une Antenne Jeunes Informations à la Grange aux Belle en 2009.
- Coordonner les différents dispositifs tels que :
  - ? coordination territoriale Buisson Saint Louis
  - ?dispositif VVV
  - ?forum vacances culture loisirs
    - création d'un espace social d'accueil, de convivialité et d'informations pour les migrants âgés.

- Culture

- création d'un espace public numérique.
- Animer un réseau Culture/Loisirs/Temps libre
- création de la médiathèque jeunesse de l'espace saint Lazare et intégration dans le projet de territoire
- Valoriser et rendre accessible les richesses culturelles du territoire
- Diffuser et relayer l'offre culturelle parisienne et les moyens qui permettront aux publics les plus éloignés de cette offre d'en bénéficier.

## 11<sup>ème</sup> arrondissement quartier Fontaine au Roi

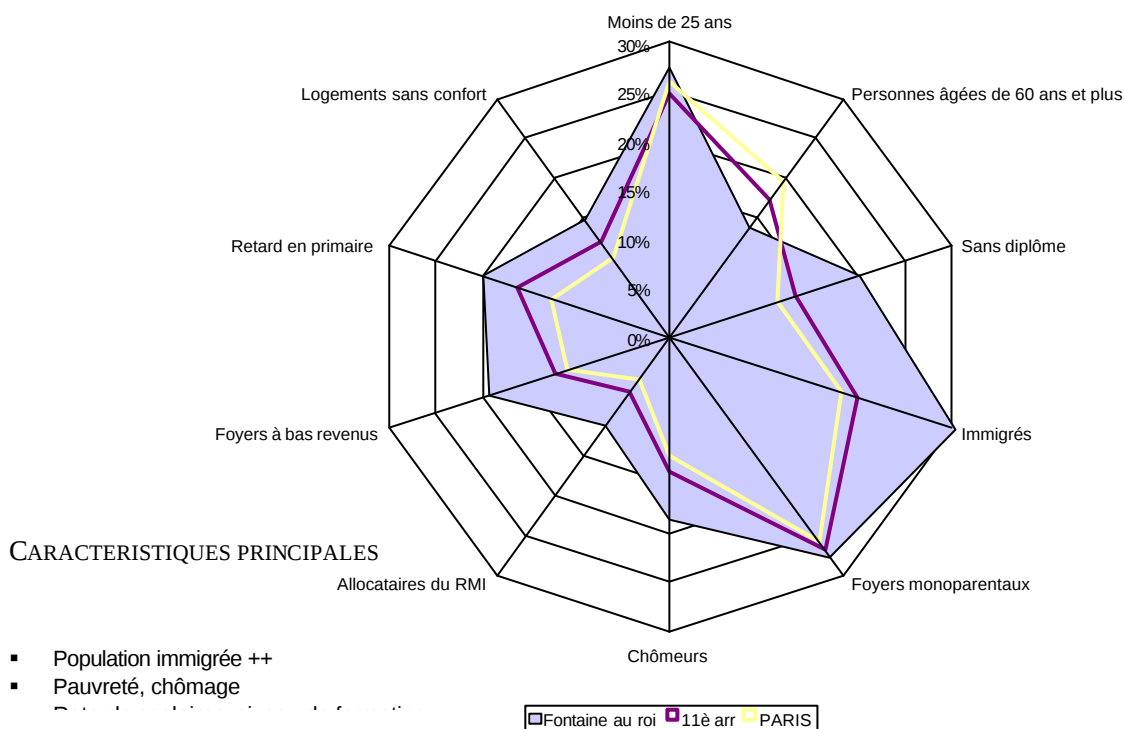


- 25 500 habitants
- 53 hectares
- 15% de logements sociaux SRU
- Quartier reconduit (ZUS)

## Présentation

Le quartier de la Fontaine au Roi fait partie des « zones urbaines sensibles » définies par l'Etat en 1996.

Situé au Nord-Est du 11<sup>e</sup> arrondissement, il se caractérise par un tissu d'habitat ancien fortement dégradé et une population immigrée nombreuse (30% contre 18% à Paris). Les logements sociaux y sont relativement peu nombreux (15%) mais certains immeubles réalisés dans les années 80, comme celui de la rue Robert Houdin concentrent une population jeune et à faibles revenus. L'ensemble du périmètre est marqué par un haut niveau de précarité : plus de 11% des ménages bénéficient du Revenu minimum d'insertion, soit deux fois plus qu'au niveau parisien (5%). Sur le plan scolaire, une forte proportion d'élèves est en situation de retard à la fin de l'école primaire (20% contre 13% à Paris).



### Une forte proportion de jeunes et d'immigrés

La pyramide des âges est marquée, comme celle du 11<sup>e</sup> arrondissement dans son ensemble, par le poids des jeunes de 20 à 34 ans. Ils forment 31% de la population totale contre 28% à Paris. Inversement, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est faible : 14% de la population au lieu de 20% à Paris.

Le quartier est aussi marqué par une grande diversité des nationalités et une forte proportion d'immigrés : 30% contre 18% à Paris.

En termes de niveau de formation, 20% des personnes âgées de 15 ans et plus sont sans diplômes (contre 11% à Paris).

La répartition par catégories socioprofessionnelle fait ressortir le poids des employés et des ouvriers qui représentent 35% de la population active contre 29% à Paris en 1999.

Toutefois il existe une dynamique d'augmentation des « cadres et professions intellectuelles supérieures », la part de cette catégorie étant passée de 19% en 1990 à 25% en 1999 soit +6 points (Paris : de 30% à 35% soit +5 points).

### Des niveaux de précarité élevés

Les indicateurs de précarité sont élevés. Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont deux fois plus présents dans le périmètre qu'à l'échelle parisienne (19% contre 11% à Paris). Il en est de même des allocataires du RMI (11% contre 5% à Paris). L'analyse des tendances indique un accroissement du nombre d'allocataires du RMI (+18% de 2001 à 2004) mais il faut noter que cette hausse est moins forte que celle observée dans l'ensemble de Paris (+28% de 2001 à 2004). Quant au nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1, il a légèrement baissé de 1998 à 2004 selon l'observatoire national des ZUS (2,5% sur la période contre - 2,1% à Paris).

En matière d'éducation, le retard scolaire équivaut à celui observé dans la moyenne des quartiers, soit 20% d'élèves en retard en fin de primaire en 2005, mais il est bien supérieur au taux parisien (13%). L'état de santé des enfants est un autre symptôme des difficultés locales : près de la moitié des élèves de CP souffrent d'une carie dentaire non soignée (46% contre 26% à Paris).

Enfin, on dénombre 50 délits pour mille habitants ce qui correspond à la moyenne du nombre de délits recensés pour mille habitants dans l'ensemble des ZUS parisiennes (état 4001, 2004).

### Un tissu économique et commercial dense

Le quartier bénéficie d'une densité d'emplois proche de la moyenne parisienne (148 emplois à l'hectare contre 153 à Paris) mais qui ne suffit pas à répondre aux besoins d'une population particulièrement jeune et active. Le nombre d'emploi par actif résident est seulement de 0,6 sur le secteur (1,4 à Paris).

Le tissu commercial connaît des difficultés particulières. En effet le commerce se concentre autour d'axes principaux comme la rue Jean-Pierre Timbaud ou la rue du Faubourg du Temple tandis qu'un taux de vacance élevé caractérise les rues de desserte. Globalement le périmètre compte 16% de locaux vacants en 2005 contre 11% à Paris. Pour lutter contre la vacance commerciale et maintenir une diversité des activités, la Ville de Paris a missionné en 2003 une société d'économie mixte, la SEMAEST, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

### Des conditions d'habitation insatisfaisantes

L'amélioration des conditions d'habitat et la résorption de l'insalubrité sont des enjeux importants dans ce quartier qui se caractérise par un parc de logements ancien et dégradé. La majorité des logements (58%) ont une superficie inférieure à 40 m<sup>2</sup>.

La part des résidences principales sans confort, ne disposant pas d'un WC intérieur et d'une douche ou d'une baignoire, s'élève à 15% (10% à Paris). 22 hôtels meublés sont recensés dans le périmètre.

Enfin certains ensembles de logements sociaux récents (rue Robert Houdin, rue Moret) concentrent une population particulièrement modeste.

N.B. : En termes d'action, le traitement de nombreux immeubles dégradés a été engagé dans le cadre des missions confiées à la SIEMP et aux opérateurs de l'OAHD.

### Un secteur en butte à l'évitement scolaire, un déficit d'espaces verts

Malgré l'inauguration en 2005 d'un nouveau square rue de l'Orillon, les espaces verts restent très insuffisants, même si ce quartier n'est pas très éloigné du parc de Belleville.

Pourvu de 10 crèches et haltes garderies et d'un jardin d'enfant, le quartier compte aussi 4 écoles maternelles et élémentaires publiques, toutes classées en ZEP ainsi qu'un collège en REP. Fontaine au roi est l'un des quartiers prioritaires comptant le plus d'écoles privées, autant que dans le public (6 établissements), avec des problèmes d'évitement scolaire qui restent fortement posés.

Les structures en faveur de l'emploi ont été renforcées ces dernières années. Le quartier est maintenant doté d'une agence ANPE, d'une régie de quartier, d'un espace public numérique et d'une structure d'insertion. Site culturel en développement, le quartier compte deux théâtres et trois salles de concert. En matière de sport et de loisirs, deux nouveaux équipements ont ouvert (ou ouvriront) leurs portes en 2006 : le gymnase Berlemont, rue de l'Orillon (avril 2006) et la Maison des métallos, rue Jean-Pierre Timbaud (fin 2007), demain il va bénéficier de la future piscine de Belleville.

Le quartier connaît un fort dynamisme associatif avec plus de trente associations recensées dans le secteur

### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

? Un quartier avec beaucoup d'atouts:

Tissu associatif dynamique, au carrefour de plusieurs arrondissements, bien desservi, avec une population multiculturelle

? Un quartier dans lequel un nombre important d'équipements ou structures ont été créés.

? Mais aussi un quartier dans lequel demeure des problématiques importantes d'exclusion sociale et professionnelle (logement, insalubrité, emploi, éducation...)

- ✓ La définition d'objectifs communs et la mise en place de stratégies collectives dans un cadre cohérent pour le quartier : un développement local et une ingénierie territoriale issus de diagnostics partagés et de débats collectifs menés avec l'ensemble des partenaires.
- ✓ L'implication des habitants : renforcer la participation et favoriser la place des habitants dans l'émergence d'actions collectives, en tant qu'acteurs, partenaires et citoyens.
- ✓ Soutenir et renforcer la dynamique associative : poursuivre l'accompagnement et la pérennisation des structures existantes et favoriser l'émergence de nouveaux projets.
- ✓ Consolider les équipements et services destinés aux habitants : accompagner la création de nouveaux équipements et favoriser l'adaptation du fonctionnement de ces structures par rapport aux besoins repérés sur le quartier.

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

- Emploi, insertion et développement économique

Objectif : favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants les plus en difficulté

- ✓ *Coordination et animation du réseau des partenaires*
  - ✓ *Permettre un meilleur accompagnement vers l'emploi*
    - En direction des femmes : accès aux formations linguistiques, formations professionnalisantes, travail sur les freins à l'emploi (garde d'enfants par exemple).
    - En direction des jeunes : découverte des métiers, accès à l'apprentissage, sensibilisation à l'artisanat, actions spécifiques en direction des jeunes diplômés
    - En direction des bénéficiaires du RMI : participation à la CLI du 11ème
- Mobilisation du Plan Emploi Quartier
- création du PLIE.
  - ✓ *Favoriser l'insertion sociale*
    - Poursuite et formalisation du réseau de partenaires institutionnels et associatifs de l'accueil et de l'action sociale, en lien avec le travail sur le logement et l'accueil petite enfance.

- Soutien au réseau et projets "accès aux droits".

✓ *Favoriser le développement économique*

- Soutien à la création et la diversification d'activités : FARI, Fontaine O Livres, convention SEMAEST
- Soutien au commerce (ex : axe 10ème/11ème rue du Faubourg du Temple)
- Développement et formalisation des contacts avec les milieux de l'entreprise.

✓ *Soutenir l'insertion par l'économique*

- Régie de quartier; consolidation et développement de la Régie de Quartier. Développement d'emplois pour les femmes.
- Soutien aux projets d'économie solidaire
- Veille par rapport à la mise en place de clauses d'insertion.

• Habitat, logement et cadre de vie

Objectif : améliorer le cadre de vie et urbain

✓ *Lutter contre l'habitat insalubre et dégradé*

- Poursuite du partenariat avec le PACTE de PARIS et la SIEMP dans le cadre de l'OAHD et la CPA.

✓ *Renforcer le réseau des professionnels du social sur les questions d'habitat*

- Formation, information et coordination des professionnels.

✓ *Favoriser l'autonomie des habitants dans la prise en charge de leur situation de logement*

- Amélioration de l'habitat : information des habitants, ateliers bricolage, partenariat avec la Régie de Quartier, le Pacte de Paris et la CAF
- Information des habitants quant aux démarches, lieux ressources et réglementations
- Développer la prévention des expulsions.

✓ *Suivre la réhabilitation et le partenariat avec le Foyer Sonacotra*

✓ *Poursuivre la démarche globale de Gestion Urbaine de Proximité visant l'amélioration du cadre de vie des habitants*

- Continuer à se faire le relais des habitants et des usagers du quartier au sujet des problématiques liées au cadre de vie en réalisant des enquêtes ciblées territorialement et/ou thématiquement et en les associant aux rencontres organisées dans ce cadre
- Continuer à apporter une réponse locale, rapide et concertée aux problèmes repérés, notamment dans les domaines de la propreté, de la voirie et des déplacements, de la tranquillité, de l'accès aux équipements publics et de l'aménagement et des animations sur l'espace public.
- Poursuivre le partenariat avec les bailleurs.

✓ *Accompagner et suivre les créations d'équipements et les opérations d'aménagement en cours et prévues sur le quartier.*

• Education

Objectif : favoriser la réussite scolaire, élargir le partenariat et approfondir les liens dans un principe de co-éducation

- ✓ *Mise en place et suivi du dispositif de Réussite Educative*
  - Relancer le réseau de partenaires concernés et trouver un mode d'organisation satisfaisant chaque profession pour la mise en place de suivis individualisés à la demande des parents (services sociaux scolaires DASES et EN, Services sociaux polyvalents, EN, et suivant les situations, éducateurs de rue, DASCO, Action Collégiens et AED/AEMO).
  - Remobiliser un groupe ressource susceptible d'apporter des réponses pour des situations individuelles mais également collectives (CAPP, associations de médiation culturelle, certaines associations d'accompagnement à la scolarité, ...).
- ✓ *Poursuivre, optimiser la coordination et les actions des associations d'accompagnement à la scolarité*
  - Améliorer l'information faite aux parents sur l'offre d'accompagnement à la scolarité sur le quartier
  - Créer un blog permettant aux associations de se tenir au courant des places disponibles afin de mieux orienter les parents
  - Proposer des temps d'échanges de pratiques pour les référents et bénévoles de l'accompagnement à la scolarité.
- ✓ *Favoriser la lisibilité de l'Ecole et familiariser les parents au fonctionnement de l'école et les conforter dans leur rôle de parents aux côtés de l'école, concernant la scolarité de leur enfant*
  - Poursuivre la réalisation d'outils à destination des parents (rédaction de guides sur le fonctionnement de l'école, film sur la journée de l'enfant)
  - Diffuser ces documents et développer des temps de discussion avec les parents
  - Continuer à associer davantage les parents d'élèves aux réflexions des groupes de travail et partir de leurs attentes pour monter de nouveaux projets.
  - Soutenir l'initiative des petits déjeuners - discussion des samedis matins avec les parents du quartier.
- ✓ *Faire connaître les structures ressources pour les parents et la vie de famille*
  - Réalisation d'un répertoire famille/enfance/jeunesse à destination des partenaires afin qu'ils puissent davantage orienter les parents en fonction de leurs demandes
  - Envisager la possibilité de le décliner à destination des parents.
- ✓ *Développer des actions en direction de la petite enfance*
  - Créer des liens avec les structures de garde du quartier et les PMI
  - Favoriser la rencontre des assistantes maternelles et valoriser les ressources du quartier dont elles pourraient bénéficier.

- Santé

Objectif : favoriser l'accès aux soins

- ✓ *Poursuivre la mise en réseau des partenaires impliqués sur les questions de santé*
  - Favoriser l'information et l'accompagnement des publics vers l'offre de soins et les structures existantes
  - Favoriser les échanges de pratiques et d'expériences
  - Organiser des rencontres autour de problématiques repérées comme étant prioritaires.
- ✓ *Développer et coordonner les actions de santé de proximité*
  - ✓ *Permettre l'autonomisation des habitants dans la prise en charge de la santé*
    - Décliner les outils de communication déjà réalisés spécifiquement pour les habitants (guide d'accès aux soins, réalisation d'une brochure).
    - ✓ *Accompagner l'émergence d'un nouveau projet sur le site de l'hôpital des Bluets*

- Jeunesse / Prévention de la délinquance

Objectif : considérer le jeune (l'enfant) dans sa globalité et son environnement et adapter l'offre aux besoins

- ✓ *Continuer à faciliter l'accès aux loisirs, aux départs en vacances*
- Assurer la coordination des structures favorisant les inscriptions en séjour, les VVV, et les activités de proximité dont les activités sur le square ouvertes à tous.
- S'adapter aux évolutions et besoins non couverts
- Développer la participation des parents
- Améliorer l'impact de la campagne info loisirs.

- ✓ *Favoriser le travail en réseau en réponse aux attentes/besoins des jeunes et des partenaires du secteur afin d'accompagner au mieux les projets émergents.*
- ✓ *Suivre la création du centre d'animation rue Victor Gelez*
- ✓ *Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.*

Quatre fiches action du CSA, signé en juin 2003, concernent le territoire en politique

de la Ville :

- Animation et valorisation du quartier (n°6)
- Renforcement de la visibilité de la police et des acteurs de proximité (n°7)
- Recherche d'une réponse pénale, sociale et éducative rapide et adaptée (n°8).
- Renforcement humain des acteurs de la médiation sociale, familiale et culturelle : les adultes relais (n°13)
- ✓ *Faciliter l'implication des structures du périmètre sur les mesures de lutte contre la récidive (TIG, mesures de réparation).*

- Développement du lien social et citoyenneté

Objectif : encourager la participation des habitants

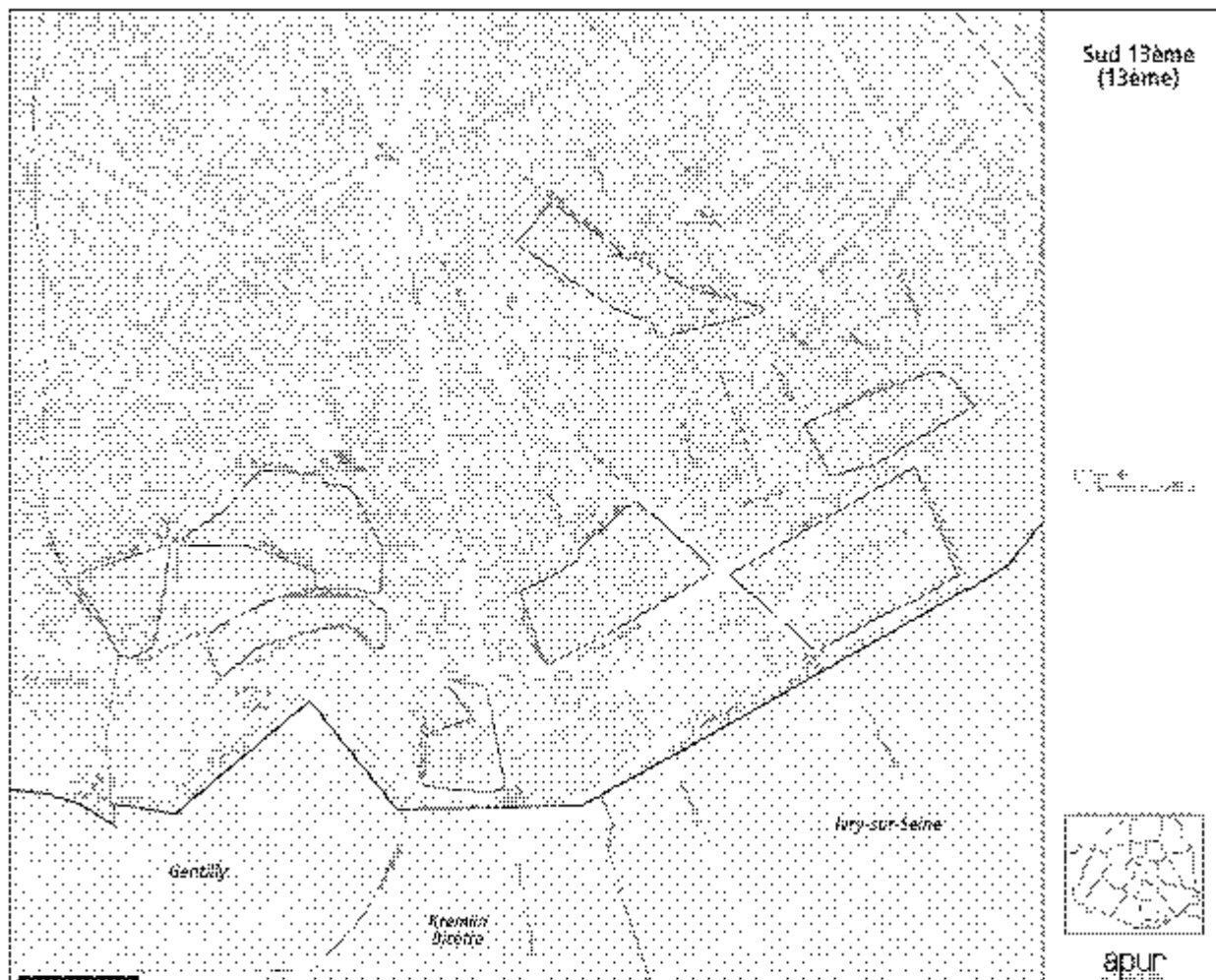
- ✓ *Soutenir toutes les formes de participation des habitants (FSIH, groupes de travail, enquêtes, ...)*
- ✓ *Participer aux évènements du quartier favorisant le lien social*
- ✓ *Diffuser plus largement les outils de communication existants aux habitants (Bien Commun, guides, ...)*
- ✓ *Poursuivre et développer la démarche mise en place dans le cadre de l'action "Interculturalité"*
- Formation/action/débat entre partenaires associatifs et institutionnels et habitants du quartier autour des droits sociaux et de la citoyenneté dans un quartier multiculturel.
- ✓ *Faciliter l'intégration des résidents du foyer Sonacotra dans la vie du quartier.*

- Culture

Objectif : favoriser l'accès à la culture des publics du quartier

- ✓ *Soutenir et accompagner les projets et structures*
  - Poursuivre le soutien à l'organisation de projections cinéma à destination des habitants du quartier
  - Poursuivre l'aide à la recherche de financements privés et la mise en relation avec des structures d'appui.
- ✓ *Faciliter l'accès à l'offre culturelle existante*
  - Poursuivre la mise en relation des partenaires de proximité et équipements culturels parisiens et nationaux
  - Favoriser l'émergence de partenariats entre la Maison des Métallos et des structures de proximité ainsi l'adéquation entre l'offre et les attentes des publics du quartier.
- ✓ *Favoriser l'accès à la lecture et au livre*
  - Poursuivre l'initiative de la valorisation des activités lecture proposées sur le quartier (réalisation d'un livret et d'une cartographie)
  - Favoriser le regroupement et la mutualisation des initiatives menées dans ce domaine pour un plus fort impact auprès des habitants du quartier
  - Etre force de proposition pour le projet de réalisation d'un centre lecture sur le quartier.

**13<sup>ème</sup> arrondissement quartiers sud (Kellermann, Massena, Nationale  
et  
13<sup>ème</sup> Sud Est)**

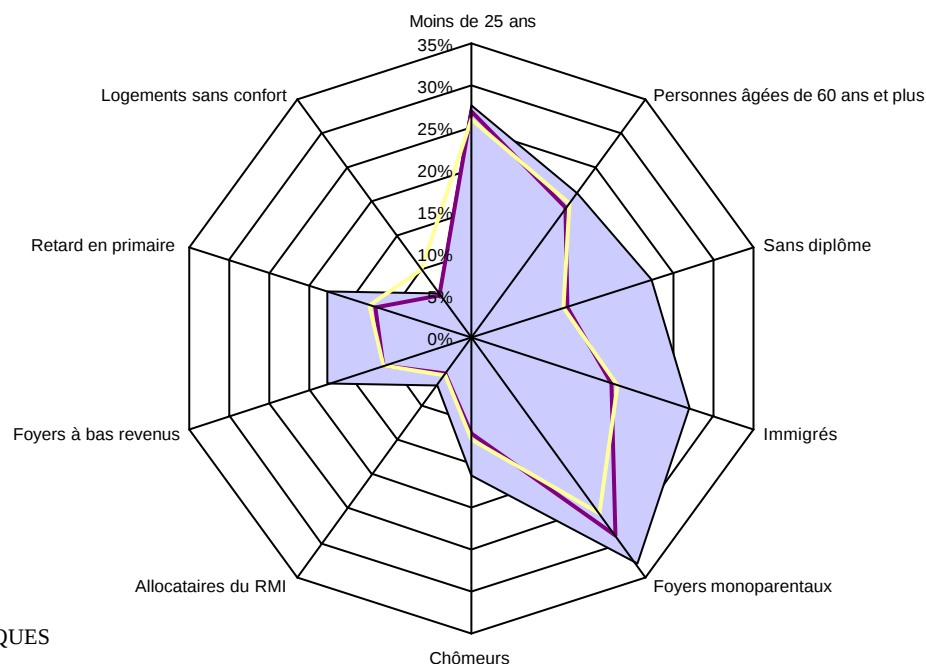


## Présentation

- 28 260 habitants
- 54 hectares
- 52% de logements SRU
- Périmètre modifié

Le quartier « Sud 13<sup>ème</sup> », localisé dans la partie sud du 13<sup>e</sup> arrondissement, se décompose en quatre polarités : Kellermann (comprenant cinq sous secteurs : Amiral Mouchez, Brillat Savarin, Interne Loeb, Sud Kellermann, Paul Bourget) ; Masséna ; Bédier-Chevaleret (Porte d'Ivry / Porte de Vitry Bédier - Boutroux / Chevaleret) et Nationale. Les trois premières polarités étaient déjà inscrites au contrat de ville 2000-2006 mais leurs périmètres ont légèrement évolué. Le secteur Nationale a été intégré.

Les différentes composantes du quartier « Sud 13<sup>ème</sup> » présentent des problématiques spécifiques. Considéré dans son ensemble, le quartier est marqué par un tissu d'habitat social relativement récent. Il accueille une population immigrée nombreuse (27% de la population contre 18% à Paris). Les indicateurs révèlent d'importantes difficultés économiques et sociales : 22% des 15 ans ou plus sont sans diplômes (11% à Paris) ; 16% des actifs sont à la recherche d'un emploi (12% à Paris) ; 18% de la population vit sous le seuil des bas revenus (11% à Paris). Sur le plan scolaire, une forte proportion d'élèves est en situation de retard à la fin de l'école primaire (18% contre 13% à Paris).



## CARACTERISTIQUES

### PRINCIPALES :

- Population immigrée +
- Niveau de formation
- Pauvreté, chômage
- Foyers monoparentaux

Une forte proportion de jeunes et de personnes âgées, une forte population immigrée

La pyramide des âges est marquée par le poids des jeunes mais aussi des personnes âgées. Les moins de 25 ans forment 28% de la population (26% à Paris). Les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 21% de la population (20% à Paris). La part des personnes âgées dans la population est particulièrement importante dans le quartier Kellermann (26%). Les jeunes adultes, âgés de 20 à 34 ans sont en revanche moins nombreux. Ils totalisent 23% de la population du quartier au lieu de 28% à Paris.

La présence des familles est relativement forte. Elles forment 28% des ménages au lieu de 22% à Paris. A noter la forte proportion de foyers monoparentaux dans les quartiers Nationale et Kellermann (respectivement 40% et 37% des familles au lieu de 26% à Paris).

Le quartier accueille une population immigrée nombreuse originaire du sud-est asiatique (en particulier dans le quartier Masséna), d'Afrique et du Maghreb. Globalement, 27% des habitants sont nés à l'étranger (18% à Paris).

La répartition par catégories socioprofessionnelles fait ressortir le poids des employés et des ouvriers qui représentent 46% de la population active contre 29% à Paris en 1999. Les cadres sont en revanche deux fois moins représentés qu'à Paris (14% de la population active contre 33% à Paris).

En termes de niveau de formation, 19% des personnes âgées de 15 ans et plus sont sans diplômes (11% à Paris).

### Des niveaux de précarité élevés

Les indicateurs de précarité sont élevés. La proportion de ménages vivant sous le seuil de pauvreté observée dans le quartier est forte (18% au lieu de 11% à Paris). Il en est de même des allocataires du RMI qui forment 7% des ménages au lieu de 5% des ménages à Paris.

L'analyse des tendances indique un accroissement du nombre d'allocataires du RMI (+24% de 2001 à 2004) mais il faut noter que cette hausse est comparable à celle observée dans l'ensemble de Paris (+28% de 2001 à 2004).

Les enfants sont particulièrement concernés par le retard scolaire. 18% d'élèves sont en retard d'au moins un an en fin de primaire en 2005 au lieu de 13% à Paris. Le retard scolaire concerne plus de 20% des élèves dans les secteurs Nationale et Kellermann.

Les professionnels de terrain font part de rassemblements de populations marginalisées et de SDF dans certains secteurs (notamment dans le secteur Kellermann)

Des conditions d'habitat variables selon les secteurs

Le secteur est marqué par une part prédominante d'habitat social (à l'exception du quartier Masséna qui se caractérise par de l'habitat privé récent). Globalement les logements sont plutôt récents. Ils ont été construits pour la plupart d'entre eux entre 1949 et 1981 (58% des logements contre 67% à Paris). Le quartier est peu concerné par l'inconfort : seulement 7% des logements sont privés de WC ou de douche au lieu de 10% à Paris.

Certaines parties du territoire, comme l'ensemble Amiral Mouchez par exemple (polarité Kellermann) souffrent d'enclavement.

Dans les secteurs qui accueillent de l'habitat privé, on recense des copropriétés en difficultés (Porte de Choisy / Porte d'Ivry, Masséna)

Des opérations de nouveaux logements introduisent de la mixité (par exemple dans le quartier de la Porte d'Ivry)

N.B. : En termes d'actions, le quartier va faire l'objet d'évolutions urbaines majeures (Tramway, aménagement de la gare de Rungis et création d'une écoZac dans la partie sud de Kellermann). Le quartier Porte d'Ivry / Porte de Vitry est inscrit en GPRU.

Une faible densité d'activités et de commerces

Le quartier dispose d'une densité d'emplois relativement faible (115 emplois à l'hectare contre 153 à Paris). Le nombre d'emploi par actif résident est seulement de 0,4 (1,4 à Paris). Le commerce local est peu dense. Il est formé de 216 établissements ce qui correspond à un indice de 8 commerces pour 1000 habitants (30 pour mille à Paris). La structure commerciale du secteur porte la marque de l'urbanisme des années 1960 à 1980, de vastes parcelles ayant été mobilisées pour le « grand commerce » ce qui explique que la plupart des centres commerciaux et grands magasins alimentaires soient implantés dans les quartiers de composition libre, au voisinage d'ensembles d'habitation densément peuplés. Les quartiers Kellermann, Masséna et Porte d'Ivry sont particulièrement déficitaires en locaux commerciaux.

Un déficit des équipements destinés aux jeunes et aux adolescents

En termes d'équipements sportifs, plusieurs stades et terrains d'éducatifs physiques sont situés dans les périmètres ou à proximité immédiate. Une partie des secteurs se situent dans l'aire d'influence de la piscine de la Butte aux Cailles.

Des équipements en faveur de l'emploi (espace public numérique, maison du développement économique et de l'emploi, ANPE, plan Paris Internet Emploi..) sont présents ou se trouvent à proximité (en particulier aux Olympiades)

Les secteurs sont faiblement dotés en équipements culturels. Cependant, trois centres d'animation et un atelier ADAC se trouvent à proximité. Le quartier de la butte aux cailles, où se situent quelques théâtres, n'est pas très éloigné. Les cinémas les plus proches se situent aux alentours de la place d'Italie.

Enfin, l'offre reste limitée en matière de lieux d'activités pour les jeunes et les adolescents alors même que la demande est forte.

## **Problématique et stratégie d'intervention globale**

Les secteurs des Olympiades, de Villa d'Este et place de Vénétie et de Joseph Bédier ont fait l'objet d'une approche particulière.

En ce qui concerne les Olympiades les caractéristiques sont les suivantes : Urbanisme de dalles, espaces de qualité médiocre peu accessibles, ensemble immobilier de plus de 30 ans, charges de copropriété élevées, équipements publics insuffisants, commerces trop spécialisés. Le projet déjà engagé par la Ville vise une redéfinition des espaces, une refonte des accès, la création ou la restructuration d'équipements et services à la population.

En ce qui concerne le secteur Villa d'Este et Place de Vénétie, il s'agit de barres et de tours dans un état préoccupant, d'espaces piétons de qualité médiocre ouverts au public « de fait » des conflits d'usage liés (livraisons des boutiques et du centre commercial). La situation de la copropriété de la Villa d'Este (nécessité de travaux importants tant sur les immeubles que sur la dalle elle-même et situation sociale dégradée des copropriétaires -74% d'entre eux étant éligibles aux aides de l'ANAH) conduit les signataires du contrat à avoir une vigilance particulière sur ce secteur.

En ce qui concerne Joseph Bédier, certains espaces publics sont peu adaptés, des équipements sont à créer ou à améliorer, logements soumis à des nuisances particulières (bd périphérique), il y a un besoin d'espaces verts conviviaux, il manque des structures dédiées à l'emploi. Il s'agit d'engager un développement du quartier en synergie avec l'arrivée du tramway, la poursuite de la ZAC Paris Rive Gauche et les aménagements de la commune d'Ivry-sur-Seine. Ces thèmes sont inscrits dans le protocole de coopération signé entre les villes de Paris et d'Ivry-sur-Seine du 8 septembre 2006.

D'une manière générale la « dispersion » des secteurs en CUCS, ainsi que leurs problématiques spécifiques, impliquent la mise en œuvre de priorités d'intervention différentes selon les polarités définies. Dans ce cadre, la stratégie d'intervention se dessine autour de **4 principes** :

- prolonger les actions engagées sur les quartiers inclus dans le précédent contrat de ville (18 774 h. hors Olympiades) et porter une attention à l'insertion des nouveaux secteurs (6 488 h.),
- combiner une logique de cohérence urbaine (territoire de projet) et une logique de cohésion sociale (territoire d'action en direction des habitants) de façon à s'appuyer sur des leviers pour engager un développement social et urbain des périmètres les plus sensibles,
- conduire, de façon transversale à l'ensemble des quartiers CUCS, 2 thèmes définis comme étant prioritaires : éducation/prévention et l'insertion sociale et professionnelle,
- redéfinir les modalités d'intervention de la politique de la ville avec le regroupement des 2 équipes projet et la redéfinition de postes de travail (références territoriales et thématiques).

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

- Emploi, insertion et développement économique :
  - accompagner la mise en place d'actions facilitant la mise en emploi directe à l'échelle locale :
    - . sensibilisation/mobilisation des partenaires dans le cadre des forums organisés par la Ville,
    - . rapprochement des emplois créés sur Paris Rive Gauche avec les demandeurs d'emplois résidant au sein des quartiers en CUCS,
    - . appui au développement des métiers de l'aide à domicile,

- renforcer les dispositifs d'apprentissage du français :
  - . renforcement/diversification de l'offre d'apprentissage à l'aide d'une mobilisation accrue des financements publics,
  - . aide à l'émergence d'une plate-forme liant apprentissage du français et projet professionnel,
- compléter et renforcer les outils et logiques de parcours d'insertion :
  - . sensibilisation/accompagnement des partenaires associatifs à la création de postes en insertion,
  - . mise sur pied d'une équipe de 2 conseillers de quartier de la Mission Locale pour faciliter l'accès et l'accompagnement des jeunes résidant au sein QPV du 13<sup>ème</sup>
  - . création d'un poste de travail pour la mise en place et l'animation des clauses d'insertion,
  - . création (ou extension) d'un PLIE dans le sud parisien,
  - . création et développement des outils et structures d'insertion par l'activité économique (chantiers, association intermédiaire, régie de quartier, boutique pédagogique, entreprise d'insertion).
- Habitat, logement et cadre de vie :
  - prolonger des démarches GUP sur les quartiers inscrits au titre du GPRU et initier, en fonction des demandes, un travail de ce type sur les autres secteurs,
  - accompagner les opérations d'aménagement et de restructuration urbaine sur les quartiers GPRU (Bédier, Olympiades et Villa d'Este/Vénétie) :
    - . accompagnement au montage et à l'animation d'outils, de démarches et d'actions de concertation,
    - . recueil des points de vue des acteurs du CUCS à propos des projets d'aménagements,
    - . participation à l'élaboration des espaces en proposant pour certains d'entre eux et quand nécessaire des modalités de gestion (jardins partagés, espaces sportifs, équipements...),
  - contribuer à prévenir les expulsions par la mise en place et l'animation locales de la convention proposée par la CAF aux différents bailleurs sociaux.
- Education, loisirs et prévention :
  - . développement des actions associatives à visée éducative en milieu scolaire (citoyenneté, prévention des addictions...), en intégrant le temps périscolaire (centres de loisirs).
  - aider les jeunes à la découverte positive des métiers et améliorer leur orientation au-delà de la 3<sup>ème</sup>, en lien avec l'Action collégiens notamment.
  - faciliter l'accès des jeunes aux loisirs de qualité :
    - . Améliorer la diffusion de l'information sur l'offre de loisirs proposée par la Ville
  - renforcer le soutien éducatif :
    - . qualification des actions d'accompagnement à la scolarité existantes : recrutement de bénévoles, formation pour les intervenants, liens avec les écoles,
    - . prolongement du travail autour des classes charnières,
    - . mise en œuvre du projet local de Réussite Educative en liens étroits avec le dispositif de veille éducative,
    - . renforcement de l'offre associative prioritairement en direction des jeunes 11/18 ans, notamment ouverture d'une Antenne Jeune dans le quartier Chevaleret en 2009
    - . implantation d'aires de jeux en accès libre (TEP Bédier-Boutroux et Olympiades)
    - . ouverture hors créneau associations sportives des équipements sportifs,

- poursuivre le travail de lien engagé avec les différents clubs de prévention spécialisée du 13<sup>e</sup>
- faciliter l'expression des jeunes et les aider à l'aboutissement de démarches collectives :
  - . promotion de modalités de participation et d'expression différenciées,
  - . accompagnement à la création d'associations à l'initiative et portées par des jeunes,
- utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance.
- Santé :
  - accompagner la mise en place de réponses adaptées pour favoriser l'accès au soin des jeunes :
    - . recherche et mobilisation de ressources en réponse à des besoins collectifs identifiés,
    - . création d'un réseau santé locale dont la forme reste à définir,
  - qualifier les acteurs socio-éducatifs en matière de prévention des addictions
  - faciliter le travail, au sein des "quartiers vieillissants", des partenaires intervenant auprès des personnes âgées :
    - . mise en place de réseaux de quartier constitués d'agents de terrain pour assurer une veille et faciliter l'intervention de ces partenaires,
    - . accompagnement à l'implantation de structures répondant aux problématiques ciblées (unité de vie Bédier),
- Développement du lien social et citoyenneté :
  - aider au développement et à la diversification des modes de gardes petite enfance :
    - . implantation d'un Relais Assistantes Maternelle sur la dalle des Olympiades,
    - . réflexion autour du développement des nouveaux modes de garde (appartements d'accueil...),
  - développer les actions d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la fonction parentale,
  - accompagner et développer les outils et fonctions de médiation à l'échelle de chacun des secteurs :
    - . soutien au développement des associations qui, en appui sur la mesure aduiterelais, assument des fonctions de médiation entre populations d'origine étrangère et institutions,
    - . réflexion à engager avec les acteurs de terrain qui, en raison de leur permanence et fonctions sur les quartiers (gardiens), peuvent détecter des situations sociales difficiles et alerter les institutions,
  - accompagner le développement de structures à vocation sociales sur les quartiers :
    - . implantation du centre social *13 pour Tous* sur dalle des Olympiades et place Vénétie,
    - . implantation d'un Point d'Accès au Droit place de Vénétie,
    - . réimplantation du centre social CAF sur la quartier Bédier-Boutroux,
    - . développement de la structure de proximité Amiral Mouchez,
    - . émergence d'une structure type centre social sur les quartiers Kellermann dans le cadre d'un travail en réseau avec partenaires et habitants,

- travailler à l'émergence et au développement d'un tissu associatif au sein des quartiers qui souffrent d'un manque de relais (Bédier, Mouchez, Bourget, Loëb, Nationale, Sud Kellermann) :

- . dégagement de « m<sup>2</sup> sociaux » pour l'implantation d'activités associatives et d'équipements,
- . appui des habitants à la réalisation d'évènements festifs et accompagnement à la création d'associations,
- . développement de l'action du Fonds d'Aide aux Initiatives des Habitants.

- Culture

- favoriser et faire émerger des projets autour de la mémoire des quartiers,
- aider à l'accès aux pratiques artistiques et culturelles, notamment (mais pas uniquement) implantées au sein ou à proximité immédiate des quartiers en politique de la ville,
- mobiliser et travailler avec les artistes résidant sur ces quartiers pour l'amélioration des conditions de vie des habitants.

De façon transverse et en direction des professionnels de terrain, l'équipe de maîtrise d'œuvre appuiera son action sur 3 outils spécifiques pour faciliter le fonctionnement partenarial et renforcer les aptitudes de chacun à mobiliser l'ensemble des ressources :

- la réactualisation du guide des partenaires de la politique de la ville,
- l'organisation de cycles de rencontres : présentation aux partenaires d'outils et dispositifs, mise en place de formation-action en appui sur des intervenants extérieurs...,
- l'édition périodique d'une lettre d'information professionnelle.

## 14<sup>ème</sup> arrondissement quartiers Porte de Vanves, Plaisance, Raymond Losserand



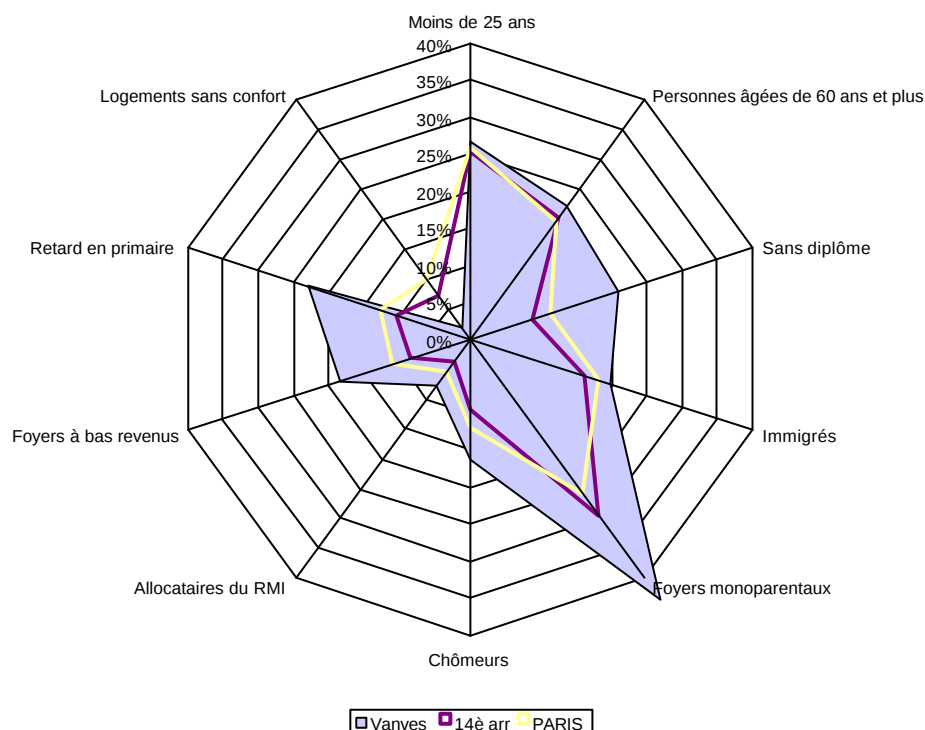
### Présentation

- 11 200 habitants
- 38 hectares

- 95% de logements sociaux SRU
- Quartier reconduit, périmètre réduit (contrat de ville 2000-2006, GPRU)

Le quartier de la Porte de Vanves, situé au sud-ouest du 14<sup>e</sup> arrondissement, était inscrit au contrat de ville 2000-2006, et classé en GPRU. La partie sud ouest du périmètre est reconduite dans le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009. Le nouveau périmètre est bordé au sud par le périphérique, à l'ouest par les voies de chemin de fer de la gare Montparnasse, au nord par la rue de Gergovie, et à l'est par la rue Raymond Losserand.

Le quartier se caractérise par un habitat social très important, 95% des logements, essentiellement construit après 1948 (54% contre 33% à Paris). Le quartier accueille une forte proportion de foyers à bas revenus (18% contre 11% en moyenne parisienne) et de foyers monoparentaux qui totalisent 43% des familles pour 26% seulement à Paris. La partie située au sud du boulevard des Maréchaux accueille une population vieillissante. Au niveau scolaire, le retard à la fin de l'école primaire est beaucoup plus marqué qu'à Paris, 23% contre 13%.



#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Foyers monoparentaux +++
- Personnes âgées ++
- Retards scolaires, niveau de formation +
- Pauvreté, chômage

Une forte proportion de jeunes et de personnes âgées

La population du quartier est à la fois jeune, les moins de 25 ans sont plus présents qu'à Paris (28% de la population contre 26%) et vieillissante (les 60 ans et plus forment 23% de la

population contre 20% à Paris). Les jeunes adultes de 20 à 34 ans sont en revanche moins représentés qu'en moyenne à Paris, 21% de la population contre 28%.

Le quartier se caractérise également par une proportion d'étrangers et d'immigrés comparables à la moyenne parisienne, ils représentent respectivement 13% et 20% de la population du secteur contre 14% et 18% à Paris.

En termes de niveau de formation, l'écart avec Paris est très marqué : 21% des personnes âgées de 15 ans et plus sont sans diplômes contre 11% à Paris.

La structure des actifs laisse apparaître le faible poids des cadres, professions intellectuelles supérieures, ils sont 2,5 fois moins nombreux que la moyenne parisienne (13% contre 33%), et la proportion plus importante des employés et des ouvriers qui représentent 50% de la population active contre 29% à Paris en 1999.

#### Une présence forte de foyers monoparentaux

Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont plus nombreux dans le quartier qu'à Paris (18% contre 11%). Les allocataires du RMI sont également plus nombreux (8% contre 5% à Paris) même si leur évolution à la hausse entre 2001 et 2004 est légèrement moins marquée (+26% contre +28%). La part des chômeurs vivant Porte de Vanves est moins forte que la moyenne des quartiers prioritaires mais reste nettement plus élevée que le taux parisien (16% dans le quartier contre 12% à Paris).

Le retard scolaire est fortement marqué à la Porte de Vanves avec un taux atteignant 23% des élèves en fin de primaire en 2002 contre 13% pour le taux parisien. La santé des enfants est un autre symptôme des difficultés du secteur : les bilans de santé établis en 3<sup>e</sup> année de maternelle laissent apparaître des troubles plus accentués chez les élèves du secteur que ceux observés en moyenne à Paris.

Le quartier est en grande partie composé de foyers monoparentaux (43% Porte de Vanves contre 26% à Paris) ayant des revenus modestes. C'est d'ailleurs à la Porte de Vanves que les foyers monoparentaux sont les plus nombreux parmi l'ensemble des quartiers prioritaires.

#### Une activité économique déficitaire

La densité d'emploi à la Porte de Vanves est légèrement plus basse que la moyenne parisienne, 121 emplois à l'hectare pour 153 emplois à Paris, mais reste assez proche. Le nombre d'emploi par actif résident est, quant à lui, trois fois moins important que pour Paris : seulement de 0,5 emploi pour 1,4 à Paris.

Le commerce est peu présent sur le périmètre et principalement situé au sud de la rue Raymond Losserand. Il se compose essentiellement de cafés et restaurants. On dénombre 84 commerces pour 10.000 habitants contre 281 à Paris. La présence de trois supérettes/supermarchés et surtout la présence du marché découvert Brune permettent à la population locale de réaliser ses achats de proximité. Une offre plus spécialisée est aussi disponible rue Georges Lafenestre avec l'implantation du marché aux puces de la Porte de Vanves. Les rues Didot et le nord de la rue Raymond Losserand sont les principaux axes proches du secteur qui propose une offre plus large et diversifiée. La vacance des commerces est peu marquée dans le quartier avec un taux proche de 10%, identique en cela à la moyenne parisienne.

#### Un quartier d'habitat social en mutation

Le quartier de la porte de Vanves est essentiellement composé de logements sociaux : en 2003, les logements sociaux SRU totalisent 95% du parc (contre 14,5% en moyenne à Paris). La moitié des logements (46%) ont été construits avant 1948, l'autre moitié (48%) entre 1949 et 1981. Les logements récents sont très peu nombreux. L'inconfort du parc de logements est quasiment inexistant puisque seulement 2% des résidences principales sont dépourvues de WC et/ou de douche.

Ce quartier est inscrit en Grand Projet de Renouvellement Urbain et les transformations en cours contribuent à corriger les importantes coupures urbaines qui étaient sources de bruit et de pollution.

Le projet de territoire s'articule autour de trois principaux sites : la Porte de Vanves avec la création d'un cœur de quartier et le passage du Tramway des Maréchaux Sud, le boulevard périphérique et sa couverture avec création d'un jardin public, et enfin, la transformation du site de l'hôpital Broussais. Cette redynamisation du quartier sera favorisée par la construction d'un équipement regroupant un centre social, une halte crèche et un relais d'assistantes maternelles et par la création d'un hôtel d'activité économique.

Des équipements culturels peu nombreux

Le quartier de la Porte de Vanves compte plusieurs équipements en faveur de la jeunesse et la petite enfance, on recense entre autres 3 crèches, 2 écoles primaires, une antenne jeune ainsi que deux centres d'animation qui s'adressent à toutes les tranches d'âge de la population. La localisation du quartier sur la ceinture verte favorise la présence d'équipements sportifs comme le stade et le gymnase Didot et d'espaces verts tels les squares de la Porte de Vanves et M.Nogues. D'autres espaces verts sont accessibles à la population du quartier au nord du boulevard des Maréchaux : le square Alésia Ridder ou encore le Jardin du Moulin de la Vierge au nord de la rue d'Alésia.

Des structures en faveur de l'emploi sont implantées dans le quartier. On notera plus particulièrement la présence d'un espace insertion, d'un espace public numérique et une structure d'insertion par l'activité économique. Le quartier est également doté d'équipements de santé et deux hôpitaux sont à proximité immédiate (Hôpital Saint Joseph, hôpital Broussais).

Les équipements culturels sont présents (la bibliothèque municipale Plaisance, un atelier ADAC, le théâtre municipal Jean-Marie Serreau). Les associations sont peu nombreuses, surtout dans la partie sud du quartier.

### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

L'analyse du territoire a permis de dégager des enjeux prioritaires transversaux : créer un cœur de quartier pour lutter contre son enclavement et l'isolement et permettre une appropriation du quartier par les habitants, mettre en place une dynamique sociale et culturelle à partir des structures existantes et à venir, améliorer la qualité de vie en traitant les nuisances, en améliorant les logements et les espaces collectifs et en développant la vie du quartier, commerce et animations, favoriser l'insertion et le développement économique pour répondre aux besoins d'une population en difficultés.

A partir de ces enjeux socio-économiques et urbains, il est mis en place une stratégie d'intervention centrée sur la population de nouveau périmètre, sud et ouest du quartier ; elle s'appuie sur des structures émergentes : centre social, centres d'animation, hôtel d'activités, régie de quartier, atelier santé ville... et met l'accent sur la participation des habitants, la démarche partenariale, le soutien au réseau associatif, l'insertion sociale et professionnelle.

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

- Emploi, insertion et développement économique :

- *accompagner vers l'emploi et la formation :*

Une des priorités est la mise en œuvre du dispositif Plan Emploi Quartier avec un accent sur l'accompagnement à l'ouverture de nouveaux locaux d'activité et sur l'action en faveur de l'emploi des jeunes et des femmes et de l'accès aux emplois aidés.

- Création d'une régie de quartier :

Suite à l'étude de faisabilité faite avec l'aide du CNLRQ, il s'agit d'accompagner à la création de l'association de préfiguration et à la mise en place des activités.

- Prolongement d'un dispositif faisant suite à l'équipe emploi insertion :

Montage partenarial d'un projet pour aller au-devant des plus exclus.

- Développement de projets de formation et professionnalisation :

Pour favoriser l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, aide aux projets associatifs et suivi de l'application des clauses d'insertion et développement des chantiers d'insertions.

Mobilisation des habitants pour le forum emploi annuel

Pour donner accès direct à l'information et aux offres aux publics de bas niveau de qualification.

Poursuite de l'action formation BAFA locale.

Pour permettre aux habitants une insertion par les métiers de l'animation en bénéficiant d'une formation accessible et de proximité.

- *accompagner l'insertion des populations d'origine immigrée*

- Coordination des actions de formation linguistique (alphabétisation, illétrisme).

Coordination des associations, groupe de travail, organisation des formations.

- Développement de projets dans les foyers de travailleurs migrants

- *développer la diversité et la dynamique du commerce local*

Soutien à l'émergence et à la dynamique d'associations de commerçants. Aide à l'organisation d'animations.

Suivi de l'évolution du commerce de proximité en fonction des besoins du quartier

- Habitat, logement et cadre de vie :

- Poursuivre le renouvellement du cadre urbain en cours et finaliser les projets du GPRU en phase avec le projet socio-économique du quartier et en partenariat avec les communes limitrophes de Malakoff (cf. protocole de coopération du 22 septembre 2004) et de Vanves (cf. protocole de coopération du 5 juin 2003) :

Couverture du périphérique et requalification des voies environnantes

Equipements partagés avec les communes limitrophes

Aménagement et réouverture en novembre 2006 de la rue Prévost Paradol après concertation

Requalification rue Raymond Losserand

Résidentialisation du 156 rue Raymond Losserand (OPAC)

Jardin public (sur le Boulevard Périphérique) environ 7 000 m<sup>2</sup>

Finalisation de la construction des équipements

Reconstruction de l'école Alain Fournier.

- Coordination de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité

- Education, loisirs et prévention :

- Coordination des actions d'accompagnement à la scolarité

- Développement des animations partenariales jeunes durant l'année

- Proposer la mise en place d'une démarche de réussite éducative ainsi que poursuite de la coordination des actions d'accompagnement à la scolarité.

- Santé :

- Faciliter la coordination des actions en terme de santé et d'accès aux soins : travail d'élaboration du projet et suivi de l'émergence de l'Atelier Santé Ville..

- Développement de projets pour l'amélioration de l'accès aux soins des habitants.

- Prévention de la délinquance:

- Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser des diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Une fiche action concerne ce quartier dans le CSA, signé en avril 2003 : « Organiser la prévention générale de la délinquance en développant l'égalité des chances », celle-ci pourra être actualisée.
- Faciliter la sensibilisation des acteurs institutionnels et associatifs du quartier aux mesures de lutte contre la récidive (TIG et mesures de réparation pénale).
- Travail partenarial avec les clubs de prévention.
- Accent sur la prévention le plus en amont possible en se référant au contrat de sécurité d'arrondissement.
- Développer la prévention sociale et l'insertion des jeunes les plus en difficultés ainsi que des actions d'accompagnement pour prévenir la rupture scolaire.

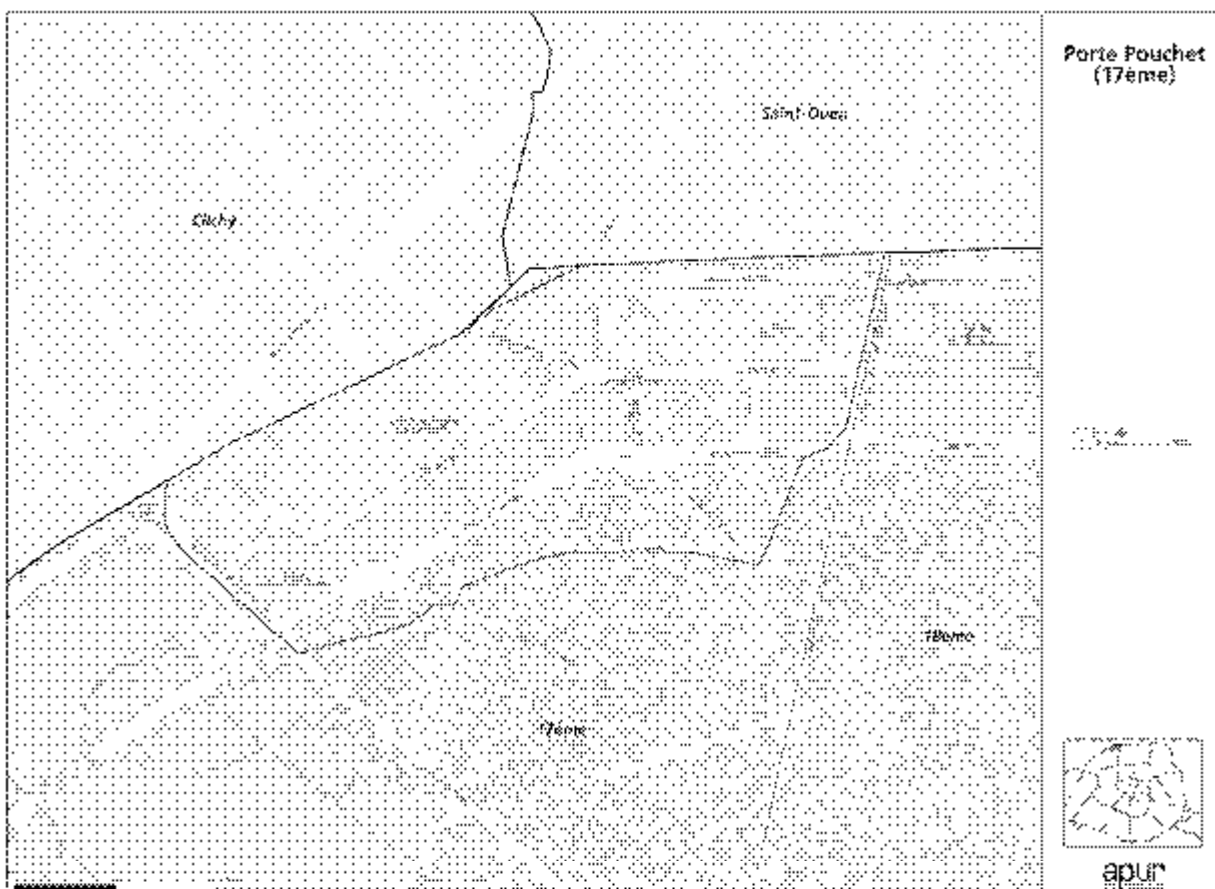
- Développement du lien social et citoyenneté :

- Lutter contre l'isolement, favoriser la participation des habitants et créer du lien social :  
Accompagnement à l'émergence du Centre Social de la Porte de Vanves : mobilisation des habitants, accompagnement à la création d'une association de préfiguration et à ses premières activités, travail avec les partenaires institutionnels sur le projet de construction et le projet social. Mise en lien avec les associations et articulation avec les autres structures existantes.  
Mise en place d'une étude et d'actions sur la problématique de l'isolement dans le quartier.  
Coordination du travail sur l'isolement des personnes âgées : diagnostic, actions, partenariat.  
Développement d'actions d'accompagnement des familles monoparentales les plus en difficultés.
- Mettre en lien, renforcer et structurer le tissu des acteurs locaux :  
Information et communication. Actualisation des diagnostics. Accompagnement des projets locaux.  
Mobilisation pour le développement du bénévolat.

- Culture

- Développement de projets en partenariat avec les structures.
- Accompagnement des associations.
- Promotion et valorisation des cultures d'origines, en particulier au sein des foyers de travailleurs migrants du quartier.

## 17<sup>ème</sup> arrondissement quartier Porte de Clichy, Porte Pouchet et Porte de St Ouen



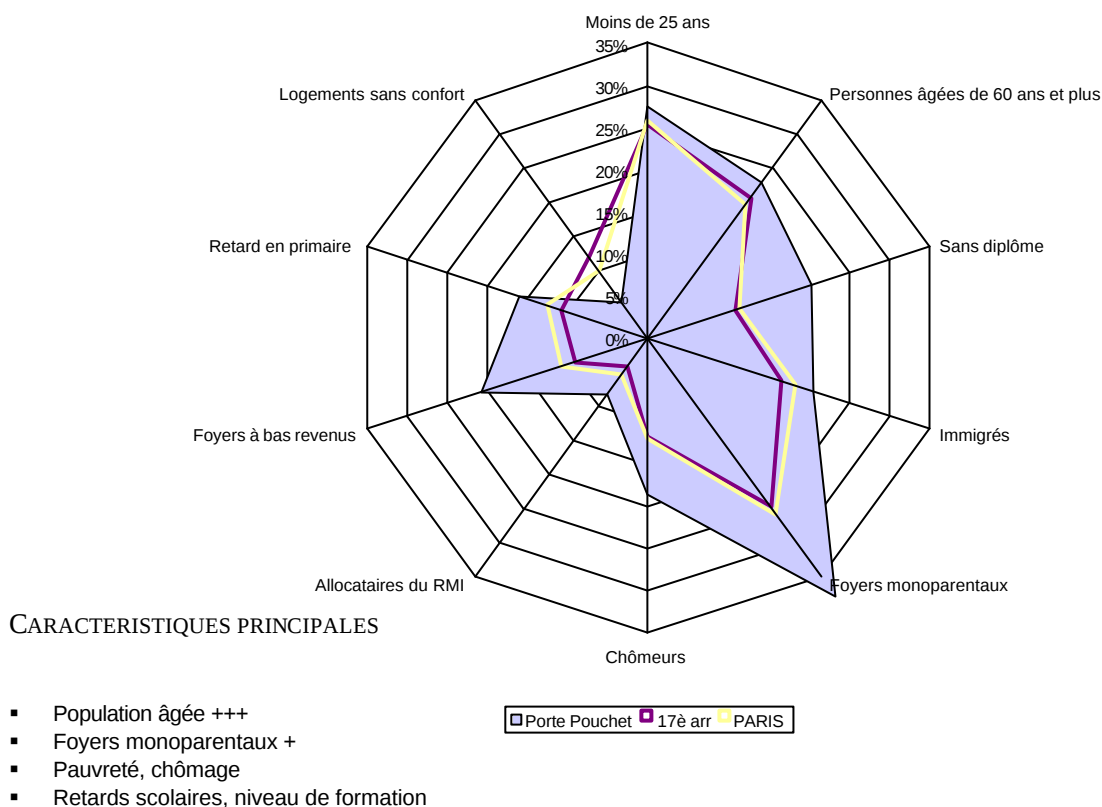
### Présentation

- 9 700 habitants
- 45 hectares
- 64% de logements sociaux SRU
- Quartier reconduit (ZUS)

Le « pacte de relance pour la ville » instaure en 1996 les zones urbaines sensibles (ZUS) dont fait partie le secteur de la Porte de Clichy. Avec le contrat de ville 2000-2006, le secteur Porte de Clichy – Porte de Saint-Ouen – Porte Pouchet vient compléter plus largement le territoire de la ZUS. Situé au nord-est du 17<sup>e</sup> arrondissement, le quartier se localise sur le site des anciennes fortifications entre la ligne de la petite ceinture et le boulevard périphérique. Il s'agit d'un territoire enclavé marqué par la présence de logistique urbaine et de logements sociaux soumis pour certains aux nuisances du périphérique.

Le quartier se caractérise par une forte part de logements sociaux (64% des logements contre 14% à Paris). Il accueille une population vieillissante : 23% de la population a plus de 60 ans (20% à Paris). La précarité du quartier se traduit par une forte proportion de chômeurs, 19% contre 12% dans le 17<sup>e</sup> et à Paris, et de foyers monoparentaux, 38% des familles pour 26% à

Paris. Les foyers à bas revenus sont nombreux : ils forment 21% de la population pour 11% à Paris.



Une forte proportion de jeunes, de 60 ans et plus et de foyers monoparentaux

La population du quartier se caractérise à la fois la forte représentation des jeunes de moins de 25 ans (28% contre 26% à Paris) et dans le même temps par une part des 60 ans et plus parmi les plus importantes des quartiers prioritaires (23% contre 20% à Paris). Les jeunes actifs sont ainsi moins représentés qu'en moyenne parisienne.

Les foyers monoparentaux sont nombreux : 38% des familles pour 26% à Paris.

Le quartier se caractérise également par la présence importante d'étrangers, ils représentent 21% de la population contre 14% à Paris et une part d'immigrés plus élevée qu'à Paris : 21% contre 18%.

Une population modeste

La répartition par catégories socioprofessionnelles fait ressortir le faible poids des cadres et professions intellectuelles supérieures, trois fois moins nombreux que la moyenne parisienne (11% contre 33%), et la sur représentation des employés et des ouvriers qui représentent 50% de la population active contre 29% à Paris en 1999.

Le parc de logements sociaux est très important puisqu'il représente 64% des logements contre 14% en moyenne à Paris. Plus de la moitié des logements (51%) a été construits avant 1948, 46% entre 1949 et 1981, les logements récents étant très peu nombreux. On dénombre seulement 5% d'habitat sans confort.

Les indicateurs de précarité sont élevés. Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont près de deux fois plus présents dans le quartier qu'à Paris (21% contre 11%). Les allocataires du RMI sont plus nombreux (8% contre 5% à Paris) mais leur évolution à la hausse entre 2001 et 2004 est moins marquée qu'à Paris (+19% contre +28%). Bien que le taux de chômage

1999 soit beaucoup plus élevé, 19% contre 12% dans le 17<sup>e</sup> et à Paris, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 entre 1998 et 2004 est stable dans la ZUS

#### Des difficultés en matière d'éducation et de formation

Le retard scolaire est supérieur à celui observé dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, soit 16% d'élèves en retard en fin de primaire en 2002 contre 11%, et plus élevé que le taux parisien (13%). En termes de niveau de formation, 20% des personnes âgées de 15 ans et plus sont sans diplômes (contre 11% à Paris). L'état de santé des enfants est un autre symptôme des difficultés locales : les bilans de santé établis en 3<sup>e</sup> année de maternelle laissent apparaître des troubles plus accentués chez les élèves du secteur que ceux observés en moyenne à Paris.

#### Une ambiance urbaine problématique

Il s'agit d'un territoire enclavé marqué par la présence de logistique urbaine et pour certains logements aux nuisances du périphérique. On recense 79 délits pour mille habitants dans le quartier contre 51 pour mille habitants dans l'ensemble des 9 ZUS parisiennes (état 4001, 2004). L'enquête approfondie réalisée en 2003 Porte Pouchet révélait de la part des habitants la perception d'un site vide, triste et inquiétant.

#### Un tissu économique peu développé

L'offre d'emploi est peu développée dans le quartier : la densité d'emploi à l'hectare est deux fois moins importante qu'à Paris, soit 71 emplois à contre 153 à Paris. Le constat est semblable pour le nombre d'emplois par actif résident, deux fois plus faible : seulement de 0,7 Porte Pouchet pour 1,4 à Paris. La situation du quartier est en cela différente de celle de l'arrondissement, qui lui est proche de la situation parisienne.

Le tissu commercial est également peu dense avec 95 commerces pour 10.000 habitants contre 274 dans le 17<sup>e</sup> et 281 à Paris. Seules 92 boutiques sont implantées dans le quartier, principalement le long du boulevard Bessières ; on notera néanmoins la présence de deux supérettes/supermarchés qui fournissent la population locale. Malgré le faible nombre de commerces, le taux de vacance est plus important que celui de Paris avec 15% de locaux vacants contre 11% à Paris.

#### Un niveau d'équipement inégal

Le secteur propose un nombre important d'équipements en faveur de la jeunesse : on recense entre autres 4 structures petite enfance, 6 écoles primaires, un collège et un collège lycée. Du fait de sa localisation sur les anciennes fortifications, le quartier bénéficie de la présence de nombreux équipements sportifs dont quatre gymnases et deux bassins écoles.

En revanche, les équipements culturels sont peu présents.

Le quartier est dépourvu de structures en faveur de l'emploi même si quelques unes sont à proximité : un espace cyber-emploi, deux agences ANPE, deux espaces insertion, une mission locale, une Maison de Développement économique et de l'emploi ;

Le quartier connaît un dynamisme associatif avec 20 associations recensées dans le secteur, soit une par 10.000 habitants quatre fois plus forte que celle constatée à Paris.

#### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

Un projet de territoire ambitieux a été adopté par le Conseil de Paris fin 2004 à l'issue d'un processus de concertation approfondi. Son volet urbain comprend des reconstructions démolitions de logements, un pôle de développement économique et la création d'une vaste place intercommunale. *Son volet social est le projet de la Politique de la Ville pour le quartier. Il est centré sur l'éducation et la formation et vise à terme la construction d'un équipement de transmission des savoirs au coeur de la nouvelle place.*

Le Projet de territoire définit deux grands enjeux urbains, le logement et les services urbains. Le devenir des logements constituait un enjeu majeur. Le projet comprend : 230 logements neufs, 140 démolis et 180 réhabilités. La tour Borel et l'extrémité Nord de la barre Borel qui présentent les logements les plus proches du périphérique seront démolies. Le reste de la barre et la tour Bois le Prêtre bénéficieront d'une réhabilitation importante : extension des appartements par des jardins d'hiver préservant du bruit l'intérieur des logements.

Avant démolitions, des logements seront construits rue Pierre Rébière, le long du cimetière. Ils ont pour but de reloger les habitants et de diversifier les types d'habitat avec une quarantaine de logements en accession à la propriété.

En ce qui concerne les services urbains, il s'agit de maintenir ces services en les réorganisant et en améliorant leur insertion dans le quartier. Le garage de poids lourds et l'annexe des pompiers seront réinstallés sous le stade Max Rousié. La préfourrière sera déplacée à l'arrière du cimetière, les laboratoires de la voirie s'implanteront sous le périphérique dans un îlot d'immeubles de bureaux.

La création d'un vaste espace public, accueillant le nouvel équipement de «transmission des savoirs » sera positionné au centre du quartier, en partie sous le boulevard périphérique en viaduc, et permettra d'ouvrir le quartier vers les communes de Clichy et de Saint-Ouen où ont été créés récemment de nouveaux espaces verts de qualité et où se développent de nouveaux quartiers d'emplois, de logements et de commerces, desservis par la gare du RER C «Saint-Ouen ».

Le travail de concertation avec Clichy et Saint-Ouen a été acté dans deux protocoles de coopérations signés en 2003.

### **Stratégie d'ensemble :**

Il s'agit de façon générale de soutenir la dynamique du Projet de territoire centré sur l'éducation et la formation. Cela implique de consolider la contribution de chaque partenaire au projet d'ensemble orienté à terme vers la construction d'un équipement de transmission des savoirs. Cela suppose également de poursuivre l'articulation urbain /social dans la mise en œuvre du projet et de développer l'évaluation des actions menées.

Le Projet de la Politique de la ville s'articule autour de 3 axes, correspondant à 3 types d'apprentissages :

#### ***1) Des apprentissages pour les habitants en difficulté d'insertion : apprendre pour réussir son parcours scolaire, social et professionnel***

Le programme « apprentissages en vue de la réussite éducative » comprend l'accompagnement scolaire, le Projet de Réussite Educative du 17<sup>ème</sup> et l'appui à la fonction parentale.

Le programme « apprentissages en vue de l'insertion sociale » concerne l'accès au droit, les formations linguistiques, les projets de formation/mobilisation pour adultes, l'accès aux nouvelles technologies avec l'ouverture de l'Espace Public Numérique, l'accès à la santé avec la mise en place d'un Atelier Santé Ville et l'accompagnement social des transformations urbaines avec une commission dédiée.

Le programme « apprentissages en vue de l'insertion professionnelle » regroupe les formations aux métiers de service à la personne, aux métiers de l'animation (Bafa) et aux métiers du cadre de vie (régie de quartier, clauses d'insertion) ainsi que les actions d'orientation et d'accompagnement des jeunes vers l'emploi.

## **2) Des apprentissages pour les habitants volontaires : apprendre pour agir au service du quartier et de la collectivité**

Le programme « apprentissages en vue de participer à la vie économique » désigne la mise en place d'un dispositif de repérage et d'accompagnement des porteurs de projets économiques.

Le programme « apprentissages en vue de participer à la vie sociale » recouvre la formation d'habitants relais en vue de développer les solidarités de proximité, le développement du Fonds de participation des habitants et le soutien à la dynamique associative.

Le programme « apprentissages en vue d'améliorer le cadre de vie » touche la gestion urbaine de proximité et l'éducation à l'environnement, l'approfondissement des pratiques de concertation et le soutien à des projets d'embellissement artistiques et paysagers.

## **3) Des apprentissages pour tous : apprendre pour acquérir des savoirs et élargir son horizon**

Ce troisième axe du projet se définit d'abord par son objectif à long terme : construire un équipement de transmission des savoirs à l'horizon 2013. Dans l'immédiat, il vise l'expérimentation de projets pédagogiques de transmission des savoirs, en préfiguration du futur équipement. Cet axe implique sur plusieurs années une mobilisation des partenaires et un recensement de l'état des réflexions et connaissances sur la question.

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

Le Projet Politique de la Ville du 17<sup>ème</sup> arrdt est centré sur la transmission des savoirs et sur les apprentissages. *Chacune des thématiques du contrat parisien est donc abordée sous cet angle des apprentissages.*

- Emploi, insertion et développement économique :

Le Projet Politique de la Ville du 17<sup>ème</sup> arrdt développe 3 programmes d'apprentissage correspondant à cette thématique dans le cadre du plan emploi quartier.

Le premier programme regroupe les apprentissages visant l'insertion sociale. Il ambitionne de consolider les formations linguistiques déjà développées. Il comprend un renforcement et une coordination accrue de l'accès au droit à travers de nouvelles permanences de proximité venant compléter celles qui ont été mises en place depuis 2000. Il prévoit enfin des formations/mobilisations pour les adultes en difficulté d'insertion sociale. Une action en ce sens a démarré en direction des femmes, misant sur les outils du théâtre et de la mise en situation.

Le second programme touche les apprentissages visant l'insertion professionnelle. Il recouvre des formations pour les habitants dans les domaines des services, de l'animation et de l'environnement ainsi qu'un volet orientation pour les jeunes. Ces initiatives viennent compléter le développement de l'association intermédiaire du 17<sup>ème</sup> qui demeure un partenaire privilégié de la Politique de la Ville et l'appui à la création d'un « point emploi » par le Centre social pour offrir un accompagnement individuel au cœur du quartier.

- des formations aux métiers du service à la personne : c'est le fondement du projet CESU 17, centré sur le quartier Politique de la ville. Il repose sur la création d'un site internet pour favoriser le rapprochement de l'offre et de la demande de service aux personnes dans le 17<sup>ème</sup> et sur l'intervention d'organismes de formation spécialisés.

- des formations aux métiers du cadre de vie : elles sont au cœur des projets de régie de quartier et de mise en œuvre des clauses d'insertion. Le projet de régie du 17<sup>ème</sup> vise le recrutement et la formation d'habitants en vue d'améliorer l'entretien, l'embellissement et l'ambiance du secteur Porte de Clichy Porte de St Ouen, élargi à celui de la Porte d'Asnières. Les clauses d'insertion prévues notamment dans le cadre du Grand projet de renouvellement urbain de la Porte Pouchet permettront de réserver des heures travaillées à des habitants notamment pour les travaux d'investissement. Les deux dispositifs impliquent une sensibilisation aux métiers du bâtiment et de l'environnement, à leurs évolutions et des parcours de formation correspondant.

- Des formations aux métiers de l'animation : une 3<sup>ème</sup> « promotion » de jeunes gens du quartier prépare le Bafa (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).

- Enfin, un volet orientation des jeunes vient compléter ce programme d'insertion professionnelle : développement de l'option découverte des métiers et du monde du travail au collège ; dispositif d'accompagnement par des étudiants bénévoles ; de parrainage par des seniors ; propositions de « coaching » en vue d'une meilleure prise de conscience par les jeunes concernés de leur potentiel, de leurs motivations, et des réalités du marché du travail.

Le troisième programme concerne les apprentissages destinés à des porteurs de projet économique. Il ambitionne de concevoir un dispositif de repérage des porteurs de projets économiques. Il prévoit de mobiliser les dispositifs d'accompagnement comme les boutiques de gestion, les structures de parrainage de proximité et les organismes de micro crédits. Il pourra se traduire par des formations à la création, au maintien et au développement d'activité

- Habitat, logement et cadre de vie :

Le Projet de la Politique de la Ville du 17<sup>ème</sup> arrdt poursuit trois objectifs dans ce domaine : poursuivre le processus initié pour l'accompagnement social des habitants du secteur GPRU (concernés par des relogements ou des réhabilitations) ; consolider et améliorer les résultats obtenus par la gestion urbaine de proximité mise en place depuis 2003 ; développer un programme d'apprentissage en vue d'améliorer le cadre de vie.

La Politique de la ville a initié une commission sociale ad hoc réunissant les intervenants sociaux du Département, du bailleur et de la CAF afin de permettre un suivi individualisé des ménages habitant le secteur GPRU. Cette commission travaillera en amont des relogements et des réhabilitations afin de mieux prévenir les difficultés socio économiques que les locataires peuvent rencontrer. Une charte de déontologie sera signée afin de respecter la confidentialité.

La gestion urbaine de proximité (GUP) initiée porte Pouchet visait à changer la perception dominante d'un site vide, triste et inquiétant. Le réinvestissement des services a permis des améliorations en matière de gardiennage, de propreté, d'animation et de convivialité, avec notamment la « reconquête » du square Emile Borel. Il s'agit maintenant d'inscrire ces améliorations dans la durée et d'éviter les risques d'une dégradation pendant la durée des travaux du GPRU. A l'échelle plus large du quartier Politique de la ville, le groupe GUP souhaite faire vivre un dispositif de veille associant les habitants. Il permet de s'assurer de la poursuite des efforts entrepris en matière d'entretien et de propreté et d'accompagner les améliorations structurelles de la qualité des espaces comme la mise en place du quartier vert ou le projet de végétalisation de l'espace public dans le secteur des HBM. La question des transports fait également l'objet de propositions. Il s'agit de créer une nouvelle ligne de bus de quartier pour desservir le quartier des épinettes

Un programme « apprendre pour améliorer le cadre de vie » sera mis en place. Il s'inscrit dans le prolongement des « ateliers ville » qui permettent de comprendre comment notre environnement se construit et évolue. Ce programme comprend un soutien aux projets d'éducation à l'environnement et d'embellissement du quartier. Il peut également viser l'approfondissement des méthodes de concertation entre services et habitants. Il peut se traduire encore par une sensibilisation des habitants à des projets « d'art dans la ville » pouvant déboucher sur des interventions artistiques pérennes ou éphémères dans l'espace

public. Ce programme sera mis en œuvre en lien avec le Conseil de quartier Epinettes Bessières, le groupe GUP et le CSPDA.

- Education, loisirs:

Le Projet de la Politique de la Ville du 17<sup>ème</sup> arrdt aborde cette thématique sous deux angles complémentaires : transmission des savoirs pour la réussite éducative ou au titre des loisirs. La transmission des savoirs en vue de la réussite éducative prévoit de poursuivre les efforts entrepris pour renforcer l'accompagnement scolaire et la formation des responsables associatifs. Il comprend la mise en place d'un Projet de Réussite Educative dans le 17<sup>ème</sup> arrdt afin d'assurer un suivi individualisé des situations repérées. De même l'équipe de réussite éducative du 17<sup>ème</sup> souhaite proposer plusieurs actions nouvelles pour les élèves du quartier. Deux exemples : les projets « passerelles grande section/CP » et « passerelles CM2/6<sup>ème</sup> » (soutien quotidien des élèves fragiles dans les périodes clefs de leur scolarité) ; le projet « jeune à la mer » avec le centre de voile des Glénans pour les élèves à fort potentiel ayant besoin d'être éloignés d'un milieu difficile. Ce premier volet prévoit également le développement de l'appui à la fonction parentale. Celui-ci passe par la consolidation de l'atelier parents enfants et le soutien aux actions d'écoute individuelle. Il comprend aussi le développement des groupes de parole mis en place pour les parents.

Le second aspect concerne la transmission des savoirs au titre des loisirs. A court terme il consiste à évaluer et optimiser une quarantaine de projets associatifs en cours et à promouvoir aussi bien la transmission intellectuelle que l'apprentissage de savoirs faire et de pratiques sportives, artistiques ou de loisirs... Il permet d'expérimenter des projets pédagogiques en préfiguration du futur équipement prévu par le Projet de territoire.

- Santé :

Le Projet de la Politique de la Ville du 17<sup>ème</sup> arrdt poursuit deux objectifs complémentaires en matière de santé.

Le premier concerne l'accès à la santé pour les habitants en difficulté d'insertion : il prévoit la mise en place de deux permanences santé : l'une au sein du foyer des travailleurs migrants, l'autre au cœur du secteur HBM. Ces permanences permettront d'alimenter un diagnostic santé qui pourra déboucher sur un Atelier Santé Ville.

Le second objectif est la sensibilisation des habitants aux enjeux de la santé, du bien être et de la prévention éducative. Ces apprentissages sont au cœur du projet des « volontaires de la santé » : des étudiants du secteur médical et sanitaire forment des élèves du quartier afin que ceux-ci deviennent des relais d'information auprès de leurs proches et dans leur environnement familial.

- Prévention de la délinquance:

Le Projet de la Politique de la Ville du 17<sup>ème</sup> arrdt prend en compte la thématique « prévention de la délinquance » à travers les actions d'appui à la fonction parentale vues plus haut et un soutien prioritaire aux actions qui inscrivent les jeunes dans des dynamiques de projet. L'intensification de la coordination jeunesse doit permettre de mieux répondre aux besoins, en particulier le soir, le week end et durant l'été. Elle se fera notamment dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances et par un partenariat renforcé autour du club de prévention. Les membres de cette coordination pourront faire le choix annuel d'une thématique commune aux structures jeunesse, préparant ainsi la journée de la citoyenneté du 17<sup>ème</sup>.

L'utilisation du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et du contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pourra permettre de mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de

prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Cinq fiches actions du CSA, signé le 21 mai 2003, concernent spécifiquement ce quartier :

- *Renforcer la prévention de la délinquance des mineurs en développant le partenariat et la mise en réseau des acteurs.*
- *Communication et apprentissage sur la citoyenneté.*
- *Développer les mesures de réparation pénale en direction des mineurs.* - *Renforcer la sécurité au sein des ensembles immobiliers sociaux.*
- *Restaurer le sentiment de sécurité en améliorant le cadre de vie et l'environnement urbain.*

- Développement du lien social et citoyenneté :

Le Projet de la Politique de la Ville du 17<sup>ème</sup> arrdt développe un programme d'apprentissages pour les habitants désireux d'agir au service du quartier et en faveur du lien social. Il poursuit dans ce domaine quatre objectifs.

- Le premier prévoit la formation d'habitants relais en vue de développer les solidarités de proximité, des réseaux d'entraide et de voisinage (ex mères relais, volontaires de la santé, médiateurs et postes d'adultes relais ...).
- Le second consiste à soutenir l'émergence de dynamiques participatives et de nouveaux acteurs au sein du quartier. Deux démarches ont été initiées dans ce but et méritent d'être poursuivies. La première est le Fonds de participation des habitants qui se réunit tous les mois et a déjà permis d'apporter conseils et financements à de nombreuses initiatives (sorties, expositions, animations, rencontres). La seconde repose sur un processus visant à créer une « spirale participative » à partir du désir des habitants. Elle est mise en œuvre par une association disposant d'une forte expérience de recherche action dans ce domaine.
- Le troisième est le soutien à la vie associative qui demeure un objectif central. Il porte sur la méthode, et sur la recherche de partenaires, de financements, de locaux, de salariés. Il doit permettre la pérennisation des actions qui font le projet d'ensemble. A ce titre il concerne à la fois la pérennité et le développement des associations les plus structurantes pour le quartier, à commencer par le Centre social et l'appui à des actions qui ont vu le jour plus récemment, notamment dans le cadre du GPRU de la Porte Pouchet.
- Le quatrième est la consolidation de la dynamique du Projet de territoire et de la coopération locale à travers la recherche d'une communication et d'évènements communs.

- Culture

Le Projet de la Politique de la Ville du 17<sup>ème</sup> arrdt est orienté vers la transmission des savoirs. Il comporte donc une forte dimension culturelle et la culture apparaît comme une thématique transversale du projet dans son ensemble. La culture joue un rôle important pour chacun des trois axes du projet qui correspondent à trois formes d'apprentissage. Ainsi elle constitue un outil pour les apprentissages tournés vers l'insertion (axe 1) à travers bon nombre d'actions éducatives ou dans les ateliers de mobilisation par le théâtre. De même, elle est un vecteur essentiel pour ceux qui souhaitent agir au service du quartier (axe 2) et trouvent dans la culture un puissant facteur de mobilisation et d'animation de la vie sociale.

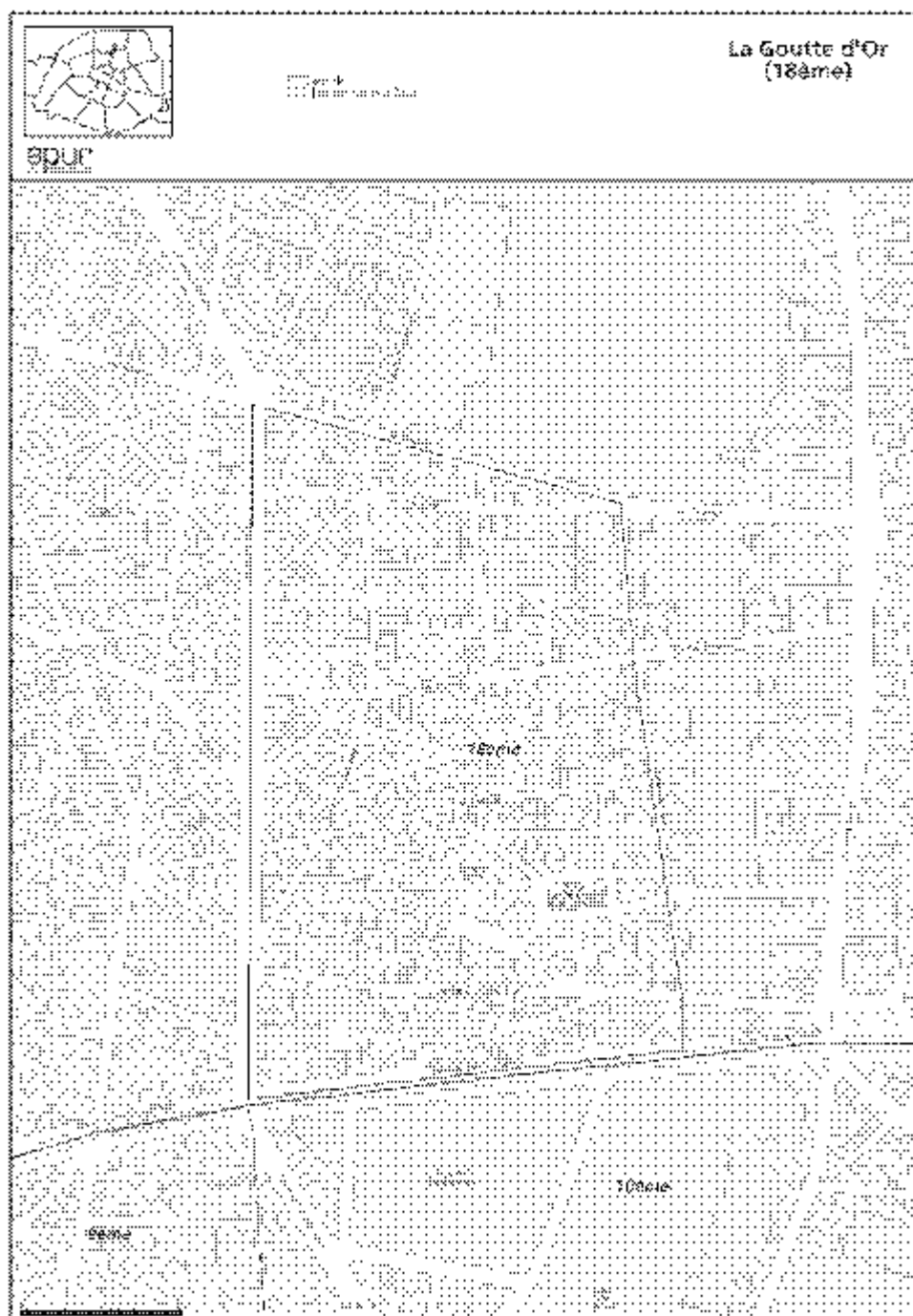
Cependant, c'est avec la transmission des savoirs au titre des loisirs, avec cet axe 3 qui parle d' « apprendre pour élargir son horizon » que la thématique culturelle est sans doute le plus développée dans le projet du 17<sup>ème</sup>

Ce troisième axe du projet se définit d'abord par son objectif à long terme : construire un équipement de transmission des savoirs à l'horizon 2013. Il comprend l'exploitation des travaux et expériences relatifs à « l'éducation au 21<sup>ème</sup> siècle », la poursuite de la mobilisation des partenaires concernés et la mise au point d'une méthode d'élaboration et de conduite du projet. Dans l'immédiat, il vise l'expérimentation de projets pédagogiques de transmission des savoirs, en préfiguration du futur équipement. Pour le moment, ces projets concernent aussi bien la transmission d'une culture humaniste (bibliothèque de rue, cinéclub, ateliers sciences..) que les apprentissages de pratiques artistiques et de savoirs faire (jardin

pédagogique, atelier cuisine..). La diffusion d'une culture de la ville est cependant privilégiée avec les «rencontres de la mémoire» initiées en 2006 (conférences, film, exposition...) ainsi que les ateliers ville qui permettent de comprendre l'environnement urbain à travers une approche ludique et pluridisciplinaire (mêlant architecture, urbanisme, histoire, géographie, sociologie, sciences et techniques, droit, économie...). Plusieurs projets associatifs complètent cette initiation. Enfin, le théâtre est une autre thématique commune à de nombreux projets, à commencer par ceux qui participent au partenariat très privilégié noué avec le théâtre de l'Odéon depuis 2002.

Ce troisième axe intitulé «apprendre pour acquérir des savoirs et élargir son horizon» donne sa tonalité particulière au projet de la Politique de la ville dans le 17<sup>ème</sup> arrdt.

En effet il s'agit non seulement d'apprendre pour s'insérer ou pour agir en faveur d'un quartier en difficulté, mais «d'apprendre pour apprendre». Cette approche permet à la Politique de la ville de s'adresser à l'ensemble des habitants et d'intervenir sans stigmatiser. Elle évite de renvoyer le territoire et ses habitants à leurs seules difficultés en prenant en compte également les aspirations et potentialités de chaque personne humaine.

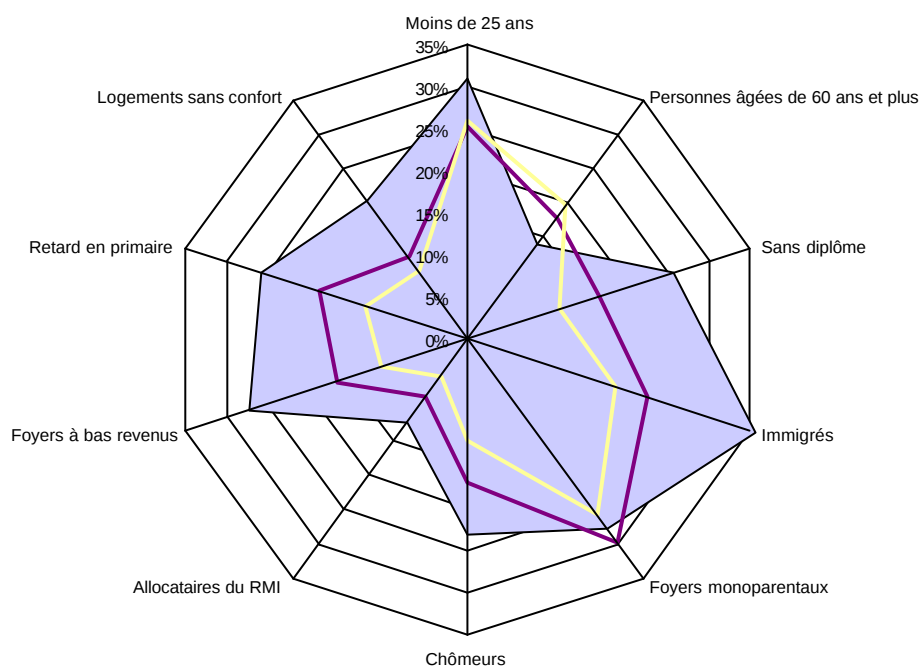


### Présentation

- 22 000 habitants
- 38 hectares
- 15 de logements sociaux SRU
- Quartier reconduit (ZUS)

Le quartier de la Goutte d'or, classé en politique de la ville depuis 1984, fait partie des « zones urbaines sensibles ». Situé au sud du 18<sup>e</sup> arrondissement, il forme un rectangle entre le boulevard de la Chapelle, le boulevard Barbès, la rue Ordener et les voies de chemin de fer de la Gare du Nord.

Le quartier se caractérise par un tissu d'habitat ancien fortement dégradé et une population immigrée très nombreuse (36% d'immigrés dans la population contre 18% à Paris). Les indicateurs font état de grandes difficultés économiques et sociales. Près de 30% des habitants vivent en 2004 avec moins de 735 euros par mois (11% à Paris). En termes de niveau de formation, 26% des personnes âgées de 15 ans et plus sont sans diplômes (11% à Paris). Les enfants sont également touchés : 26% des élèves ont au moins une année de retard en fin d'école primaire (13% à Paris).



#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Une forte proportion de jeunes et d'immigrés

- Population immigrée +++
- Pauvreté, chômage +++
- Retards scolaires +++ niveau de formation ++
- Logements sans confort +++

Le quartier Goutte d'or est marqué par une grande diversité de nationalités (africaine, chinoise, portugaise...). Il est le quartier prioritaire accueillant la population immigrée la plus nombreuse: plus d'un tiers des habitants du secteur (36%) sont nés à l'étranger (18% à Paris).

Le poids des jeunes dans la population est particulièrement important : un habitant sur quatre (25%) a moins de vingt ans (18% à Paris). Inversement, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est faible : 14% de la population au lieu de 20% à Paris. Cette structure démographique est à relier à la forte présence des familles. Les familles sont plus représentées qu'à l'échelle de Paris (24% des ménages au lieu de 22%) mais elles sont

surtout plus nombreuses (30% des familles habitant à la Goutte d'or ont trois enfants ou plus contre 17% à Paris).

La répartition par catégories socioprofessionnelles fait ressortir le poids des employés et des ouvriers qui représentent 42% de la population active contre 29% à Paris en 1999. Les cadres sont en revanche deux fois moins représentés qu'à l'échelle parisienne (14% au lieu de 33% à Paris).

En termes de niveau de formation, le taux de non diplômés (26%) est l'un des plus élevés des quartiers prioritaires (11% à Paris).

#### Des niveaux de précarité très élevés

Le quartier de la Goutte d'or fait partie des quartiers prioritaires connaissant les indicateurs de précarité les plus élevés. Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont près de trois fois plus présents dans le périmètre qu'à l'échelle parisienne (27% contre 11% à Paris). Les allocataires du RMI forment plus de 12% des ménages (5% à Paris). L'analyse des tendances montre que leur nombre continue d'augmenter (+26% de 2001 à 2004 contre +28% à Paris sur la même période). D'après les données du recensement, le taux de chômage s'élevait en 1999 à 23% (12% à Paris). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 a toutefois nettement reculé de 1998 à 2004 selon l'observatoire national des ZUS (19,4% sur la période contre -% dans le 18<sup>e</sup> arrondissement). Une partie des chômeurs sont, sans doute, venus gonfler le nombre de Rmistes.

En matière d'éducation, le retard scolaire concerne une forte proportion d'enfants du secteur. Plus d'un élève sur quatre (26%) a au moins un an de retard dès l'école primaire (13% à Paris). En fin de 3<sup>ème</sup>, seulement 50% des élèves sont reçus au brevet des collèges au lieu 70% à Paris. L'état de santé des enfants est particulièrement symptomatique des difficultés locales : la moitié des élèves de CP souffrent d'une carie dentaire non soignée (51% contre 26% à Paris). Au regard des difficultés, le nombre de délits recensés apparaît relativement faible. On dénombre 34 délits pour mille habitants contre 50 pour mille habitants dans l'ensemble des ZUS (état 4001, 2004). Le sentiment d'insécurité, lié notamment à la présence de toxicomanes, est particulièrement répandu.

#### Un déficit d'emplois

Au niveau économique, le quartier se caractérise par une offre d'emplois très insuffisante alors même que la population est fortement touchée par le chômage. La densité d'emplois est deux fois moins forte que la moyenne parisienne (70 emplois à l'hectare contre 153 à Paris). Le taux d'emploi est également faible. On compte seulement 0,2 emploi par actif dans le quartier (1,4 à Paris).

La diversité culturelle de la population et la proximité des magasins TATI ont fait de la Goutte d'or un pôle commercial particulièrement fréquenté. Le commerce local est assez dense, formé de 717 établissements ce qui correspond à un indice par habitant de 33 pour mille (30 pour mille à Paris). Il reste cependant peu diversifié et spécialisé dans les produits d'importation. On compte, après les commerces alimentaires, un grand nombre de commerces de textiles, de débits de boissons et de boutiques de télécommunications. Par ailleurs, certaines rues secondaires sont marquées par de nombreux locaux commerciaux vacants. Globalement le périmètre compte 16% de locaux vacants en 2005 contre 11% à Paris.

#### L'amélioration des conditions d'habitat à poursuivre

L'amélioration des conditions d'habitat et la résorption de l'insalubrité sont des enjeux importants dans ce quartier qui se caractérise par un parc de logements ancien et dégradé. La très large majorité des logements ont été construits avant 1948 (81% contre 67% à Paris). Près des deux tiers des logements (60%) ont une superficie inférieure à 40 m<sup>2</sup> (40% à Paris).

L'inconfort est très répandu. La part des résidences principales ne disposant pas d'un WC intérieur et d'une douche ou d'une baignoire est la plus importante des quartiers prioritaires (20% contre 10% à Paris). On dénombre 28 hôtels meublés dans le quartier, ainsi que 92 immeubles dégradés.

N.B. : Le quartier Château rouge qui correspond au tiers de la ZUS en terme de superficie, fait l'objet d'une opération de restructuration urbaine programmée de 2002 à 2007. La mission assurée par la Semavip consiste à apporter des réponses aux dysfonctionnement majeurs du secteur : forte concentration d'habitat insalubre, espaces publics dégradés, commerce monofonctionnel et secteur économique sinistré. Des démolitions et reconstructions sont en cours.

Peu de structures d'aides à l'emploi et d'équipements sportifs

Populaire, densément peuplé, inscrit depuis longtemps parmi les secteurs de la politique de la ville, le quartier a été doté d'équipements pour la jeunesse (14), de services administratifs et sociaux, d'un poste de police, d'un jardin public.. Il dispose de trois résidences du CASVP pour les personnes âgées. En matière d'éducation, il compte douze écoles maternelles et élémentaires et un collège (le collège Georges Clemenceau, rue des Poissonniers), tous classés en ZEP.

Pour autant, malgré un taux de chômage élevé, les structures d'aide à l'emploi restent peu nombreuses. Le quartier ne dispose que de quatre structures d'insertion par l'activité économique et d'un espace public numérique. L'offre est également modeste dans le domaine des équipements sportifs alors même que la demande est importante. Le quartier compte deux gymnases, une salle de sport et un terrain d'éducation physique ; il se situe en dehors des aires d'influences de piscines.

La Goutte d'or connaît enfin un fort dynamisme associatif avec plus de trente associations recensées dans le secteur.

### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

La ville de Paris a défini un projet d'ensemble pour la ZUS Goutte d'or qui a été formalisé dans le dossier de demande de financement à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en avril 2005.

Le projet urbain s'articule autour de 4 priorités :

- Améliorer les conditions de logement : livraison de près de 650 logements neufs ou réhabilités en résorption d'habitat privé dégradé et réhabilitation de près de 200 logements du parc social existant en PALULOS
- Améliorer le cadre de vie par une intervention significative sur la qualité urbaine et l'espace public : par la livraison d'équipements (centre musical Fleury, école polyvalente Duployé, Halte garderie, nouveaux locaux du centre social) et la requalification des espaces publics (square Léon, projets de voirie et de circulation)
- Développer une nouvelle attractivité du quartier notamment par une mixité de l'habitat et des usages, dans le respect de sa diversité sociologique (diversification des offres de logement, diversification commerciale, offre culturelle (Fleury), projet d'Institut des Cultures musulmanes
- Réduire la précarité sociale notamment par une action en direction des familles : renforcement de l'accompagnement social des familles concernées par le relogement, renforcement de l'accès aux droits et à l'intégration.

En cohérence avec les enjeux du projet urbain, le contrat de ville 2000 – 2006 a retenu trois axes stratégiques :

- Travailler à l'insertion et à l'intégration des populations du quartier

- Participer au développement économique du quartier et articuler celui-ci avec l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées
- Accompagner les opérations de requalification urbaine

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

Compte tenu de l'ancienneté de la démarche engagée sur ce quartier, la Ville a décidé de mener une démarche d'élaboration d'un programme d'action du CUCS 2007 – 2009 avec l'appui d'un cabinet extérieur qui sera chargé d'accompagner l'équipe politique de la ville dans cette tâche.

Cette démarche sera menée de décembre 2006 à mars 2007 (dates indicatives) et permettra de préciser, de manière partagée :

- les enjeux prioritaires du quartier
- des axes stratégiques de développement
- un programme d'actions pour les 3 années à venir.

On peut néanmoins poser quelques axes de travail et actions concrètes concernant les différentes thématiques du contrat.

- **Emploi, insertion et développement économique :**

- Favoriser l'impact du PLIE 18 – 19 sur le quartier
- Mettre en place 50 parcours d'insertion dans le cadre du plan local d'application de la charte nationale d'insertion
- Poursuivre l'accompagnement au développement des 5 entreprises d'insertion
- Encourager le développement des projets de mobilisation, d'information, et d'orientation des publics hors dispositifs en les insérant dans des logiques de parcours vers l'insertion professionnelle. Une attention particulière sera portée au public jeune.
- Développer l'offre de formations linguistiques

- **Habitat, logement et cadre de vie :**

- Poursuite du renouvellement urbain
- Poursuivre la coordination des acteurs du suivi social des familles dans le cadre du plan d'urgence Château Rouge
- accompagner les nouveaux ménages à leur arrivée dans le logement par des actions ciblées permettant une meilleure appropriation des logements par les locataires en s'appuyant sur les amicales de locataires et / ou des groupes d'habitants. Ces actions devront également viser à développer l'esprit de résidence et à diffuser les règles de la vie collective dans les immeubles et dans l'espace public.
- Renforcer le travail social en direction des nouveaux occupants du parc social afin de prévenir les situations de mal-logement (en particulier la sur-occupation) et de permettre aux familles une meilleure gestion financière du foyer.
- Favoriser la concertation locative et le vivre ensemble en permettant une mobilisation des habitants en faveur de leur cadre de vie et du fonctionnement de leur immeuble.
- Accompagner les bailleurs dans la mise en place de logiques de «gestion urbaine de proximité».

- **Education, loisirs et prévention :**

- Poursuivre les dynamiques partenariales en cours entre l'éducation nationale et les associations d'accompagnement à la scolarité.

- Mise en œuvre du dispositif de Réussite éducative.
- Jeunesse et éducation populaire : mise en cohérence de l'offre socio-éducative locale et des dispositifs parisiens (DJS, DASCO) et réflexion sur l'offre de loisirs locale à travers l'étude sur les loisirs et le temps libre des enfants et adolescents du quartier, portée par l'observatoire de la vie locale de la Salle Saint Bruno.
- Continuer de faire connaître et d'intégrer l'équipe des correspondants de nuit dans la vie du quartier (champ de la prévention, du social, etc.)

- Santé :

- Mise en place d'un atelier santé ville en lien avec les quartiers Chapelle-Porte d'Aubervilliers et Amiraux-Simplon afin de renforcer la mobilisation des acteurs, préciser les diagnostics en matière d'accès à la prévention et aux soins et faire émerger de nouveaux partenariats sur des actions innovantes.

- Prévention de la délinquance

Le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) peuvent être utilisés pour mobiliser les partenaires, actualiser des diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Aucune fiche action du CSA, signé en mars 2002, ne concerne spécifiquement le quartier.

Enjeu : appréhender les phénomènes de polytoxicomanies dans leur globalité (fiche action 3 du CSA) et travailler sur la question des trafics. Mise en place de cellule de prévention des intrusions avec les syndicats et conseils syndicaux afin d'anticiper des éventuelles intrusions.

Objectif à définir en concertation avec les acteurs concernés.

Enjeu : mise en place de cellules d'observation partagé (associations, habitants, services publics) de micro territoire (par exemple Myrha-Léon-Panama) , en articulation avec la cellule de veille de la Mairie du 18<sup>ème</sup> et les réunions de chefs de circonscription, ainsi qu'avec le groupe prévention du Plan crack sur les thématiques : violences et incivilités, délinquance des jeunes, tensions sur l'espace public, sécurité des ensembles immobiliers (Fiche action 6 - *ces thématiques sont données à titre d'illustration et seront en définir en lien avec les partenaires concernés*).

Objectif : - Production régulière de diagnostic et mobilisation des différents intervenants (Mairie du XVIII<sup>ème</sup>, Services de la Ville, bailleurs, police, club de prévention, coordination toxicomanie) et participation des habitants.

Enjeu : prévention et traitement des conduites à risque chez les mineurs (fiche action 8 du CSA).

Objectif : - Poursuite et dynamisation du Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté (CESC) du collège Clémenceau en lien avec le pôle santé Goutte d'Or et l'ensemble des ressources associatives locales.

- Participation de l'équipe Politique de la Ville au groupe prévention du Plan crack de la MILDT.

- Mise en réseau de l'ensemble des opérateurs (pôle santé, écoles, collège, associations enfance-jeunesse, club de prévention) et déclinaison d'action par l'atelier santé ville Goutte d'Or.

- Favoriser les interventions de l'association ANPAA 75 au sein du collège Clémenceau, en lien avec le Plan Crack »
- Favoriser dans le cadre de VVV, des actions de proximité et de prévention santé, notamment durant les petites vacances .

Enjeu : traitement des violences intra-familiales.

Objectif : - Participation des structures de proximité au réseau de professionnels sur les « violences faites aux femmes », en lien avec le Pont d'accès au droit.

- Mise en place avec l'atelier santé ville Goutte d'Or d'une réflexion et d'actions sur les violences sexuelles intra-familiales.

- Développement du lien social et citoyenneté :

- Optimiser les ressources locales en matière d'accès aux droits et d'aide aux démarches :

Favoriser les partenariats entre le Point d'Accès aux Droits et les associations de proximité; mettre en place un groupe de travail des différentes structures accueillant du public dans le quartier (associations, services publics); faciliter l'implantation et le développement des acteurs associatifs de la politique de la ville

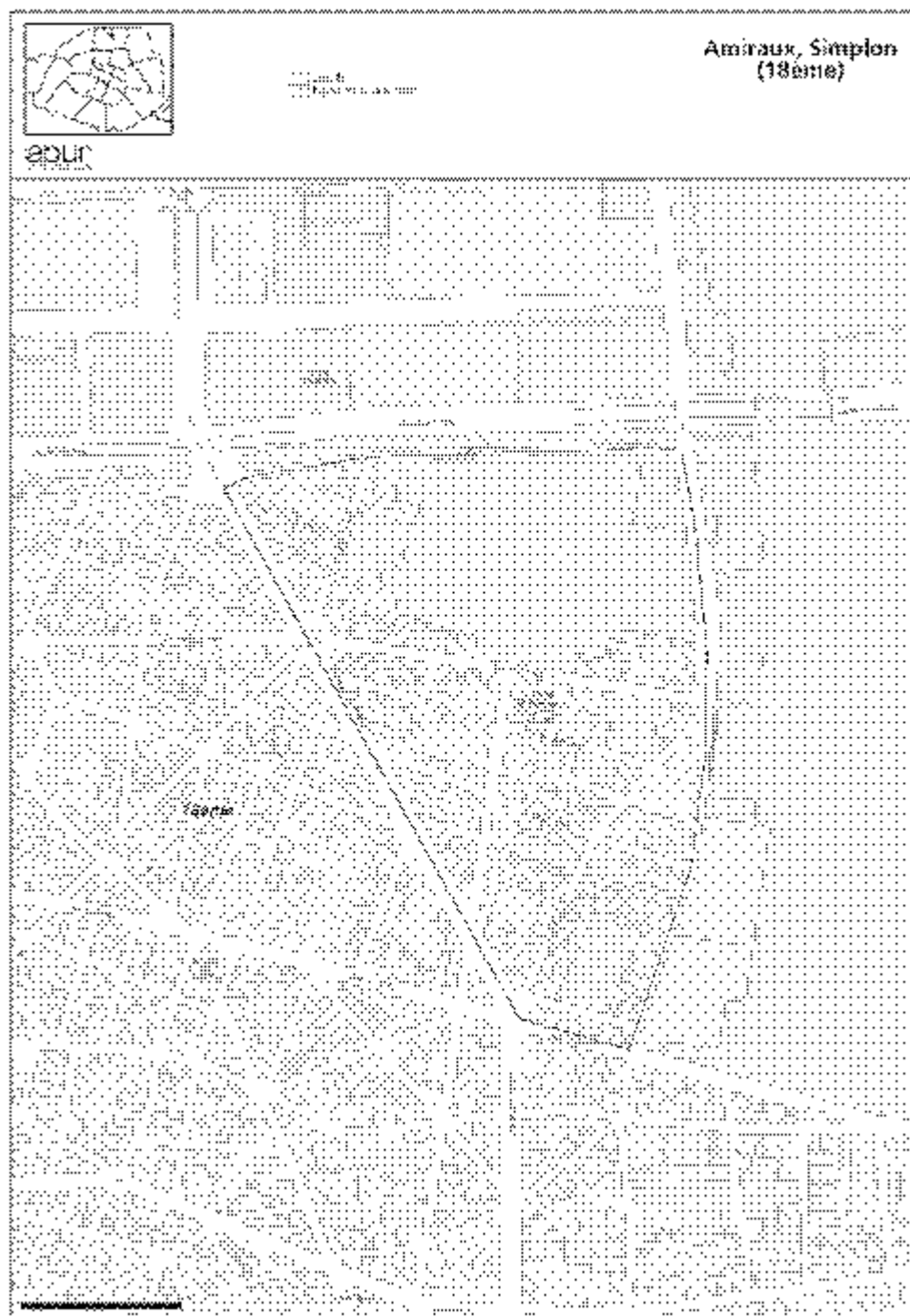
- Culture

- Accompagner le développement des événements permettant un brassage des populations, promouvant la diversité culturelle du quartier et favorisant les échanges inter culturels : Goutte d'or en Fête, Festival Rue Léon, Festival au Féminin.

- Créer les conditions d'une meilleure coordination des acteurs culturels en développant les actions inter partenariales (outils de communication commun, programmation commune

- Développer et mettre en cohérence les actions artistiques en direction des publics enfants et jeunes, notamment en partenariat avec l'Education Nationale.

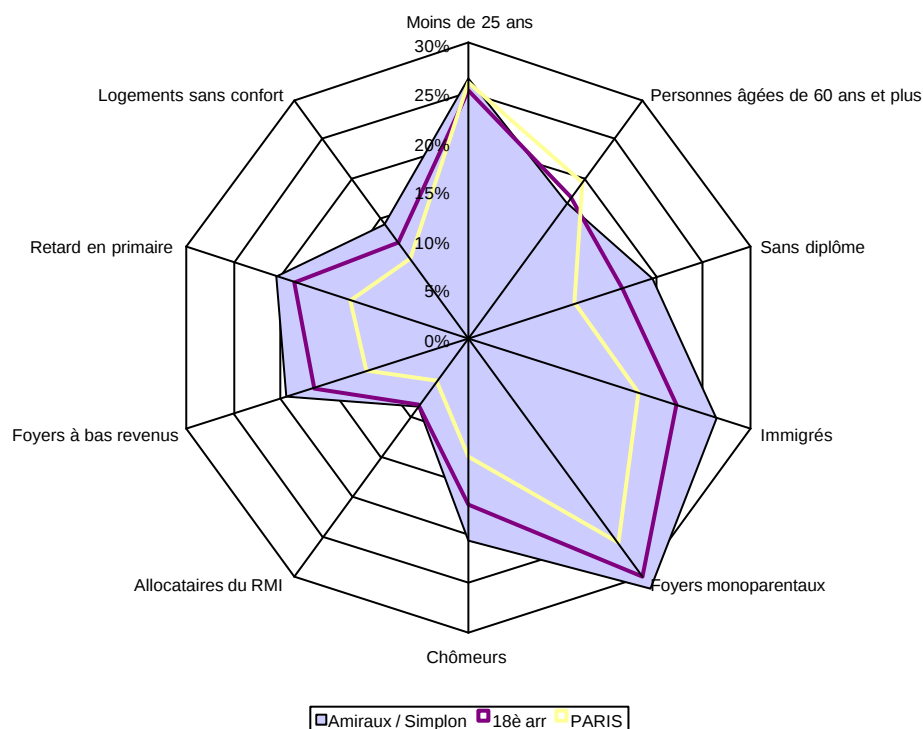
## 18<sup>ème</sup> arrondissement quartier Amiraux Simplon



### Présentation

- 10 450 habitants
- 23 ha
- 16% de logements sociaux SRU
- Nouveau quartier

Le quartier Amiraux Simplon est situé au Nord de la Goutte d'or dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Il forme un triangle entre le boulevard Ornano, la rue Belliard, et la rue des Poissonniers. Il fait partie des nouveaux quartiers inscrits au contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009. Il se caractérise par un parc d'habitat ancien dégradé et une population immigrée nombreuse (27% contre 18% à Paris). Les indicateurs font état d'une grande précarité de ce quartier : 20% des personnes âgées de 15 ans ou plus sont «sans diplômes » (11% à Paris) ; 21% des actifs sont à la recherche d'un emploi en 1999 (12% à Paris) ; un élève sur cinq a au moins un an de retard en primaire (20% contre 13% à Paris). Par ailleurs, l'importance du groupe scolaire dans le nord y rend très sensibles toutes les questions liées à la drogue et à l'insécurité en général.



## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Population immigrée +
- Pauvreté, chômage, niveau de formation
- Logements sans confort

### Une forte proportion de jeunes et d'immigrés

Le quartier Amiraux Simplon accueille une population immigrée nombreuse, 27% des habitants sont immigrés au lieu de 18% à Paris.

La structure par âge reflète celle du 18<sup>e</sup> arrondissement avec une population légèrement plus jeune qu'à Paris. Les moins de 20 ans représentent 20% de la population (18% à Paris) les personnes âgées de plus de 60 ans représentent 17% de la population (19% à Paris).

Le poids des familles est à peu près le même que dans l'ensemble du territoire parisien. A noter toutefois la forte proportion de foyers monoparentaux qui représentent près du tiers des familles (31% contre 26% à Paris).

La répartition par catégories socioprofessionnelles fait ressortir le poids des employés et des ouvriers qui représentent 39% de la population active contre 29% à Paris en 1999. Les cadres sont en revanche deux fois moins représentés qu'à l'échelle parisienne (16% au lieu de 33% à Paris).

En termes de niveau de formation, la part des sans diplômes parmi les 15 ans et plus (20%) est deux fois plus élevée qu'au niveau parisien (11%).

#### Une population modeste, un taux de chômage élevé

Le quartier accueille une population modeste. Un ménage sur cinq vit sous le seuil des bas revenus (19% contre 11% à Paris en 2004). 9% des ménages bénéficie du revenu minimum d'insertion (5% à Paris). Leur nombre a augmenté de 16% entre 2001 et 2004 (+28% à Paris sur la même période). D'après les données du recensement, le taux de chômage s'élevait en 1999 à 21% (12% à Paris).

En matière d'éducation, le retard scolaire concerne un grand nombre d'enfants du secteur. Un élève sur cinq (20%) a au moins un an de retard dès l'école primaire (13% à Paris). En 2004, seulement 48% des élèves de 3<sup>ème</sup> ont été reçus au brevet des collèges au lieu 70% à Paris. L'état de santé des enfants est un autre symptôme : 42% élèves de CP souffrent d'une carie dentaire non soignée (26% à Paris en 2003).

La présence de toxicomanes et de prostituées participent au sentiment d'insécurité comme dans d'autres secteurs du 18<sup>e</sup> arrondissement (Goutte d'Or, Château rouge, le boulevard Ney..).

#### Un tissu commercial faible

Au niveau économique, le quartier se caractérise par une densité d'emplois relativement forte par rapport à d'autres quartiers prioritaires. La densité d'emplois est, en 2000, de 240 emplois à l'hectare contre 153 à Paris. On compte en revanche légèrement moins d'emploi par actif résident que dans l'ensemble du territoire parisien : 1,0 emploi par actif contre 1,4 à Paris.

Le commerce local est peu dense, formé de 195 établissements ce qui correspond à un indice par habitant de 19 pour mille (30 pour mille à Paris). Il se concentre le long du boulevard Ornano (avec de nombreux marchands de tissus et de vêtements bon marché) et de la rue Championnet. Le reste du secteur est marqué par la faiblesse de son activité commerciale. De nombreux commerces de proximité et des artisans ferment leurs portes. La vacance est très importante : le périmètre compte 26% de locaux vacants en 2005 contre 11% à Paris.

#### Des conditions d'habitation insatisfaisantes mais des opérations en cours

L'amélioration des conditions d'habitat et la résorption de l'insalubrité sont des enjeux importants dans ce quartier qui se caractérise par un parc de logements ancien. 43% des logements ont été construits avant 1915, et 69% des logements avant 1948.

L'inconfort est particulièrement répandu. La part des résidences principales ne disposant pas d'un WC intérieur et d'une douche ou d'une baignoire est deux fois plus importante (20%) qu'à Paris (10%). 9 hôtels meublés sont recensés dans le périmètre, ainsi que 65 immeubles dégradés, qui représentent 465 logements.

N.B. : En termes d'actions, une opération de résorption de l'habitat insalubre est mise en œuvre sur le périmètre Clignancourt-Nord (deux sous secteurs d'intervention : Roi d'Alger-Championnet et Nord Emile Chaîne). A terme, 120 logements environ vont être réhabilités. Des constructions nouvelles sont également prévues rue des Poissonniers et avenue de la Porte des Poissonniers avec, entre autres, la réalisation de logements étudiants, de commerces de proximité, d'une crèche et d'un espace vert.

Peu de structures d'aides à l'emploi et d'espaces verts (un seul square).

Le quartier est doté d'équipements pour la jeunesse, d'équipements de santé, de structures d'accueil de la petite enfance. En matière d'éducation, il compte cinq écoles maternelles et élémentaires et quatre collèges (trois collèges publics en ZEP, et un collège privé).

Le quartier est également doté d'équipements sportifs avec deux gymnases et une piscine (la très belle piscine des Amiraux) Les équipements culturels sont moins nombreux. Un nouvel équipement sportif et culturel est prévu à l'angle de la rue du Nord et de la rue Boinod (cité Traëger).

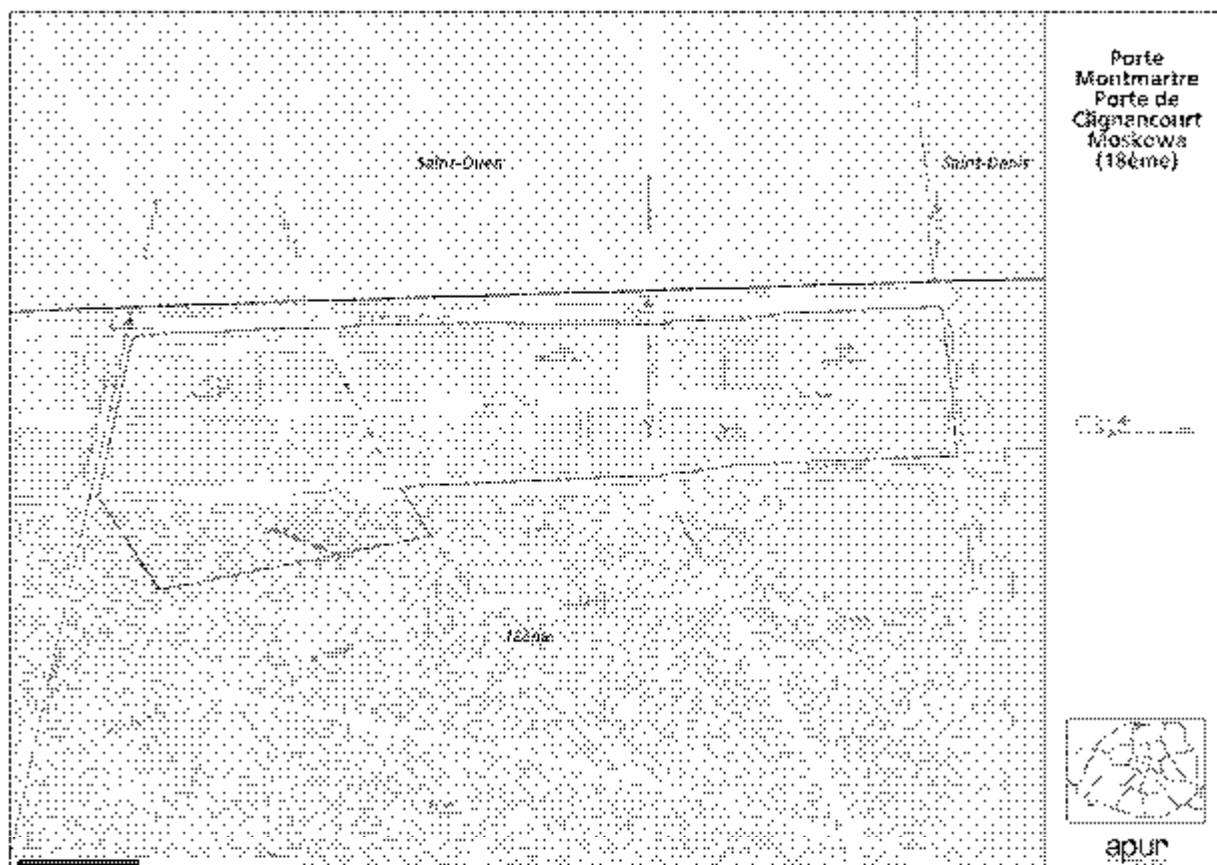
Malgré un taux de chômage élevé, le secteur ne dispose d'aucune structure d'aide à l'emploi. Les structures les plus proches (celles du quartier Goutte d'or) restent relativement éloignées et peu diversifiées par rapport à l'offre présente dans d'autres secteurs.

Amiraux Simplon ne bénéficie enfin d'aucun espace vert ni d'aucun équipement culturel ; il se trouve éloigné des grands parcs parisiens.

Quelques pistes de travail pour ce nouveau quartier :

- Travailler en prolongation du réseau « prévention éducation » autour du LEA fonctionnant depuis deux ans.
- Favoriser les interventions de l'ANPAA dans les collèges du quartier.
- Accroître les moyens de la prévention spécialisée en particulier porte des Poissonniers.
- Susciter et accompagner l'émergence d'actions d'accompagnement scolaire.
- Soutenir l'action artistique et culturelle.

## 18<sup>ème</sup> arrondissement quartier Porte Montmartre - Porte de Clignancourt

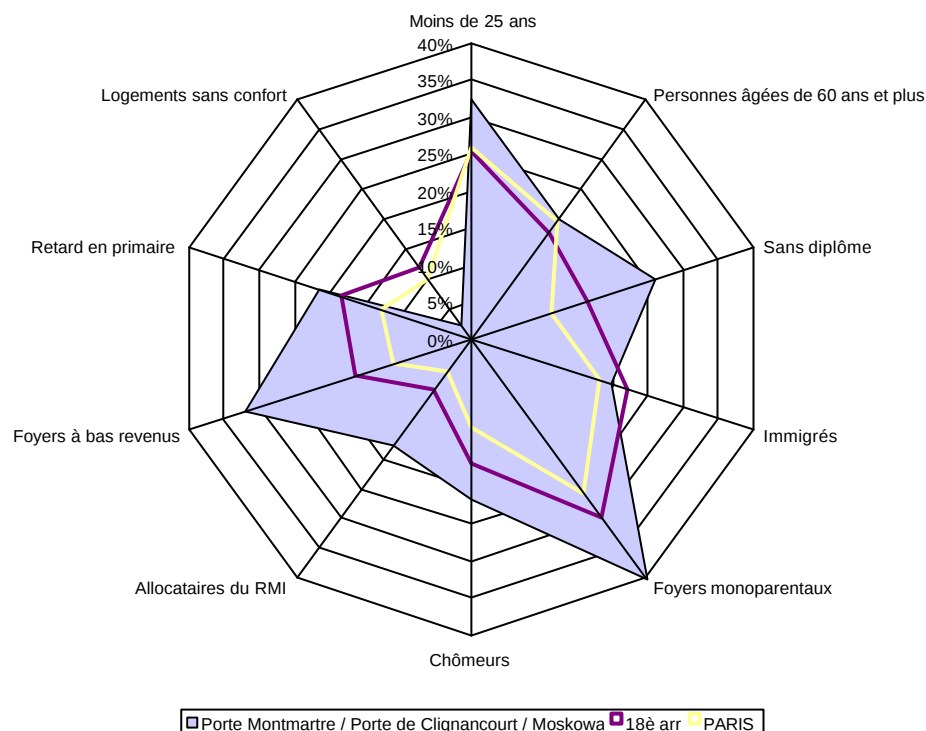


### Présentation

- 11 000 habitants
- 30 hectares
- 100% de logements sociaux SRU
- Quartier reconduit (ZUS)

Le quartier de la Porte Montmartre – Porte de Clignancourt se situe au nord du 18<sup>e</sup> arrondissement, entre le boulevard Ney et le boulevard périphérique à la hauteur de Saint-Ouen, dans l'ancienne zone des fortifications. Classé en politique de la ville depuis 1995, il fait partie des « zones urbaines sensibles ». Il bénéficie également, depuis 2001, du « grand projet de renouvellement urbain ». Le collège Utrillo est l'un des quatre collèges parisiens labellisé collège ambition réussite.

C'est un quartier de l'entre-deux-guerres (70% des logements ont été construits entre 1915 et 1948) exclusivement constitué d'habitat social. Il souffre de grandes coupures urbaines (le périphérique et le boulevard Ney) sources de nuisances et de bruit. Les difficultés sociales sont fortes. Un tiers de la population (33%) vit en 2004 sous le seuil des bas revenus (11% à Paris). 27% des 15 ans et plus n'ont aucun diplôme (11% à Paris). Enfin, le quartier accueille une très forte proportion de foyers monoparentaux : ils forment 43% de l'ensemble des familles au lieu de 26% à Paris.



## CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Habitat social, environnement, sécurité
- Foyers monoparentaux +
- Pauvreté, chômage +++
- Niveau de formation +++

### De fortes proportions de jeunes et de foyers monoparentaux

Le quartier se caractérise par une présence forte des familles (35% des ménages au lieu de 22% à Paris). Parmi ces familles, les foyers monoparentaux sont très nombreux. Ils forment 43% de l'ensemble des familles (26% à Paris).

La présence des familles se traduit par le poids des moins de 20 ans dans la structure par âge, qui représentent 25% de la population totale (18% à Paris). Mais le quartier accueille aussi une population vieillissante, restée dans son logement depuis l'époque de construction. 19% de la population a plus de 60 ans (20% à Paris).

La structure sociale se caractérise par la prépondérance des ménages employés et ouvriers, qui représentent 71% de la population active (35% à Paris). Les cadres sont peu nombreux (8% au lieu de 35% à Paris). Cette structure s'est confortée entre 1990 et 1999 : la part des ouvriers et employés est restée stable alors que le nombre de cadres reculait à l'opposé de la tendance observée dans l'arrondissement et à Paris.

En termes de niveau de formation, près d'un tiers (27%) des personnes âgées de 15 ans et plus sont sans diplômes (11% à Paris).

La part des étrangers est de 17,3% en 1999 contre 14,5% à Paris et celle des immigrés est de 20% contre 18,2% à Paris. S'il est vrai que Paris reste une ville d'immigration et qu'à ce titre la part des étrangers et des immigrés présents dans le quartier est globalement le reflet

de la situation parisienne, en revanche, ces populations cumulent des difficultés liées à l'emploi et au logement notamment.

#### D'importantes difficultés sociales

Les indicateurs de précarité sont élevés. Un tiers de la population (33%) vit sous le seuil des bas revenus (11% à Paris) en 2004. Les bénéficiaires du RMI forment 19% des ménages (5% à Paris). Leur nombre a pratiquement doublé entre 2001 et 2004 (+28% à Paris sur la période). Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 a également augmenté selon l'observatoire national des ZUS (+9% entre 1998 et 2004) à l'inverse de la tendance observée dans le 18<sup>e</sup> arrondissement (-8%). En 1999, le taux de chômage était parmi les plus forts des quartiers prioritaires : 22% au lieu de 11% à Paris.

En matière d'éducation, le retard scolaire concerne un grand nombre d'enfants du secteur. Plus d'un élève sur cinq (23%) a au moins un an de retard dès l'école primaire (13% à Paris). En fin de 3<sup>ème</sup>, seulement 54% des élèves sont reçus au brevet des collèges au lieu 70% à Paris. L'état de santé des enfants est particulièrement symptomatique des difficultés locales : plus du tiers des élèves de CP souffrent d'une carie dentaire non soignée (35% contre 26% à Paris). Les établissements scolaires souffrent d'une image dégradée et de ce fait sont confrontés à un phénomène d'évitement scolaire marqué.

Un nombre de délits important mais à mettre en relation avec le marché aux puces

On dénombre près de deux fois plus de délits que la moyenne des ZUS (93 délits pour mille habitants contre 50 pour mille habitants, état 4001, 2004). Les vols et les dégradations de biens publics et privés sont particulièrement nombreux. Par ailleurs, la présence de prostituées et de toxicomanes reste une réalité dans le quartier et, tout comme les regroupements, participent au développement du sentiment d'insécurité chez les habitants.

Un déficit d'emplois et de commerces

Au niveau économique, du fait de l'aspect très résidentiel du site, le territoire accueille relativement peu d'emplois.. Le principal pôle d'emplois est l'hôpital Bchat. La densité d'emplois est très inférieure à la moyenne parisienne (39 emplois à l'hectare contre 153 à Paris) et le taux d'emploi est également faible. On dénombre seulement 0,3 emploi par actif Porte Montmartre (1,4 à Paris).. Ce constat est aggravé par une desserte insuffisante en transports en commun qui maintient certaines parties du périmètre éloignées du marché de l'emploi parisien..

Le commerce local est peu dense, formé de 72 établissements selon la banque de données sur le commerce 2005 ce qui correspond à un indice par habitant de 8 pour mille (30 pour mille à Paris). Ils sont principalement concentrés le long du boulevard Ney et avenue de la Porte Montmartre. Les commerces les plus nombreux sont les commerces alimentaires de proximité (25% de l'ensemble des commerces contre 12% à Paris). La vacance commerciale est relativement importante (17% de locaux vacants en 2005 contre 11% à Paris). Le commerce de proximité s'essouffle, subit la concurrence d'autres enseignes et ne parvient pas à tirer partie des éléments extérieurs au site (ex : les puces).

Un parc de logements sociaux vieillissant

Le développement urbain du quartier témoigne de trois grandes époques :

- Les années 1920/30 avec la construction des HBM détenus par un bailleur unique l'OPAC (des cellules logements aux superficies réduites, une surreprésentation du T3)
- Les années 60/70 avec la construction des barres et tours de logements sociaux détenus par l'OPAC (ensemble Lopez), France Habitation et la SAGECO (des cellules logements plus grandes, plus confortables et des typologies de logements

plus variées, notamment avec des logements de type 5 ou 6), les équipements sportifs et scolaires

- Les années 80 avec la construction de la cité universitaire

D'une manière générale, l'architecture des bâtiments est de qualité et s'insère dans le paysage urbain parisien.

En revanche, des éléments extérieurs viennent perturber la vie du site :

- Le boulevard périphérique, construit en surplomb du niveau du sol, bute contre les tours de logements sociaux construites à chaque porte de la ville
- Le boulevard des maréchaux constitue une artère routière où circule sans discontinuer des voitures et bus. Il constitue une barrière, rendue plus ou moins franchissable aujourd'hui par la présence irrégulière de passages piétons. Néanmoins, les nuisances sonores et celles liées à la pollution y sont très importantes, et la vitesse des véhicules, peu sécurisante pour les piétons imprime au quartier un rythme soutenu qui n'est pas celui des habitants
- Des emprises foncières importantes sont dédiées à des activités, indépendantes de la vie du quartier, par exemple : l'hôpital Bichat, la RATP, le site du ministère de la Défense, l'îlot scolaire et universitaire et qui heurtent plus souvent qu'elles ne dynamisent la vie du quartier
- Le marché aux puces dont l'envergure dépasse largement les frontières du quartier et qui rentre en conflit une fois encore avec le rythme du quartier

NB : Le projet de territoire adopté dans le cadre du GPRU identifie trois secteurs d'intervention (Porte Montmartre, Porte de Clignancourt, Porte des Poissonniers). Sur l'ensemble des secteurs, des opérations de démolition, de reconstruction, de résidentialisation et de requalification des espaces publics sont en cours (ou à l'étude). Exemple sur la Porte Montmartre : recomposition globale du l'îlot Binet après la démolition de la Tour Montmartre et des équipements publics existants.

Un réseau d'équipements dense

Ce territoire relativement enclavé, morcelé dans son fonctionnement, présente des ressources non négligeables en terme d'équipements sportifs et d'espaces verts

Le quartier offre de nombreux équipements à destination des jeunes enfants (crèche, écoles primaires). Il dispose aussi de plusieurs structures destinées aux adolescents : centre d'animation, centre social ou centre de loisirs. Situé sur la ceinture verte, il est très bien pourvu en équipements sportifs : une piscine, deux stades (stade Bertrand Dauvin, stade des Poissonniers) et plusieurs équipements couverts. Plusieurs squares ont été rénovés récemment (squares Ginette Neveu et Marcel Sembat).

Sur le plan culturel, social et d'animation, une bibliothèque, un atelier ADAC et un centre d'animation se situent dans son périmètre mais sont moins bien desservis par le métro..

Enfin, la présence de nombreux services publics, équipements de quartier et associations locales dynamisent la vie sociale et répondent davantage aux préoccupations des populations en place.

*Ainsi, ce quartier aux qualités architecturales indéniables est confronté à des usages nombreux et complexes à différentes échelles territoriales et de rythmes, qui impriment une dégradation au cadre de vie des habitants, participent du sentiment d'insécurité et renforce l'impression de relégation ressentie par les habitants.*

Le quartier de la Moskowa a fait l'objet d'une zone d'aménagement concerté. D'une superficie de 4,8 ha, elle a été approuvée en 1991 et dotée d'une DUP fin 1999. Cette

opération a permis la démolition de logements, la construction de logements, de bureaux, et de commerces. Les équipements de la ZAC consistent en deux salles de sport, une école maternelle et un jardin public de 2000 m².

Les échanges entre le quartier de la Moskowa et Porte Montmartre – Porte de Clignancourt sont à favoriser. La Moskowa dispose en effet d'une diversité de logements et accueille une population socialement plus diversifiée. La requalification du boulevard Ney favoriserait le rapprochement des deux quartiers.

### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

L'ambition du projet de quartier passe par une stratégie globale d'intervention qui participe à la fois à l'évolution et au rayonnement du quartier et à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants.

Ainsi les opérations de renouvellement urbain et de l'habitat, associées à celles du développement économique, de l'emploi, de l'insertion sociale et de la réussite scolaire s'inscrivent dans cette logique :

- Les opérations de requalification urbaine et de l'habitat permettront d'améliorer les conditions de vie des habitants du quartier et de générer du « mieux vivre ensemble ».
- Les opérations de requalification des équipements publics de proximité seront définies en fonction des besoins des habitants et en adaptant l'action publique déclinée par les services de la ville et les partenaires institutionnels.
- Les projets de développement économique permettront par l'implantation d'activités diversifiées de qualifier le territoire, de créer de nouveaux emplois pour le quartier et d'améliorer l'attractivité du site.
- Le développement de projets et de structures favorisant l'accès à l'emploi et à la formation s'insérera dans l'élaboration de parcours professionnels visant à une meilleure insertion sociale de la population.
- Enfin, la réussite scolaire et éducative des enfants sera au cœur des préoccupations du quartier : il s'agit non seulement d'accompagner les enfants pour leur donner toutes les chances de s'insérer durablement dans la société mais aussi de travailler sur l'image des établissements scolaires pour lutter contre l'évitement scolaire et favoriser la solidarité.

Pour ce faire, le projet se construit par :

- un ancrage permanent sur le territoire pour être à l'écoute des habitants, adapter le projet de quartier aux spécificités locales
- une articulation centrale entre les actions sociales, économiques et urbaines
- une coproduction entre les partenaires pour la définition et la mise en œuvre des actions
- un phasage dans le temps des projets en fonction des préoccupations exprimées
- une équipe projet et des instances de pilotage et de travail locales

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

Dans le cadre du GPRU, quatre secteurs de projets urbains sont définis :

- Porte de Saint-Ouen : Un aménagement urbain et paysager permettant aux différents usages identifiés de co-exister ; valoriser les ressources du quartier et développer des pôles d'animation locale
- Porte Montmartre : le secteur d'aménagement Binet avec la restructuration des équipements publics, la création de nouveaux équipements dont un centre social et une salle polyvalente

- Porte de Clignancourt : Le traitement urbain d'une porte d'entrée importante pour Paris et qui accueille non seulement les Puces mais aussi un îlot scolaire et universitaire
- Porte des Poissonniers : un secteur d'aménagement en devenir avec des opérations davantage confiées au secteur privé.

Si chacun de ces sites présentent des spécificités propres, ils ont en commun des enjeux de requalification urbaine liés :

- A l'aménagement urbain avec la question du désenclavement du quartier et le rétablissement de continuités urbaines
- A l'habitat avec la question du devenir des tours qui bordent le boulevard périphérique
- Au transport avec des circulations et des terminus de lignes de bus
- A la valorisation d'espaces de proximité
- A l'amélioration du cadre de vie quotidien par la réduction des nuisances sonores et liées à la pollution et par la réduction des conflits d'usage

*L'enjeu du GPRU est l'articulation entre le projet urbain dont la mise en œuvre va débuter dans le secteur Binet & le projet social de territoire dont l'ambition est de contribuer à enrayer les phénomènes de précarisation sociale en développant une politique forte d'insertion sociale et professionnelle des habitants.*

- Emploi, insertion et développement économique :

Enjeu : Enrayer les phénomènes de précarisation sociale par une politique de l'emploi forte et adaptée (plan emploi quartier) :

Objectifs :

- Favoriser la formation des publics, en développant notamment une offre d'alphabétisation cohérente
- Construire des parcours d'insertion individualisés
- Favoriser le développement économique du quartier et le recrutement local : Poursuivre la démarche entamée de renforcement de l'attractivité commerciale, de couverture des besoins commerciaux de proximité et de l'attribution concertée des locaux commerciaux, soutenir l'implantation de nouvelles activités économiques dans le quartier, favoriser le recrutement local et dans ce cadre tirer un bilan de l'expérience menée avec Bricorama, conforter un pôle touristique autour des Puces, décroisser les grands équipements « extra territoriaux », poursuivre la collaboration avec les services publics présents dans le quartier pour promouvoir le recrutement local (ex : La Poste) ; élaborer une fiche action spécifique sur la question du marché aux Puces
- Habitat, logement et cadre de vie :

Enjeu : Développer un projet urbain au service d'un projet social dans le cadre du GPRU

Objectifs :

- Désenclaver le quartier et rétablir des continuités urbaines
  - o Accompagner et décliner la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain sur les différents secteurs de projet du territoire
  - o Poursuivre la mise en place de passages piétons tout le long du boulevard Ney
  - o Poursuivre la coopération avec la commune de Saint-Ouen
  - o Favoriser l'insertion paysagère des grands équipements « extra territoriaux »
- Révéler les qualités architecturales et paysagères

- o Valoriser les immeubles d'habitation (tourisme urbain, développement de projets culturels, faire connaître l'histoire de ce patrimoine immobilier dans les établissements scolaires...)
- o Requalifier, relier et valoriser les espaces publics (privilégier une réponse adaptée aux usages identifiés)
- Renforcer la gestion de proximité
  - o Poursuivre les efforts engagés en matière de propreté
  - o Accompagner et soutenir les bailleurs sociaux dans leurs projets de résidentialisation et plus généralement favoriser les actions permettant de mieux séparer les espaces publics des espaces privés et contribuant à limiter les conflits d'usage
  - o Améliorer avec les bailleurs sociaux le dialogue avec les amicales de locataires pour les projets concernant l'ensemble du quartier (liaison entre sphère privée et sphère publique) et pour ce faire mise en place d'une instance partenariale de travail et de discussion ; soutenir les amicales de locataires dans l'expression de leurs besoins vis-à-vis des bailleurs sociaux
  - o Poursuivre et développer les actions d'amélioration de la qualité des services urbains (éclairage public, collecte des déchets, encombrants...), et du mobilier urbain (panneaux d'affichage, poubelles...)
  - o Reconstitution des outils de pilotage et de travail à l'échelle locale pour améliorer la réactivité de l'action publique
- Education, loisirs et prévention:

Enjeu : Favoriser la réussite scolaire et sociale des enfants, agir localement pour aider à la promotion et à l'insertion sociale des enfants et des jeunes

Objectifs :

- Mise en place d'un projet éducatif global plaçant l'enfant au centre de l'action et réunissant l'ensemble des acteurs de la sphère éducative : mise en place d'instances de partenariat, favoriser les échanges avec les familles et pour ce faire création de lieux et d'instance de discussions, renforcer les liaisons entre les parents et l'école...
- Développer le projet de réussite éducative
- Poursuivre et développer le soutien à la scolarité par un partenariat étroit avec l'Education Nationale
- Améliorer l'image de l'école et lutter contre l'évitement scolaire: rénovation de certains établissements scolaires comme le groupe scolaire Binet et le groupe scolaire Croisset (collège, lycée...), travailler sur l'image des écoles ; ré-ouvrir la discussion autour de la sectorisation scolaire
- Santé/ Social :

Enjeu : Proposer des mesures globales d'insertion sociale susceptibles d'enrayer le processus de précarisation des familles.

Objectifs :

- Développer un dispositif global d'insertion sociale permettant d'agir simultanément sur l'accès aux droits et l'accompagnement social des plus démunis: Soutenir et renforcer l'implantation de services publics, renforcer le partenariat avec l'hôpital Bichat pour l'accès aux soins, mobiliser et adapter les dispositifs publics aux besoins des familles, favoriser la liaison entre les familles et les services publics existants, aider les familles à exprimer leurs besoins...
- Dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot Binet, proposer la création d'un nouvel équipement de santé qui corresponde dans le fond et dans son fonctionnement aux attentes des familles

- Une réflexion partenariale à engager sur l'accompagnement social des familles hébergées dans des hôtels de tourisme par les pouvoirs publics
- Compléter les éléments de diagnostic sur les questions de santé publique (offre et besoins) pour déterminer les actions à mettre en œuvre
- Prévention de la délinquance:

Enjeu : Lutter contre les phénomènes de délinquance qui participent de la dégradation du cadre de vie et qui favorisent le sentiment d'insécurité dans le quartier en utilisant le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

Objectifs :

- Développer les pratiques de médiation pour favoriser une meilleure cohabitation entre génération et aboutir à une pratique respectueuse des espaces publics et parties communes. Pour ce faire, une action du type « correspondants de nuit » pourrait être mise en place
- Renforcer le partenariat avec les clubs de prévention et les structures accueillant le public jeune du quartier pour identifier les besoins, développer de nouveaux projets, et adapter l'offre de service public existante, par exemple l'obtention de créneaux horaires supplémentaires dans les équipements sportifs
- Mobiliser et animer un réseau d'intervenants professionnels, associatifs, et habitants sur les problèmes concrets que pose la proximité des drogues, élaborer des outils de connaissance et de communication sur cette question des toxicomanies, en lien avec la DPP, Coordination Toxicomanies, notamment dans le cadre du Plan crack et prévenir les trafics.
- Occuper le terrain Binet le temps des travaux de restructuration de l'îlot dans le cadre du GPRU
- Organiser une veille sur la question de la prostitution dans le quartier
- Favoriser les interventions de l'association ANPAA 75 au sein du collège Utrillo et le lycée Rabelais, en lien avec le Plan Crack
- Mieux faire connaître le dispositif VVV et favoriser dans ce cadre des actions de proximité et de prévention santé, notamment durant les grandes vacances
- Soutenir et répondre aux besoins des associations qui sont régulièrement sollicitées pour la mise en place de Travaux d'intérêt général et de mesures de réparation
- Développement du lien social et citoyenneté :

Enjeu : Favoriser le mieux vivre ensemble et développer les outils d'accès à la citoyenneté pour détenir une posture sociale qui permet de s'impliquer dans la vie de la cité et de s'insérer dans la société.

Objectifs :

- Développer un projet de création d'un nouveau centre social en s'appuyant sur les ressources existantes dans le quartier pour fédérer les habitants autour d'un projet collectif qui peut contribuer à renforcer l'identité de quartier
- Renforcer les actions interculturelles et intergénérationnelles
- Structurer et soutenir le réseau associatif en fonction des enjeux définis, organiser le suivi des associations et dans ce cadre réfléchir au devenir du pôle associatif Camille Flammarion
- Dans le cadre du GPRU, définir une stratégie de dialogue avec les habitants afin de développer l'implication des habitants dans leur quartier, retravailler autour de l'identité de quartier et de l'histoire du quartier avec la démolition de la tour Montmartre

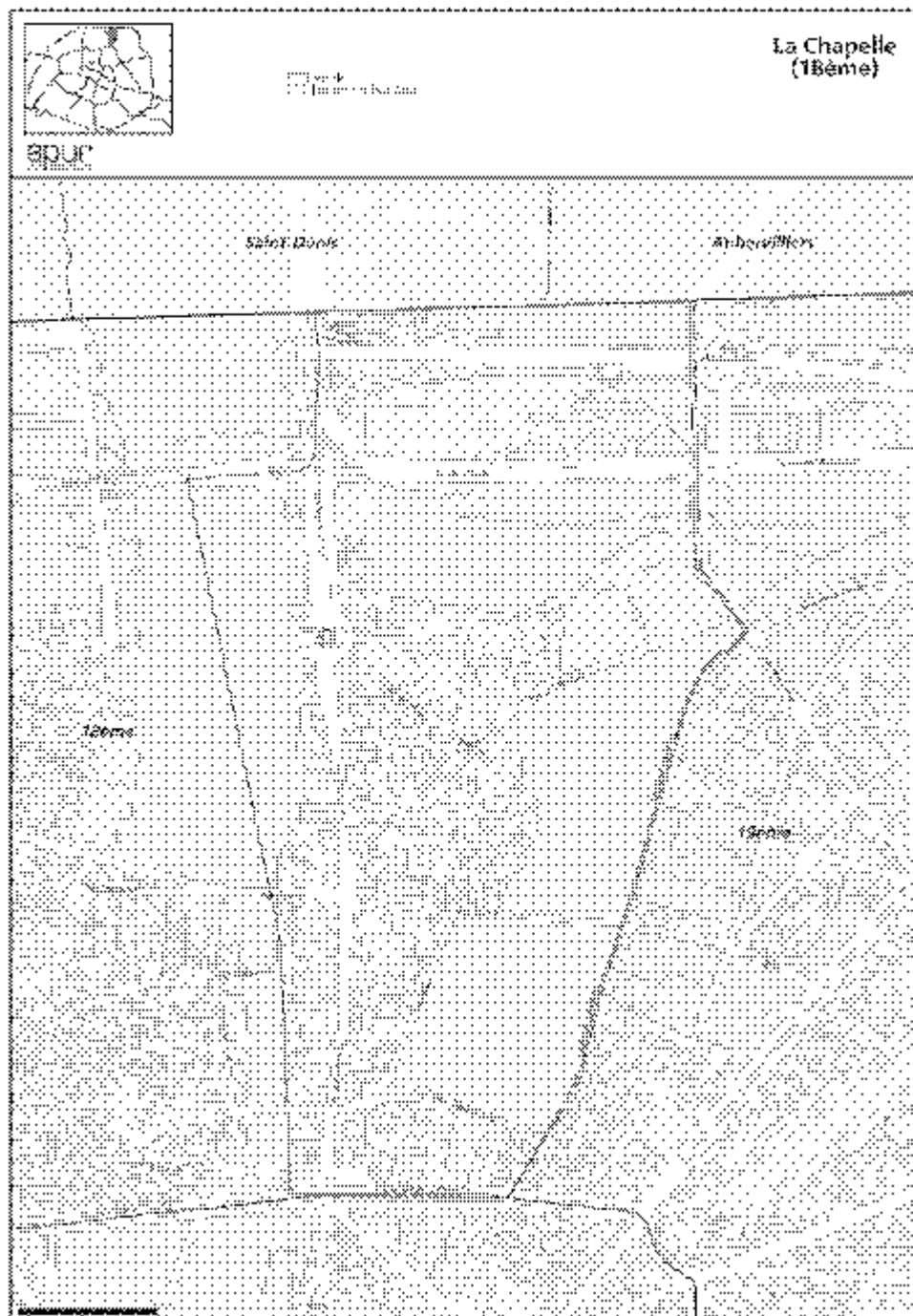
- Poursuivre et développer les moments conviviaux dans le quartier par l'organisation d'actions festives et la création d'un lieu destiné en priorité à recevoir les initiatives des habitants et des associations du quartier
- Culture / Loisirs:

Enjeu : Une offre culturelle et de loisirs de proximité comme vecteur de cohésion sociale et qui encourage l'accès à l'offre culturelle et sportive parisienne

#### Objectifs

- Maintenir le soutien aux pratiques artistiques et culturelles de proximité qui s'adressent aux habitants non seulement en tant que spectateurs mais aussi comme acteurs de la cité
- Diversifier l'offre des activités de loisirs, en particulier soutenir l'implantation d'un pôle cirque sur le terrain Binet en développant des actions en proximité avec les acteurs du quartier
- Soutenir principalement les actions culturelles et de loisirs en dehors du temps scolaire et pendant les vacances scolaires, notamment développer et maintenir une offre culturelle diversifiée tout l'été, en faisant mieux connaître les dispositifs de droit commun (DJS et DASCO), notamment en direction des familles nouvellement installées
- Dans le cadre du GPRU, poursuivre l'action engagée dans le quartier autour de la mémoire du quartier dans le but de reforcer une identité collective au quartier
- Engager une réflexion partenariale sur les loisirs des jeunes afin de proposer des activités et des lieux adaptés à ce public (ex : piste de rollers)
- Favoriser le lien avec les communes périphériques, notamment avec Saint-Ouen (Mains d'œuvres, Espace 1789)
- Mise en lien des acteurs afin de mutualiser les informations et les pratiques

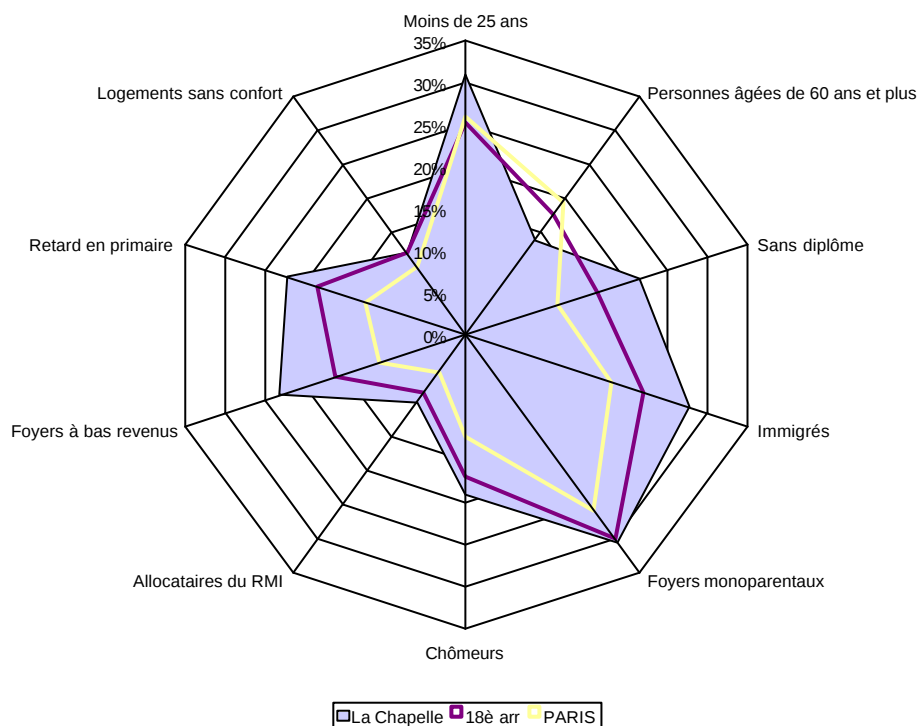
## 18<sup>ème</sup> arrondissement quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers



### Présentation

- 34 500 habitants
- 173 hectares
- 31% de logements sociaux SRU
- Quartier reconduit (contrat de ville 2000-2006, en partie GPRU)

Le quartier de La Chapelle est classé en Politique de la ville depuis 2000. Il se confond en partie, au nord, avec le périmètre du GPRU Paris nord-est. Situé dans la partie est du 18<sup>e</sup> arrondissement, le quartier le plus vaste de la Politique de la ville est enserré entre les voies ferrées des gares du nord et de l'est et doit par conséquent faire face à de nombreuses nuisances urbaines : bruit, pollution... Le quartier est composé de strates d'habitat successives avec une proportion de logements construits après 1982 deux fois plus forte que celle de Paris, 13% contre 7%. Le parc social géré par les bailleurs est deux fois plus important que la moyenne parisienne avec 31% des résidences principales contre 14% à Paris. Les principales causes de précarité du quartier par la présence plus forte de foyers à bas revenus, 23% contre 11% à Paris, un taux de chômage en 1999 très élevé, 19% au lieu de 12% à Paris, ou encore le double d'allocataires du RMI, 10% pour 5% en moyenne à Paris. Le retard scolaire à la fin de l'école primaire est beaucoup plus marqué qu'à Paris, 22% contre 13



#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Population immigrée +
- Jeunes de moins de 25 ans
- Pauvreté, chômage
- Retards scolaires, niveau de formation

#### Une population jeune et immigrée

La structure par âge de la population du quartier est marquée par le poids des jeunes de moins de 20 ans. Ils regroupent 24% de la population totale pour seulement 18% à Paris. Inversement, la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus est plus faible, 14% de la population contre 20% à Paris.

Le quartier est également marqué par une importante population étrangère et une forte proportion d'immigrés : 28% contre 18% en moyenne à Paris.

En termes de niveau de formation, on observe la présence deux fois plus nombreuse de non diplômés : 22% des personnes âgées de 15 ans et plus contre 11% à Paris.

La distribution par catégories socioprofessionnelle met en avant la forte part représentée par les ouvriers et employés qui totalisent 45% de la population active contre 29% à Paris. Cette structure des actifs laisse apparaître le faible poids des cadres, deux fois moins nombreux que la moyenne parisienne (14% contre 33%).

#### Des niveaux de précarité importants

La part des ménages vivant sous le seuil de pauvreté est deux fois plus forte dans le quartier de La Chapelle qu'à Paris : 23% contre 11%. Leur évolution entre 2001 et 2004 est de +11%. Les allocataires du RMI sont également deux fois plus nombreux (10% contre 5% à Paris) mais leur évolution entre 2001 et 2004 est comparable à celle observée à Paris (+28%). La part des chômeurs du quartier est identique à la moyenne des quartiers prioritaires mais reste nettement plus élevée que le taux parisien (19% dans le quartier contre 12% à Paris).

Au niveau scolaire, la précarité est fortement prononcée avec un taux de retard atteignant 22% des élèves en fin de primaire en 2002 contre 13% pour le taux parisien. Les bilans de santé établis en 3<sup>e</sup> année de maternelle laissent apparaître les difficultés importantes du secteur. La proportion de caries dentaires signalées en première année de primaire est de 38% dans le quartier contre 26% à Paris.

Le quartier est composé de près d'un tiers de foyers monoparentaux (30% à La Chapelle contre 26% à Paris) ayant la plupart du temps des revenus modestes.

#### Un tissu économique et commercial à développer

La densité d'emploi du quartier de La Chapelle est moins élevée que la moyenne parisienne, 97 emplois à l'hectare pour 153 emplois à Paris. Le nombre d'emploi par actif résident est, lui aussi, moins important que pour Paris : seulement de 0,9 dans le quartier pour 1,4 à Paris mais plus fort que celui de la moyenne des quartiers qui est de 0,7. En terme de développement économique, d'emploi et de formation, le quartier organise des stages théoriques du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ; en 2006, 40 personnes du quartier ont bénéficié de ces stages. On notera également comme projet à venir le soutien à la création d'un restaurant associatif.

L'activité commerciale est située le long des rues Marx Dormoy, Riquet et de l'Olive avec la présence de son marché alimentaire. On dénombre 167 commerces pour 10.000 habitants contre 281 à Paris. Les habitants du quartier disposent d'une dizaine de supérettes ou supermarchés pour réaliser leurs achats, on note la présence importante des cafés et restaurants et la répartition homogène des commerces alimentaires dans le quartier.

Bien que le quartier bénéficie de l'ouverture de 11 boutiques entre 2000 et 2005, la part de locaux vacants reste toutefois plus élevée que la moyenne observée à Paris, respectivement 18% contre 11%.

#### Un habitat nécessitant des améliorations

Le quartier de La Chapelle se compose d'un habitat de médiocre qualité avec de petits logements, 46% ont une surface inférieure à 40 m<sup>2</sup> (50% dans le 18<sup>e</sup> et 40% à Paris), le nombre moyen de pièces est de 2,4.

La proportion de résidences principales sans confort s'élève à 12%, identique à celle de l'arrondissement mais plus élevée que la moyenne parisienne de 10%.

L'inconfort du parc de logements équivaut à celui constaté dans l'ensemble des quartiers de la Politique de la ville et reste plus fort que le taux parisien (12% contre 10% à Paris). On notera également la présence de 17 hôtels meublés.

En terme de logement, le traitement de 58 immeubles dégradés est en cours dans le cadre des missions confiées à la SIEMP et aux opérateurs de l'OAHD ; ils représentent 12% du nombre total d'immeubles recensés dans les quartiers prioritaires.

#### Un manque d'équipements culturels et de lieux d'hébergement

Le quartier de La Chapelle connaît un déficit de lieux culturels ; en effet, la part d'équipements dans ce domaine est deux fois plus faible que celle observée dans les autres quartiers et surtout 3,5 fois moins importante que la moyenne constatée pour 10.000 habitants à Paris. Seulement cinq équipements culturels sont implantés dans le quartier de La Chapelle, ce qui semble trop peu pour le quartier prioritaire le plus vaste.

Les équipements en faveur de la petite enfance et de la jeunesse sont bien présents à La Chapelle, on trouve 20 écoles primaires, 6 établissements secondaires, 4 crèches...

Les lieux d'hébergement pour les jeunes et les personnes âgées sont moins nombreux dans le quartier que la moyenne constatée à Paris, contrairement à ceux destinés aux personnes en difficulté.

Les structures en faveur de l'emploi sont présentes au sein du quartier avec une régie de quartier boulevard Ney, une agence de l'ANPE rue Jean Cottin, un espace public numérique rue de Torcy mais aussi trois structures d'insertion par l'activité économique.

Le nord du quartier de La Chapelle bénéficie de sa localisation sur la ceinture verte pour proposer une offre conséquente en équipements sportifs ; le complexe sportif des Fillettes fait d'ailleurs l'objet d'une requalification complète avec la rénovation intérieure et extérieure du gymnase. L'Espace Jeune implanté va être déplacé pour être plus ouvert sur le quartier Charles Hermite, sa surface sera doublée à cette occasion.

### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

#### ***Problématique***

- « La Chapelle- Porte d'Aubervilliers » est un quartier complexe du fait de son hétérogénéité au niveau social, urbain et de l'habitat. Un phénomène renforcé par les césures spatiales ce qui appelle à adopter une démarche prenant en compte certes les facteurs d'unité garant de la cohérence de l'action mais aussi les facteurs de diversité respectant les spécificités territoriales des secteurs suivants : La Porte d'Aubervilliers (Charles Hermite et Valentin Abeille) ; La Porte de la Chapelle- Evangile ; Torcy- Guadeloupe ; Le sud du quartier.

- Sur un quartier encore promis à de profondes transformations il est important que les habitants et les habitués ne perdent pas leurs repères. Ainsi il est nécessaire d'articuler les modalités de concertation entre les différents services de la ville, les prestataires et les habitants.

- L'habitat demeure une question primordiale tant en terme d'augmentation de l'offre que d'amélioration du parc existant et tout particulièrement dans le logement social de fait.

- L'accès aux loisirs, à la culture et l'accompagnement des jeunes est problématique en raison d'une part de l'inadéquation de l'offre actuelle qui ne répond pas aux attentes et de l'offre qui s'avère insuffisante.

- Un public important notamment une population dite invisible échappe aux dispositifs de droit commun, un fait qui appelle à l'adaptation de l'offre et des pratiques d'accueil pour les personnes en grande difficulté.

- La question de l'insertion voire de l'emploi reste une question clé. En matière de parcours d'insertion les outils et dispositifs de passage vers l'emploi (entreprises d'insertion, chantiers

d'insertion...) sont déficitaires. Un renforcement de la coordination et de l'information est une nécessité.

### **Stratégie d'intervention**

Le travail de la politique de la ville dans les prochaines années doit se poursuivre sur ce secteur en adoptant une stratégie :

- Qui réponde à la fragmentation du quartier par une dynamique qui inverse cette tendance en s'appuyant sur les transformations urbaines en cours ou à venir qui vont transformer en profondeur le cadre de vie et l'image du quartier, une transformation qui doit être considérée comme un levier pour dessiner un quartier renouvelé en concertation avec les habitants et les acteurs locaux.
- Qui intègre les facteurs de diversité dans une démarche inclusive. Les caractéristiques sociales, économiques et culturelles font de ce quartier un territoire composite et original. Il s'agit de s'appuyer sur cette réalité comme ferment pour l'action. L'intervention à une échelle micro locale peut contribuer au sentiment d'appartenance à l'espace plus vaste que constitue le périmètre du quartier « La chapelle- Porte d'Aubervilliers ».
- Qui s'appuie sur les acteurs institutionnels et associatifs, sur leurs acquis, et favorise le développement et le rayonnement de leur action. Notamment par des méthodes visant à faire converger projets et initiatives.
- Qui souligne les priorités que constituent les poches d'insalubrité, les publics en précarité et ceux échappant au droit commun.

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

- Emploi, insertion et développement économique:

Objectif : développer les outils et parcours d'insertion sociale et professionnelle : susciter l'émergence de porteurs de projets de mobilisation sociale et pré professionnelle et déterminer le rôle des acteurs locaux par rapport aux organismes spécialisés

Actions :

- renforcer l'efficacité des dispositifs d'insertion sur le quartier en prenant en compte l'enjeu d'insertion sociale et professionnelle dans les actions de vie sociale et de mobilisation individuelle
  - Susciter et accompagner l'émergence d'acteurs associatifs de proximité porteurs de projets et d'actions spécifiques relatives au parcours d'insertion
- Habitat, logement et cadre de vie

Objectif : retisser le territoire de projet : privilégier une approche micro locale en direction des lieux en difficulté sur l'ensemble du quartier

Actions :

- Sur la porte d'Aubervilliers (Charles Hermite - Valentin Abeille) travailler à son désenclavement en le reliant à l'ensemble des ses environnements mais également en ayant une démarche locale en implantant un centre social
- Consolider la vie associative pour retisser des liens dans tout le quartier en valorisant l'apport « du pole associatif 37 Pajol » sur le sud du quartier ; en développant la vie locale et associative sur la Porte de La chapelle et Evangile

- Accompagner l'ancrage dans le quartier des équipements de la ZAC Pajol.

Objectif : accompagner la mutation du cadre de vie : articuler les court, moyen et long terme des projets urbains et renforcer la prise en compte de la question du logement

Actions :

- renouveler l'information sur les travaux en cours et les projets en rendant plus vivante l'information et en élargissant la diffusion de l'information et la participation
  - définir et mettre en œuvre une méthode pour l'appropriation des nouveaux équipements par les habitants du quartier
  - accompagner la résorption du mal logement
  - Coordonner l'information sur le logement et renouveler la synergie autour du logement
  - Proposer un accueil de proximité des nouveaux habitants
  - Capitaliser les savoirs sociaux dans les projets d'aménagement
- Education, loisirs et prévention

Objectif : enrichir l'offre pour les jeunes : reconsidérer l'offre existante pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et développer l'articulation entre l'école et la famille :

Actions :

- Repenser l'accueil et l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes en élaborant un diagnostic sur l'offre et en définissant les priorités d'intervention notamment des équipements existants (centres d'animation...)
- Développer une concertation sur les usages du futur stade des Fillettes et créer une coordination et un suivi autour du fonctionnement du site
- Mailler les réseaux intervenant dans le champ éducatif en partageant une visibilité de l'offre dans le champ éducatif et en renforçant le réseau d'acteurs notamment autour du programme de réussite éducative
- Favoriser les interventions de l'association ANPAA 75 au sein des collèges et lycée, en lien avec le Plan Crack.
- Favoriser dans le cadre de VVV, des actions de proximité et de prévention santé, notamment durant les grandes vacances.
- Site des Fillettes : formation des professionnels notamment DJS prévention règlement des conflits
- Mise en place d'une cellule en lien avec SNCF et RFF de veille autour des occupations abusives de terrains par des toxicomanes
- Renforcer l'information autour de l'Accueil Torcy, géré par les PEP 75 et chargés d'accueillir les collégiens exclus temporaires »

Objectif : Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

Actions :

- Participer au travail mené dans le domaine de la lutte contre la toxicomanie, notamment dans le cadre du Plan crack
  - Santé
- Mise en place d'un atelier santé ville
- Développement du lien social et citoyenneté

Objectif : accueillir et orienter les publics à l'écart des parcours institutionnels : adapter l'offre et les pratiques d'accueil pour les personnes en grande difficulté

Actions :

- Constituer un réseau ou des réseaux d'accueil et d'orientation des publics à l'écart des parcours institutionnels
- Mettre en place des modalités souples de liaisons et d'accompagnement vers les services publics et les dispositifs adaptés
- Mise en place de modalités d'accueil orig
- Culture
  - favoriser et faire émerger des projets autour de la mémoire des quartiers,
  - aider à l'accès aux pratiques artistiques et culturelles, notamment (mais pas uniquement) implantées au sein ou à proximité immédiate des quartiers en politique de la ville (Reine Blanche, Le Grand Parquet),
  - mobiliser et travailler avec les artistes résidant sur ces quartiers pour promouvoir une offre de qualité et favoriser les actions de médiation
  - Mise en lien des acteurs afin de mutualiser les informations et les pratiques

**Caractéristiques générales**

Le site Paris Nord Est est un vaste territoire de 200ha s'étendant sur les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements entre la porte de la Chapelle et celle de la Villette et où alternent quartiers d'habitat social, emprises ferroviaires, friches urbaines, espaces d'activités et de logistique.

Les ensembles d'habitations sont concentrés sur certains secteurs, leur répartition spatiale est très fragmentée. Ces ensembles, majoritairement d'habitat social, regroupent des familles en difficulté qui pâtissent, en plus, de leur isolement urbain et d'une desserte insuffisante par les transports en commun.

Un projet social de territoire a été élaboré pendant le 1<sup>er</sup> semestre 06 avec les acteurs du quartier « Chapelle- Porte d'Aubervilliers ». Ce projet donne les axes prioritaires sur ce secteur et le volet territorial PNE les intègre donc.

Caractéristiques sociales du quartier :

Population : 11 103

RMI : 10,8 %

Familles monoparentales : 29,3 %

Retards scolaires : 22,7 %

Pauvreté : 10,8 %

Immigration : 24,7 %

Sans diplôme : 8,3%

Ces statistiques globales comparables à celles des autres quartiers politique de la ville cachent les disparités entre les secteurs d'habitat.

Ainsi, le nombre de familles monoparentales est particulièrement important sur Charles Hermite (39.3%) et moins sur la cité Emile Bollaert (13%).

Par contre le pourcentage d'allocataires du RMI est plus important sur la cité Emile Bollaert (14%) que sur Charles Hermite (9%).

Par ailleurs, les moins de 20 ans sont globalement nombreux sur Paris Nord Est mais sont majoritaires sur la cité Emile Bollaert où ils représentent 43.5% de la population et sont moins nombreux sur Charles Hermite où on compte 25.7% de moins de 20ans.

A contrario, la plus forte densité de personnes âgées se trouve dans le secteur Porte de la Villette et à Charles Hermite avec respectivement 18% et 17.4% de plus de 60 ans alors qu'ils ne représentent que 1% sur Emile Bollaert.

On note aussi un taux de chômage global qui s'élève à 17.2% sur Paris Nord mais celui-ci atteint 22.8% sur Charles Hermite, 18.1% sur la cité Emile Bollaert et 10% sur le secteur de la Porte de la Villette.

**Problématique et stratégie d'intervention globale**

Vaste territoire de friches ferroviaires, il s'agit d'un quartier marqué par l'enclavement, la présence du périphérique et un manque d'activité économique. Le développement économique est donc un objectif majeur de l'aménagement de ce territoire. Il est projeté la construction de 1 100 000 m<sup>2</sup> de plancher dont 40 % de logements. La moitié de ces logements sont des logements sociaux.

Une des particularités du quartier Paris Nord Est est que l'habitat est peu dense et que les zones habitées sont éclatées et isolées. De plus, la limite d'arrondissement scinde en deux le secteur Porte d'Aubervilliers alors que ces zones sont voisines. Ce territoire d'aménagement qui va bénéficier de transformations urbaines majeures d'ici à 10 ans.

Ces secteurs souffrent également d'un déficit de présence institutionnelle et sociale. L'absence de structures de proximité à vocation sociale et culturelle fait défaut au territoire et à ses habitants. De plus l'enclavement des secteurs ne favorise pas l'accès des habitants aux équipements existants sur les quartiers à proximité. Sur le 18<sup>ème</sup>, l'action sociale repose

essentiellement sur un tissu associatif bénévole et est donc fragile. Mais, sur le 19<sup>ème</sup> où le tissu associatif est quasi inexistant, l'action sociale est très limitée.

Un des enjeux du projet urbain est de réintégrer à la ville les actuelles zones d'habitats isolées. Parallèlement, il est nécessaire d'améliorer les conditions de vie de habitants sans attendre la réalisation de ce projet à long terme. Il s'agit de désenclaver le territoire notamment en développant les liens entre ces secteurs, les quartiers et **les territoires** voisins, en améliorant la circulation de l'information et en facilitant le déplacement des habitants. Un quartier « intercommunal » est à l'étude sur le secteur de la Gare des Mines. Ce projet est copiloté par Paris et Plaine-Commune. Il s'inscrit dans la continuité de la déclaration de partenariat entre Paris et Plaine-Commune signée le 22 juin 2005. L'aménagement de Paris-Nord-Est concerne aussi directement la ville de Pantin avec laquelle un processus de concertation est en cours et avait été acté lors de la signature d'un protocole de coopération le 8 novembre 2004.

Le renforcement de la présence sociale est indispensable et au vu des problématiques sociales des habitants du territoire celle-ci ne devra pas s'appuyer sur des associations mais sur des structures professionnelles. Ainsi, il semble primordial de s'orienter vers une structure, type centre social, sur le secteur de la porte d'Aubervilliers où une dynamique pourra s'appuyer sur les associations de la cité Charles Hermite et sur le PIMMS Porte d'Aubervilliers 18-19<sup>ème</sup>.

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

Emploi, insertion et développement économique :

- Développer l'offre d'insertion : en poursuivant le soutien à des structures telles que les régies de quartier et en utilisant le levier des clauses d'insertion pour permettre à un maximum d'habitants de trouver du travail dans les nombreuses opérations d'aménagement qui se dérouleront sur le périmètre.
- Améliorer la complémentarité entre l'offre du PLIE 18<sup>e</sup>/19<sup>e</sup> et celle des autres acteurs locaux de l'Insertion socio-professionnelle et poursuivre les partenariats avec Plaine Commune.
- Mieux coordonner l'offre linguistique pour favoriser l'insertion professionnel et/ou sociale des publics issus de l'immigration
- Développer l'approche de la « découverte » de nouveaux secteurs ou métiers, aussi bien pour le public que pour les professionnels de l'accompagnement à l'emploi.

Habitat, logement et cadre de vie :

- Mettre en œuvre et suivre des actions à court terme dans le cadre de la cellule de proximité
- Initier une démarche de Gestion Urbaine de Proximité qui pourrait être traitée dans le cadre de la cellule de proximité et regrouper les axes d'intervention suivants : l'information des habitants notamment durant la période des travaux, L'intervention Sociale, La Gestion et l'entretien des Espaces Publics

Education :

- S'associer au dispositif de Réussite Educative dans les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements
- Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité où elle existe et favoriser son émergence quand elle est en déficit en recherchant des complémentarités entre les secteurs Charles Hermite/Valentin Abeille et Emile Bollaert.

Santé/ Social :

- Consolider et élargir la cellule « santé mentale » qui s'est mise en place autour de l'ensemble Immobilière3F sur le boulevard Macdonald

#### Prévention de la délinquance

- Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser des diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique
- Développer l'offre d'activités hors temps scolaire en faisant mieux connaître les dispositifs de droit commun
- Accompagner l'implantation d'activités sur site dans le cadre de VVV
- Développer et favoriser l'accueil des jeunes

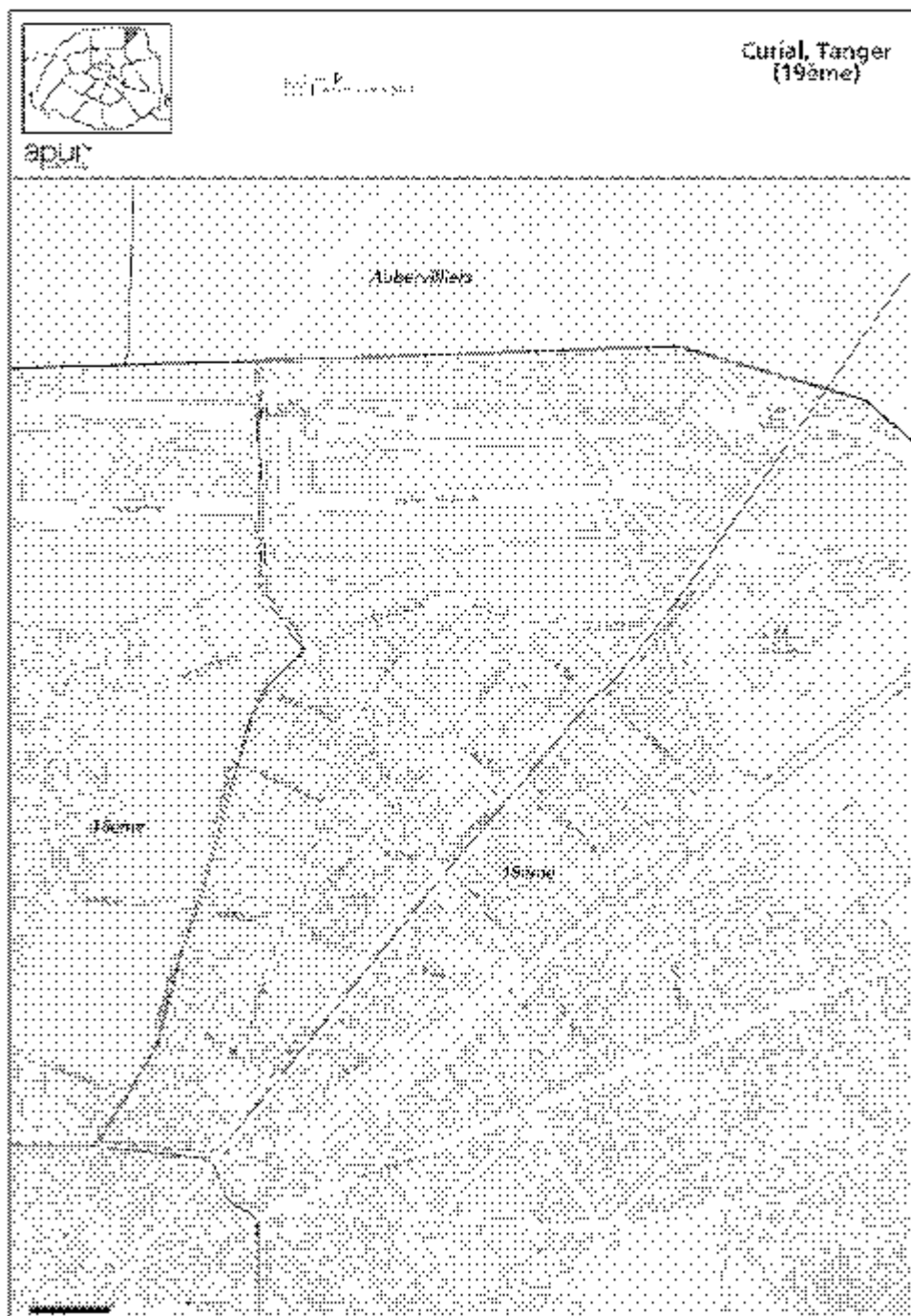
#### Développement du lien social et citoyenneté :

- Créer un équipement, type centre social, sur le secteur Porte d'Aubervilliers pour pallier à l'absence de structures de proximité à vocation sociale et culturelle sur ce territoire.
- Permettre de développer des projets locaux d'animation (fêtes de quartiers, petites animations ponctuelles...) en favorisant l'implication directe des habitants
- Développer l'accueil et l'orientation du public notamment celui à l'écart des parcours institutionnels pour favoriser l'accès des habitants aux structures de droit commun

#### Culture

Améliorer l'accès aux équipements culturels parisiens des publics de ces quartiers.

.

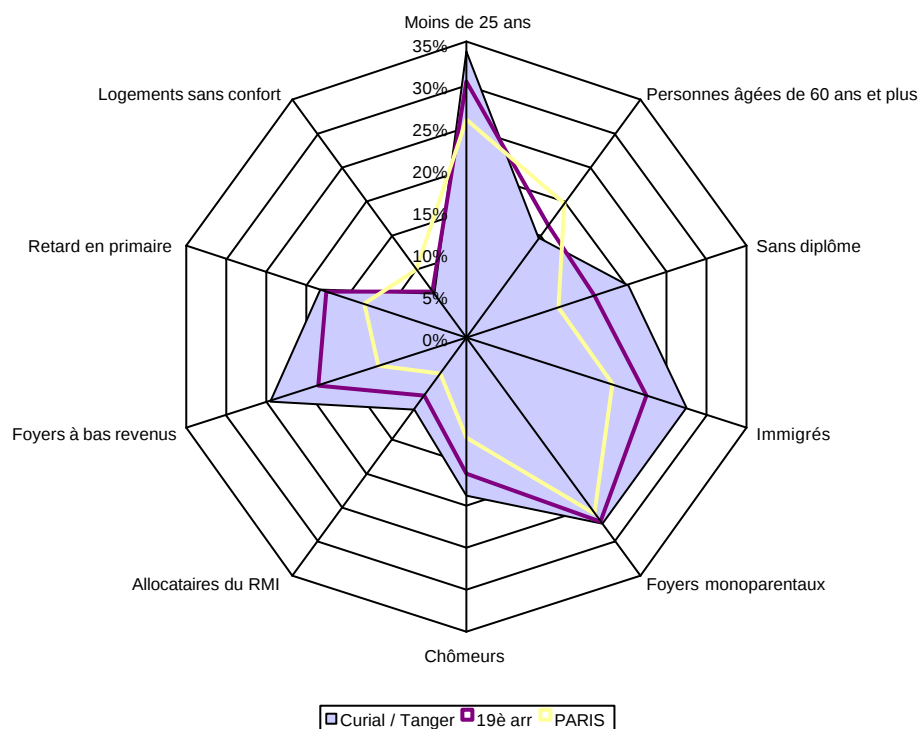


#### Présentation

- 40 900 habitants
- 118 hectares
- 55 % de logements SRU
- Périmètre modifié

Le quartier Flandre, localisé au nord-ouest du 19<sup>e</sup> arrondissement, est délimité par le boulevard de la Villette, la rue d'Aubervilliers et l'avenue de Flandre. La partie centrale qui englobe la cité Curial-Cambrai-Riquet était inscrite au contrat de ville 2000-2006. La partie nord appartient au Grand projet de renouvellement urbain (GPRU) du secteur Paris Nord-est. Au sud, le quartier « Bellot-Maroc » a été ajouté dans le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009.

Le quartier Flandre concentre une part importante de logements sociaux (55% de logements sociaux SRU au lieu de 14% en moyenne parisienne). Le poids des jeunes dans la population est élevé : plus du tiers des habitants ont moins de 25 ans (34% au lieu de 26% à Paris). Le quartier accueille une population immigrée nombreuse (27% de la population contre 18% à Paris) et concentre d'importantes difficultés sociales. 11 % des ménages bénéficient du Revenu minimum d'insertion, soit deux fois plus qu'au niveau parisien (5%). Les personnes vivant sous le seuil des bas revenus sont également nombreuses : elles forment 26% de la population au lieu de 11% à Paris.



## CARACTERISTIQUES

### PRINCIPALES :

- Moins de 25 ans ++
- Population immigrée +
- Pauvreté, chômage

### Une forte proportion de jeunes et de familles

La pyramide des âges est marquée par le poids des jeunes de moins de 25 ans. Ils forment 34% de la population totale, soit l'un des taux les plus forts des quartiers prioritaires (28% à Paris). Inversement, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est faible : 15% de la population au lieu de 20% à Paris. La part des jeunes adultes, de 20 à 34 ans est également moins élevée qu'au niveau parisien (22% au lieu de 28% à Paris).

Le poids des jeunes dans la population est à relier à la très forte présence de familles. Elles forment 37% des ménages dans le périmètre alors que leur part n'est que de 22% à Paris. Une forte proportion de ces familles (29%) ont trois enfants ou plus (17% à Paris).

Le quartier accueille également une population immigrée nombreuse. Les immigrés forment 27% de la population contre 18% à Paris. Ils sont originaires pour la plupart d'entre eux du Maghreb. La population immigrée est particulièrement présente dans le secteur «Bellot-Maroc » où 36% des habitants sont nés à l'étranger.

La répartition par catégorie socioprofessionnelle fait ressortir le poids des employés et des ouvriers qui représentent 45% de la population active contre 29% à Paris en 1999. Les cadres et les professions intellectuelles supérieures sont à l'inverse beaucoup moins présents : ils ne représentent que 13% des actifs contre 33% à Paris.

#### D'importantes difficultés économiques et sociales

La part des foyers vivant sous le seuil de pauvreté est beaucoup plus élevée qu'à l'échelle parisienne. Ils représentent 26% de la population en 2004 au lieu de 11% à Paris. Les ménages pauvres sont particulièrement nombreux dans les îlots sud (entre la rue du Maroc et le boulevard de la Villette) où ils rassemblent plus du tiers de la population (34%). Quant aux allocataires du RMI, ils forment 11% des ménages contre 5% des ménages à Paris. L'analyse des tendances indique un net accroissement de leur nombre entre 2001 et 2004 (+38%). Cette hausse est supérieure à celle observée dans l'ensemble de Paris (+28% de 2001 à 2004). Le taux de chômage s'élevait en 1999 à 19% de la population active (12% à Paris).

Les enfants sont particulièrement concernés par le retard scolaire. 18% des élèves sont en retard d'au moins un an en fin de primaire (2002) au lieu de 13% à Paris. L'état de santé des enfants est un autre symptôme des difficultés locales : 44% des élèves de CP souffrent d'une carie dentaire non soignée (contre 26% à Paris).

Enfin, on dénombre 28 délits pour mille habitants à l'intérieur du périmètre de la ZUS (qui ne correspond pas au nouveau périmètre CUCS) contre 51 pour mille habitants dans l'ensemble des ZUS parisiennes (état 4001, 2004).

#### De faibles densités d'activités et de commerces

Le quartier bénéficie d'une densité d'emplois relativement élevée : on dénombre 146 emplois à l'hectare contre 153 à Paris. Mais cette densité ne permet pas de répondre aux besoins de la population active du secteur. Le taux d'emploi n'est que de 0,9 emploi par actif résident au lieu d'1,4 à Paris.

Le tissu commercial est peu dense. Il est formé en 2005 de 360 établissements, ce qui correspond à un indice de 9 commerces pour 1000 habitants (30 pour mille à Paris). Les commerces sont en outre très inégalement répartis avec une forte concentration le long de l'avenue de Flandre. La partie nord du secteur est particulièrement déficitaire, malgré la présence d'un hypermarché à la Porte de la Villette, l'un des trois que compte la capitale. La part des locaux vacants en rez-de-chaussée s'élève à 13% en 2005 (11% à Paris).

#### Des conditions d'habitation variables selon les secteurs

Le parc d'habitation s'est constitué à différentes époques : 25% des logements datent d'avant 1948, 62% ont été construits de 1949 à 1981 et 13% de 1982 à 1999. Ce parc concentre une forte part d'habitat social. En 2003, les logements sociaux SRU forment 55% des résidences principales.

La « cité Michelet », au nord-est du périmètre, constitue l'un des plus importants ensembles de logements sociaux de Paris (seize tours de dix-huit étages et une barre de huit étages). Isolée au nord et à l'ouest par le réseau SNCF, à l'est par de grands îlots fermés issus des emprises industrielles, la cité constitue un ensemble homogène, dense et enclavé. Elle souffre, comme d'autres cités, d'un manque de mixité fonctionnelle et sociale et d'absence de délimitation entre les espaces privés et publics.

La partie sud du périmètre, autour des rues du Département et d'Aubervilliers, est marquée quant à elle par un habitat ancien fortement dégradé. Globalement le secteur compte 30 immeubles en procédure d'insalubrité.

N.B. : En termes d'action, la cité Michelet et le secteur Paris Nord sont inscrits en GPRU. Les projets portent sur des travaux de résidentialisation et d'amélioration des logements, sur la restructuration des équipements publics, la dynamisation du linéaire commercial.

## Un déficit d'équipements de santé et d'espaces verts

La forte composante familiale du quartier explique la présence de nombreux équipements en faveur de la petite enfance et de la jeunesse. Le quartier compte au total une trentaine de crèches et d'écoles primaires, deux collèges, un lycée professionnel ainsi que des équipements sportifs et des structures destinées aux adolescents.

Plusieurs structures en faveur de l'emploi sont localisées dans le périmètre (une régie de quartier dans la cité Curial, une maison du Développement économique et de l'emploi rue du Maroc) ou à proximité (agences ANPE, Espace artisanat, espace public numérique).

L'offre culturelle comprend deux centres d'animation, trois ateliers ADAC, trois bibliothèques. Les équipements de santé sont peu nombreux (eu égard à la densité de peuplement) et les hôpitaux relativement éloignés.

Le périmètre souffre d'un déficit en espaces verts mais n'est pas très éloigné du Parc de la Villette.

Sur le plan des transports, la partie ouest du quartier est relativement mal desservie.

## Problématique et stratégie d'intervention globale

Le quartier est caractérisé par une unité géographique forte (délimité par des axes routiers (Boulevard de la Villette et avenue de Flandre) et ferroviaires (faisceau de la Gare de l'Est). Il est cependant aussi marqué par une grande hétérogénéité dans les formes urbaines et architecturales. Des cités héritées des années 50, 60 et 70 caractérisées par des barres et des tours, côtoient des quartiers comprenant des immeubles de type haussmannien alignés sur rue de six étages. Il se caractérise par un taux de chômage élevé, un échec scolaire important, un bas niveau de qualification, ainsi qu'une forte présence des populations issues de l'immigration.

Au cœur du quartier, la requalification urbaine de la cité Michelet, inscrite dans le GPRU, a pour objectif de remédier aux dysfonctionnements liés à l'organisation spatiale de l'environnement et à l'architecture peu adaptée. Elle porte sur la résidentialisation des immeubles de logements et sur la restructuration des équipements publics.

Dans son ensemble, ce quartier a connu des modifications importantes dans la période du contrat de ville 2000-2006. De nombreuses opérations urbaines ont été lancées sur les vastes domaines gérés par les bailleurs sociaux (opérations de requalifications, résidentialisations...). De nouveaux équipements publics et associatifs ont vu le jour et amélioré l'offre de service à destination des habitants (MDEE, ECA, crèches, Régie de quartier...). Des projets d'aménagement d'envergure y ont également été réalisés ou sont en cours de réalisation (Jardins d'Eole, 104 rue d'Aubervilliers, aménagement de la rue d'Aubervilliers). L'arrêt des travaux sur le GPRU de la Cité Michelet a retardé un certain nombre de réalisations mais la reprise des chantiers en octobre 2006 permettra de poursuivre les résidentialisations et de rénover ou de créer des équipements.

De nombreuses actions ont été conduites au titre du contrat de ville 2000-2006. Elles se sont appuyées sur un réseau partenarial actif qui s'est construit progressivement.

Cependant, le territoire reste en fort décalage par rapport à la moyenne parisienne et nécessite la poursuite et l'amplification des actions engagées. Le public jeune semble nécessiter un effort particulier compte tenu de sa forte présence sur ce site (près de 30%) et des difficultés récurrentes qu'ils rencontrent sur des sujets prioritaires tels que la réussite scolaire, l'insertion professionnelle ou l'accès aux loisirs.

Il semble aujourd'hui primordial d'agir autour de deux axes :

- Consolider les nouvelles structures et le réseau d'acteur

Une plus grande implication du droit commun sur ce quartier semble nécessaire afin de pérenniser les actions et dispositifs mis en œuvre au cours du précédent Contrat de Ville et qui ont fait preuve de leur efficacité. Leur appropriation par les

habitants et leur adéquation avec les besoins du territoire devront en parallèle être réelles. C'est à cette condition que de nouvelles actions pourront être conduites pour répondre aux problématiques identifiées.

- Renforcer la présence de la politique de la ville sur l'ensemble du quartier politique de la ville

Le quartier politique de la ville est étendu et sa population est portée à plus de 40.000 habitants en intégrant le quartier Stalingrad dans la géographie prioritaire. Afin de mieux couvrir l'ensemble du territoire et de mettre en œuvre des projets ciblés sur des secteurs, il paraît pertinent de territorialiser l'intervention de la politique de la ville, en définissant quatre sous-secteur d'intervention. Au-delà de la stratégie d'ensemble qui sera mise en œuvre sur l'ensemble du périmètre il s'agira de s'assurer que chacun de ces territoires bénéficie des dispositifs mis en œuvre et de promouvoir au plus près l'animation locale et la gestion urbaine de proximité. Cette territorialisation s'appuiera sur une organisation interne à l'équipe de développement local, qui devra permettre une meilleure articulation entre les objectifs thématiques généraux et les spécificités de chaque sous-secteur.

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

- **Emploi, insertion et développement économique**

? Lutte contre les discriminations à l'emploi à raison des origines en accompagnant la mise en œuvre d'un plan d'action territorial, associant acteurs de l'emploi et entreprises.

? Améliorer la complémentarité entre l'offre du PLIE 18<sup>e</sup>/19<sup>e</sup> et celle des autres acteurs locaux de l'insertion socio-professionnelle.

? Mieux coordonner l'offre linguistique sur l'arrondissement pour favoriser l'insertion professionnelle et/ou sociale des publics issus de l'immigration en poursuivant le travail de rapprochement entre l'offre et la demande locales de formation

? Développer l'approche de la «découverte» de nouveaux secteurs ou métiers, aussi bien pour le public que pour les professionnels de l'accompagnement à l'emploi.

? Mettre l'accent sur des projets spécifiques promouvant l'insertion socio-professionnelle des jeunes

? Clauses d'insertion : Permettre aux habitants du quartier de trouver du travail sur les chantiers en cours et en particulier ceux de la Résidence Edmond Michelet.

- **Habitat, logement et cadre de vie**

? Accompagner les projets de résidentialisation, réhabilitation par des actions concrètes en matière d'information et de concertation en direction des habitants et des acteurs locaux (associatifs notamment), en lien avec les bailleurs sociaux et les services de la Ville

? Développer les projets autour de la maîtrise des dépenses d'énergie dans une logique de développement durable et de lutte contre la précarité des

? Poursuivre et étendre la démarche de Gestion urbaine de proximité en multipliant les actions concrètes concourant directement à l'amélioration du cadre de vie des habitants

- **Education**

? Mettre en œuvre le dispositif de Réussite Educative dans le 19<sup>ème</sup>. L'expérimentation en cours dans une école du site devra être évaluée afin de permettre l'extension du dispositif sur d'autres groupes scolaires.

? Favoriser l'émergence d'actions regroupant les acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent dans le champ de l'éducation et des loisirs (ex : groupe de travail sur l'accès aux séjours et aux loisirs »)

? Soutenir la fonction éducative de l'école auprès des jeunes notamment par la mise en œuvre d'opération telles que « l'Ecole ouverte »

- Santé

? Favoriser la prise en charge des habitants rencontrant des problèmes de santé mentale, notamment en accompagnant l'implantation de l'association EPOC (l'Espace psychanalytique d'orientation et de consultations)

? Mettre en place une stratégie collective autour de la toxicomanie

? De façon plus générale, développer la réflexion collective avec les acteurs concernés et définir des pistes d'action autour de la question de la souffrance psychique des jeunes et de la question de la prise en compte de la souffrance psychique et sociale dans toute démarche d'insertion professionnelle. Cette démarche pouvant aboutir à la mise en place d'un atelier « Santé ville ».

- Prévention de la délinquance

? Favoriser la circulation de l'information entre les bailleurs, la police, la justice

? Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.

? Favoriser la circulation de l'information entre les bailleurs, la police, la justice. La mise en place de la cellule de veille sur Curial Cambrai, début 2007, devrait répondre à cet objectif.

? Analyser le phénomène des rivalités inter quartiers pour y apporter des solutions concrètes à court, moyen et long terme.

? Développer l'offre d'activités hors temps scolaire en faisant mieux connaître les dispositifs de droit commun (notamment ceux proposés par la Direction de la Jeunesse et des Sports de la ville de Paris), et en accroissant l'offre d'activités sur site dans le cadre des VVV et de séjours pour les enfants et les adolescents.

- Développement du lien social et citoyenneté

? Permettre de développer des projets locaux d'animation (fêtes de quartiers, petites animations ponctuelles...) en favorisant l'implication directe des habitants

? Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de leur quartier en faisant intervenir notamment le Conseil de la Jeunesse et les antennes jeunes (en particulier la nouvelle antenne jeune Curial qui ouvrira en 2008)

? Développer les projets autour de la médiation & l'image du projet de PROMES sur la médiation de voisinage)

? Favoriser une meilleure connaissance du Point d'Accès aux Droits du 19<sup>e</sup>

? Favoriser l'implication des personnes âgées dans les initiatives locales et leur investissement dans les activités proposées

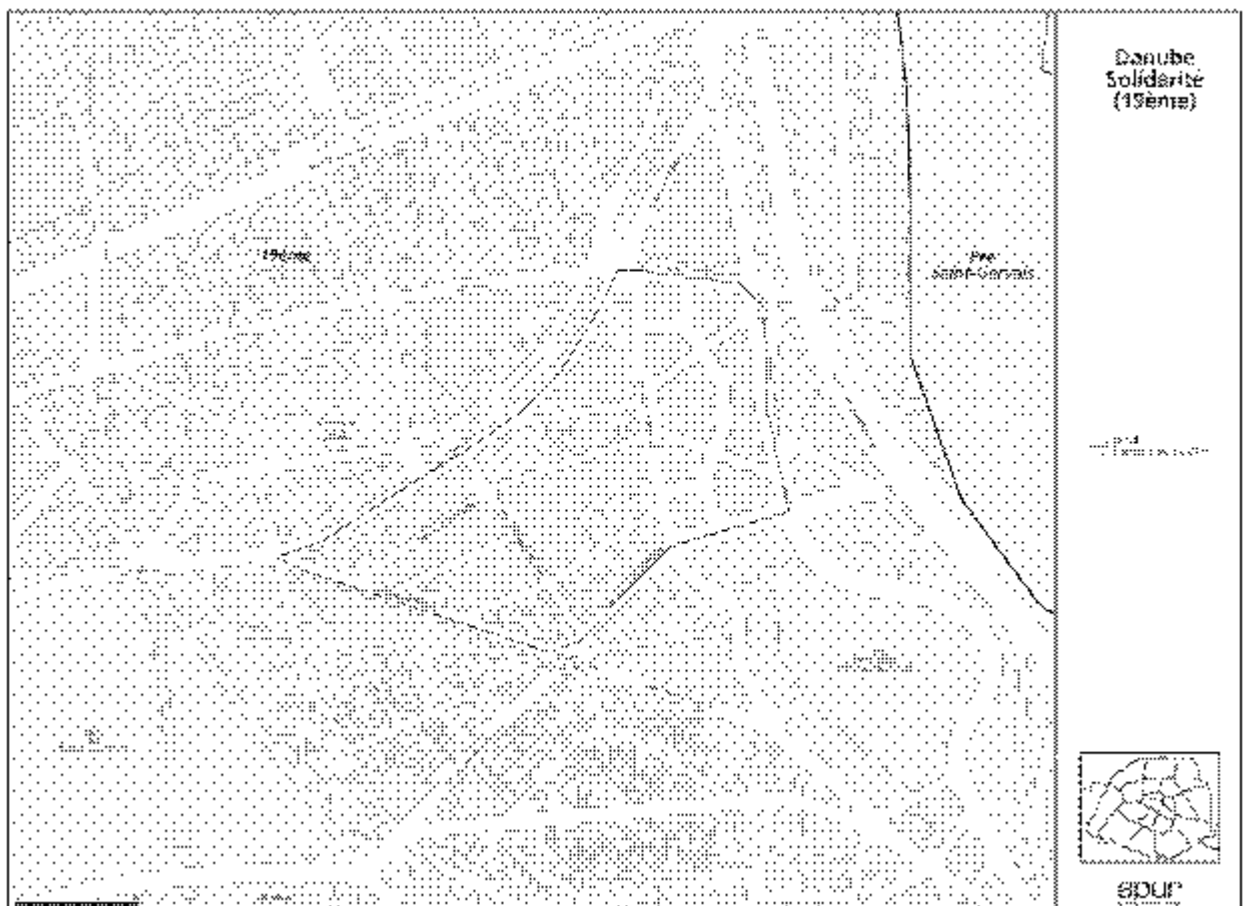
? Impulser des actions de type intergénérationnel afin d'éviter les conflits

- Culture

? Améliorer l'accès aux équipements culturels parisiens des publics des quartiers politique de la ville en favorisant les projets de médiation culturelle de type «Africa Remix »

? Travailler à l'appropriation de l'équipement culturel «104 rue d'Aubervilliers » par les habitants du quartier

? Favoriser les sites Politique de la ville comme lieu d'accueil de manifestations culturelles parisiennes comme « Paris Quartier d'été », « Nuit blanche »...

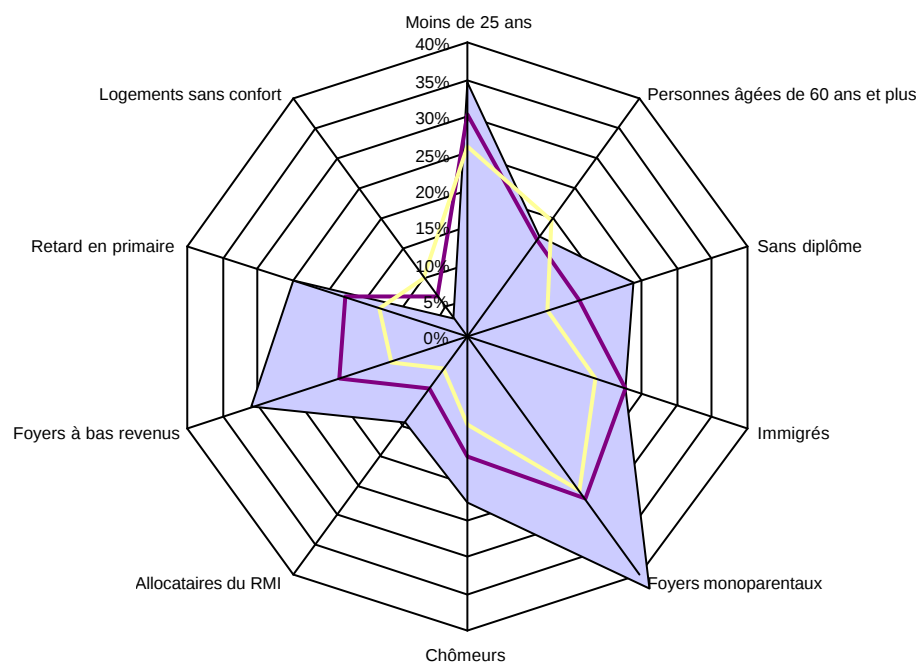


### Présentation

- 7 800 habitants
- 10 hectares
- 91% de logements sociaux SRU
- Quartier reconduit, périmètre agrandi (contrat de ville 2000-2006)

Déjà inscrit au contrat de ville 2000-2006, le quartier Danube Solidarité intègre la géographie prioritaire à la fin de l'année 2002. Son périmètre évolue légèrement dans le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009. Situé au nord-est du 19<sup>ème</sup> arrondissement dans le quartier Amérique, le secteur est bordé à l'est par le boulevard périphérique. Il s'étend à l'est jusqu'au boulevard d'Indochine, au nord jusqu'à l'avenue de la Porte Chaumont et au sud jusqu'à l'avenue de la Porte Brunet.

Le quartier se caractérise par un habitat social très important (91% des logements) d'époques et de formes différentes. Il accueille une forte proportion de jeunes (35% de la population contre 26% à Paris). La proportion de foyers à bas revenus est trois fois plus importante qu'à Paris (31% de la population contre 11% à Paris). Les allocataires du Revenu Minimum d'Insertion sont également trois fois plus nombreux, ils forment 14% des ménages au lieu de 5% à Paris. Les difficultés scolaires sont fortes : un élève sur quatre a au moins un an de retard en fin de primaire (13%).



## CARACTERISTIQUES

### PRINCIPALES :

- Moins de 25 ans +++
- Pauvreté, chômage ++
- Foyers monoparentaux ++
- Retards scolaires ++

Forte présence des jeunes et des foyers monoparentaux

Les moins de 25 ans sont très nombreux. Ils représentent plus du tiers de la population du quartier (35% contre 26% à Paris). Cette proportion est l'une des plus fortes des quartiers prioritaires. Les personnes âgées de plus de 60 ans sont en revanche moins nombreuses (17% de la population au lieu de 19% à Paris)

La présence d'une population jeune s'explique par la forte proportion de familles. Elles forment 37% des ménages au lieu de 22% à Paris. Une grande partie d'entre elles ne sont composées que d'un seul parent, 42% contre 26% en moyenne parisienne.

Le quartier se caractérise également par une proportion d'immigrés relativement élevée. Ils représentent 22% de la population (18% à Paris).

L'écart avec Paris en termes de niveau de qualification est très marqué : 24% des personnes âgées de 15 ans et plus sont sans diplômes contre 11% à Paris, soit plus du double.

Près d'un actif sur deux est employé ou ouvrier (49% contre 29% à Paris). En revanche, la population active compte quatre fois moins de cadres et de professions intellectuelles supérieures que dans la capitale (8% au lieu de 33% à Paris).

### Une précarité très accentuée

Les indicateurs font état d'un niveau de précarité très élevé. Le poids des foyers à bas revenus dans la population est considérable (31% en 2004) et constitue même l'un des plus forts des quartiers prioritaires (11% à Paris). Les allocataires du RMI sont également très présents. Ils forment 14% des ménages contre 5% des ménages à Paris. Leur nombre a augmenté entre 2001 et 2004 mais de façon beaucoup moins prononcée qu'à Paris (+5% contre +28%). Selon le recensement de 1999, la part des chômeurs du quartier est très élevée, 22% contre 12% à Paris.

Le retard scolaire est deux fois plus important dans le quartier Danube Solidarité qu'à Paris avec un taux atteignant 25% des élèves en fin de primaire en 2002 contre 13% pour le taux parisien.

Le quartier Danube-Solidarité fait partie des quartiers prioritaires (avec La Goutte d'Or et la Porte Montmartre), présentant les indicateurs de précarité les plus élevés (taux de chômage, pauvreté, minima sociaux).

#### Un déficit d'emplois et de commerces

Le quartier affiche une densité d'emploi deux fois moins forte que la moyenne parisienne, 87 emplois à l'hectare pour 153 emplois à Paris, ce qui n'offre que peu d'opportunités à la population locale. Le nombre d'emploi par actif résident est très faible : seulement de 0,2 dans le secteur au lieu 1,4 à Paris.

Le tissu commercial est peu développé. La densité commerciale est deux fois plus faible que dans le 19<sup>e</sup> arrondissement et quatre fois moins élevée qu'à Paris : 67 commerces pour 10.000 habitants contre 129 dans le 19<sup>e</sup> et 281 à Paris. Les habitants du quartier peuvent s'approvisionner à l'angle des rues Manin et d'Hautpoul, sur l'avenue de la Porte Chaumont et l'avenue de la Porte Brunet qui constituent les trois principaux sites du commerce de proximité. La vacance des locaux commerciaux est très élevée (21% des locaux contre 11% à Paris) mais est à relativiser au regard du nombre réduit d'établissements implantés dans le périmètre.

NB : Des actions ont été entreprises pour modifier l'image et le fonctionnement urbain du quartier. La reconquête des locaux d'activités en pieds d'immeubles est l'un des objectifs poursuivis. La dimension économique est privilégiée pour les nouvelles implantations. La Ville de Paris, la Mairie du 19<sup>e</sup> et l'OPAC ont lancé en juillet 2006 un appel à projet visant à favoriser la création d'un pôle d'activités oeuvrant en faveur de l'économie sociale et solidaire (la rue de la Solidarité en serait la principale bénéficiaire).

#### Une revitalisation du quartier en marche

Le quartier est formé d'une très large majorité de logements sociaux (90% des logements relèvent du parc social). Le parc est partagé entre plusieurs groupes d'époques et de formes différentes. Les bâtiments en briques rouges côtoient de l'habitat individuel et des ensembles immobiliers plus récents. Deux-tiers des logements ont été construits avant 1948 et un tiers des logements entre 1949 et 1981. L'inconfort est quasiment inexistant puisque la part des logements dépourvus de WC et de douche n'est que de 3% (10% à Paris).

Le quartier souffre d'enclavement mais bénéficie d'un environnement général favorable à proximité notamment d'un quartier plus favorisé (le quartier de la Mouzaïa).

NB : Le quartier fait l'objet depuis 2002 d'un projet global dont l'objectif est d'améliorer le cadre de vie (équipements, voirie, éclairage, espaces verts), de répondre aux difficultés sociales (emploi, santé, éducation), et de changer l'image et l'ambiance du quartier (convivialité, animations).

#### De nouveaux équipements publics dans le quartier

De nouveaux équipements ont été récemment implantés visant à rattraper le retard pris pendant de nombreuses années : le centre social et culturel Danube (avec des permanences emploi et caisse d'allocation familiale), un nouvel accueil de l'OPAC boulevard Sérurier, des associations en pieds d'immeubles (écrivain public...) rue de la Solidarité.

Des structures en faveur de la jeunesse et la petite enfance ont également ouvert en 2006 (une halte garderie rue de la Solidarité, une crèche, un centre d'animation). Leur nombre pour 10 000 habitants est désormais près de deux fois plus important que la moyenne parisienne (22 équipements pour 10 000 habitants contre 12 équipements pour 10 000 habitants à Paris).

Aucune structure en faveur de l'emploi n'est localisée dans le quartier. Une agence de l'ANPE et une Mission locale pour la formation et l'emploi des jeunes se trouvent néanmoins à proximité.

Du fait de sa localisation sur les anciennes fortifications, le quartier n'est pas très éloigné de trois grands espaces verts (Parc des Buttes Chaumont, Square de la Butte du Chapeau Rouge, Parc de la Villette).

### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

Les habitants du quartier Danube-Solidarité sont donc confrontés à des problématiques fortes :

- Isolement du quartier et des individus au sein même du quartier
- Précarité et chômage
- Sentiment d'insécurité, difficultés à assurer la tranquillité publique, délinquance
- Importance des questions relevant de la santé mentale
- Difficultés d'accès aux droits
- Bas niveaux de qualification
- Faiblesse du tissu économique et commercial

Mais on peut noter :

- Une identification forte au quartier qui facilite et permet l'engagement individuel et le développement des potentiels locaux
- Une forte implication du bailleur social principal du quartier (OPAC de Paris)

Depuis la mise en place de la politique de la ville en février 2003, de nombreux projets ont été impulsés. Plusieurs équipements d'ampleur ont été rénovés (PMI, crèche, écoles, ...) ou ont vu le jour (Centre social et culturel, centre d'animation, locaux associatifs, MAPAD...). Le premier axe de la stratégie globale d'intervention est centré autour de ces nouvelles structures et des projets qu'ils mènent en faveur des habitants du quartier. Il s'agit pour la politique de la ville de permettre au tissu associatif de se développer et de développer son offre de service.

Il s'agit aussi d'assurer la pérennité des projets et leur pertinence dans le temps. Ce renforcement et cette professionnalisation des structures, doit permettre d'aller vers une plus grande articulation et une meilleure coordination de chacune d'entre elles.

Enfin, l'appropriation par les habitants des actions et des structures qui leur sont destinées, reste un enjeu fort. Un effort particulier devra aussi être engagé pour mieux faire connaître les dispositifs de droit commun qui restent aujourd'hui sous-utilisés (accès aux droits, loisirs...)

Le second axe découle du renforcement de l'intervention partenariale. En effet, celle-ci permet de travailler plus fortement et plus spécifiquement en direction des publics prioritaires définis dans le contrat et de thématiques fortes. Si la précarité touche une part très importante de la population, on peut considérer que les personnes âgées isolées, très nombreuses sur le quartier, méritent une attention toute particulière. Un effort tout aussi particulier doit être fait pour permettre à chacun de rentrer dans un parcours d'insertion ; de l'accès aux droits à l'insertion économique.

Enfin, au-delà du boulevard Sérurier, un secteur de 3000 habitants composé exclusivement de logements sociaux gérés par l'OPAC présente des difficultés semblables à celle du quartier Danube-Solidarité. Pour une plus grande cohérence, ce secteur devra être intégré à la géographie prioritaire de la politique de la ville. Le partenariat fort avec le bailleur, le réel travail de prise en compte des populations de ce secteur depuis 2003, la cohérence socio-économique d'une part et urbaine de l'autre sont autant de facteurs qui renforceront la pertinence des actions entreprises.

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

L'intervention des partenaires de la politique de la ville, sur le territoire, s'opère sur l'ensemble des champs repérés dans le contrat. Cependant, le développement d'une vision stratégique ainsi que la réalité des acteurs locaux, impliquent un phasage dans l'engagement des actions. La première des priorités s'incarne dans la consolidation des actions entreprises. Il s'agit ainsi de capitaliser ce qui a pu être engagé, avant d'avancer en tout premier lieu sur les champs de l'insertion économique et sociale des populations du quartier et de l'éducation.

- Emploi, insertion et développement économique
  - Améliorer la complémentarité entre l'offre du PLIE 18e/19e et celle des autres acteurs locaux de l'Insertion Socio-Professionnelle.
  - Mieux coordonner l'offre linguistique sur l'arrondissement pour favoriser l'insertion professionnelle et/ou sociale des publics issus de l'immigration en poursuivant le travail de rapprochement entre l'offre et la demande locales de formation
  - Développer l'approche de la «découverte» de nouveaux secteurs ou métiers, aussi bien pour le public que pour les professionnels de l'accompagnement à l'emploi.
  - Mettre l'accent sur des projets spécifiques promouvant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes
  - Revitaliser les commerces existant et en susciter de nouveaux en spécialisant certains secteurs (Ex : Projet de rue Solidaire)
  - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes chefs de familles monoparentales (Ex : Parcours d'Elles)
  - Favoriser l'insertion et l'apprentissage professionnel des jeunes (Ex: Chantiers d'insertion)
  - Mettre en place un outil de type régie de quartier à l'échelle du quartier Danube Solidarité
- Habitat, logement et cadre de vie
  - Organiser une meilleure intervention des services intervenant sur le cadre de vie en les impliquant fortement dans la démarche de Gestion Urbaine de Proximité
  - Continuer de coordonner les actions entreprises par les collectivités et le bailleur social en articulant les projets politique de la ville avec le projet de territoire de l'OPAC
  - Permettre une bonne intégration du quartier aux nombreux secteurs en mutation avoisinants (friche Hérold, couverture de la Porte des Lilas, Paris Nord-Est...)
  - Favoriser l'implication des habitants dans la vie de leur lieu d'habitation en travaillant avec les bailleurs sociaux à la création ou au renforcement d'amicales de locataires (Ex : travail sur les déclaration de sinistres après des compagnies d'assurance)
  - Favoriser la connaissance du quartier et de ses ressources par chacun en organisant l'accueil des nouveaux habitants
  - Modifier l'ambiance urbaine et l'image du quartier par la redynamisation des commerces et la mise en valeur des activités
- Education
  - Mettre en place les conditions de création d'une équipe de Réussite Educative, au regard de l'action mise en place sur le quartier Curial-Cambrai
  - Travailler en lien avec les équipements scolaires pour éviter le décrochage scolaire en s'appuyant sur le Collège Georges Rouault bénéficiant du label Ambition Réussite
  - Mettre en place des actions regroupant les acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent dans le champ de l'éducation et des loisirs
  - Renforcer l'offre d'accompagnement à la scolarité en proposant des formations aux intervenants bénévoles et créant des parcours au sein des associations du quartier
  - Favoriser les actions en faveur des enfants scolarisés, hors temps scolaire (Ex : Petits riens...)
  - Travailler la question de la prévention de la délinquance avec l'ensemble des acteurs de l'éducation des enfants

- Santé/ Social

Le travail engagé sur la question de la santé dépasse l'échelle du territoire et implique nombre d'acteurs à l'échelle de l'arrondissement. Ce travail devra permettre de déboucher sur la création d'un Atelier Santé Ville.

- Développer la réflexion collective avec les acteurs concernés autour de la question de la souffrance psychique des jeunes.
- Permettre la prise en compte de la souffrance psychique et sociale dans toute démarche d'insertion professionnelle et trouver des outils pour la dépasser en collaborant avec l'association EPOC
- Travailler à l'ouverture de la MAPAD sur le quartier en organisant des actions intergénérationnelles

- Prévention de la délinquance

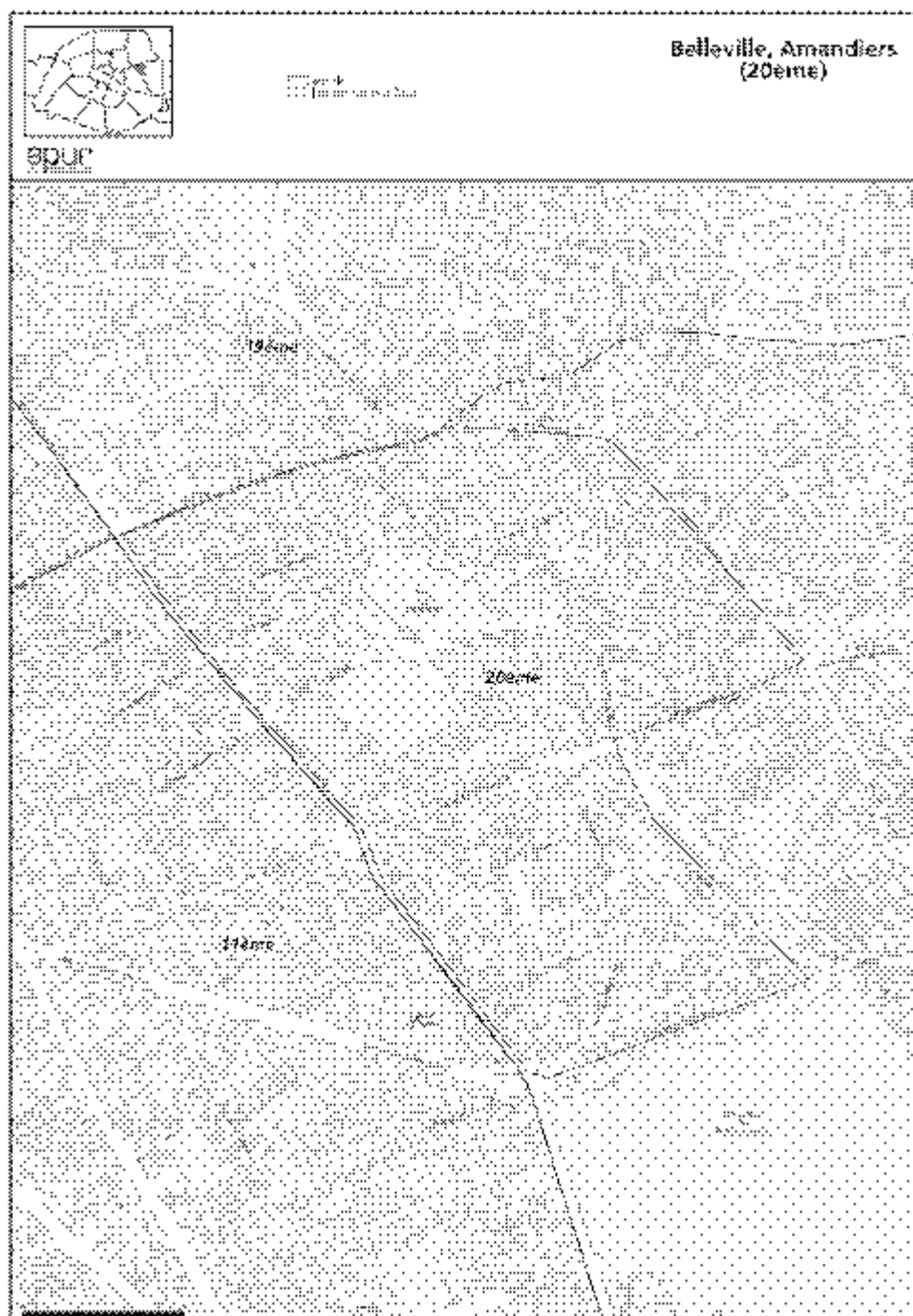
- Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.
- Favoriser la circulation de l'information entre les bailleurs, la police, la justice en renforçant le travail avec le GPIS
- Développer l'offre d'activités hors temps scolaire en faisant mieux connaître les dispositifs de droit commun (notamment ceux proposés par la DJS de la ville de Paris), et en accroissant l'offre d'activités sur site dans le cadre des VVV.
- Continuer la réappropriation de l'espace public par l'ensemble des habitants du quartier (Ex : création du centre d'animation)

- Développement du lien social et citoyenneté

- Permettre de développer des projets locaux d'animation (fêtes de quartiers, petites animations ponctuelles...) en favorisant l'implication directe des habitants
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie de leur quartier en faisant intervenir le Conseil de la Jeunesse, en travaillant avec le centre d'animation à son appropriation par les jeunes
- Développer et renforcer le Centre Social et Culturel
- Initier un travail avec le foyer de travailleurs migrants
- Favoriser une meilleure connaissance du Point d'Accès aux Droits
- Favoriser l'implication des personnes âgées dans les initiatives locales et leur investissement dans les activités proposées
- Impulser des actions de type intergénérationnel afin d'éviter les conflits
- Continuer de travailler au repérage des familles en grande précarité et travailler, le cas échéant à ce qu'elles recouvrent l'intégralité de leurs droits
- Poursuivre l'accompagnement social particulier des mères chefs de familles monoparentales et leur donner accès à des solutions souples de garde des enfants

- Culture

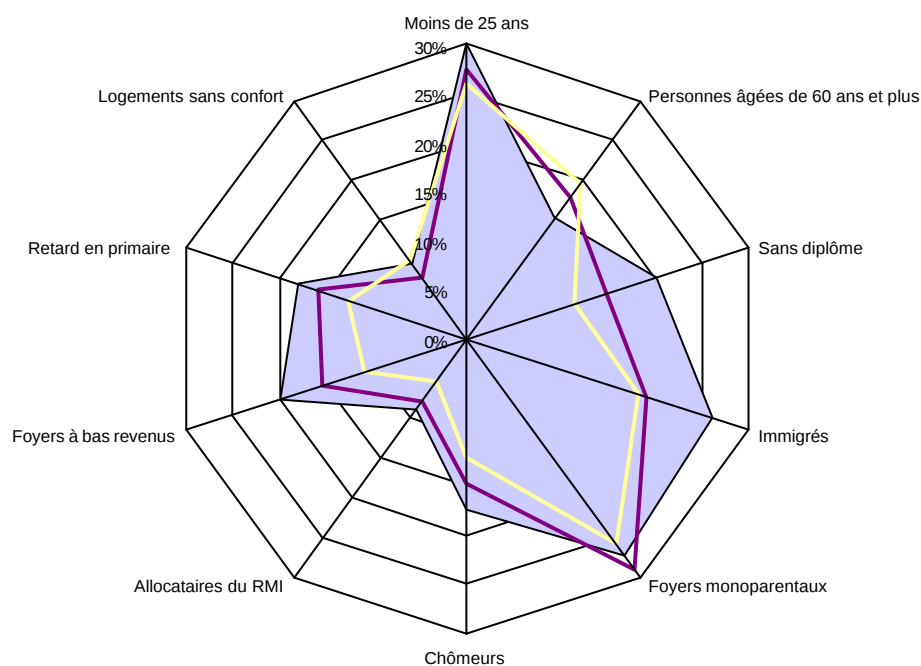
- Améliorer l'accès aux équipements culturels parisiens des publics des quartiers politique de la ville en favorisant les projets de médiation culturelle
- Favoriser les sites politique de la ville comme lieu d'accueil de manifestations culturelles parisiennes comme « Paris Quartier d'été », « Nuit blanche »...
- Favoriser le travail associatif sur le regard sur soi et sur son quartier (Atellanes, Fabrication maison...)
- Renforcer le lien entre les écoles du quartier et les équipements culturels parisiens



### Présentation

- 37 000 habitants
- 86 hectares
- 36% de logements sociaux SRU
- Quartier reconduit (en partie ZUS)

Situé au nord-ouest du 20<sup>e</sup> arrondissement, le quartier «Belleville-Amandiers» était déjà inscrit au contrat de ville 2000-2006. La «zone urbaine sensible» de Belleville, définie par l'Etat en 1996, recouvre son tiers nord-ouest. Sur le plan morphologique, le quartier réunit à la fois des immeubles d'habitat ancien (51% des logements datent d'avant 1948) et récents (27% de logements construits entre 1949 et 1981 et 21% entre 1981 et 1999). La part des logements sociaux est globalement de 36%. Le quartier accueille une population immigrée nombreuse (26% de la population contre 18% à Paris) ainsi qu'une forte proportion de foyers à bas revenus (20% de la population contre 11% à Paris). Sur le plan scolaire, 18% des élèves sont en situation de retard à la fin de l'école primaire (13% à Paris).



#### CARACTERISTIQUES

##### PRINCIPALES :

- Population immigrée +
- Pauvreté, chômage
- Retards scolaires
- Logements sans confort

#### Une forte présence de jeunes et d'immigrés

La structure par âge de la population, comme celle du 20<sup>e</sup> arrondissement dans son ensemble, montre une forte représentation des moins de 20 ans qui représentent 23% de la population totale contre 18% à Paris. A l'opposé, la part des personnes âgées de plus de 60 ans est faible (15% de la population au lieu de 20% à Paris).

Le quartier se caractérise également par une forte présence d'étrangers et d'immigrés. Les étrangers représentent 23% de la population totale (14% à Paris) et les immigrés 26% (18% à Paris).

En termes de niveau de formation, 20% des personnes âgées de 15 ans et plus sont sans diplômes (contre 11% à Paris).

La répartition par catégories socioprofessionnelles fait ressortir le poids des employés et des ouvriers qui représentent 38% de la population active contre 29% à Paris en 1999.

#### Des indicateurs de précarités élevés

Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont près de deux fois plus présents dans le périmètre qu'à l'échelle parisienne (20% contre 11% à Paris). Il en est de même des allocataires du RMI (9% contre 5% à Paris). On observe une forte évolution du nombre d'allocataires du RMI (+30% entre 2001 et 2004), supérieure à celle observée au niveau parisien (+28% de 2001 à 2004). Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 diminue entre 1998 et 2004 à un rythme plus rapide que dans l'ensemble du 20<sup>e</sup> arrondissement (respectivement -7,4% et -2,1%) selon l'observatoire national des ZUS.

En matière d'éducation, le retard scolaire en fin de primaire, qui concerne 18% des élèves en 2002, est bien supérieur au taux parisien (13%). Par ailleurs les enquêtes de santé scolaire 2003 soulignent la fréquence des caries dentaires non soignées (44% des élèves contre 26% à Paris).

Enfin, on dénombre 45 délits pour mille habitants dans le périmètre de la ZUS contre 51 pour mille habitants dans l'ensemble des ZUS de la capitale (état 4001, 2004).

#### Un tissu économique et commercial fragilisé

La situation du quartier au regard de l'emploi est critique : la densité d'emplois est deux fois moins forte que la moyenne parisienne (69 emplois à l'hectare contre 153 à Paris) et inférieure à la moyenne de l'arrondissement (102 emplois à l'hectare). Le constat est le même pour le nombre d'emploi par actif résident : on compte 0,3 emploi par actif contre 0,6 dans le 20<sup>e</sup> arrondissement et 1,4 à Paris.

Le tissu commercial est relativement dense avec 161 commerces pour 10.000 habitants contre 146 dans le 20<sup>e</sup> et 281 à Paris. Cependant, le commerce se concentre le long d'axes principaux comme les rues de Belleville, des Pyrénées, Oberkampf ou le boulevard de Belleville tandis que les rues de desserte n'accueillent que peu de locaux. Le secteur est marqué par une forte proportion de locaux vacants. En 2005, 27% des locaux commerciaux en rez-de-chaussée sont vacants contre 11% à Paris.

NB : pour lutter contre la vacance commerciale et maintenir une diversité des activités, la Ville de Paris a missionné en 2003 une société d'économie mixte, la SEMAEST, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

#### Des conditions de logement très inégales

Si la moitié des logements du quartier sont de construction récente (49% sont postérieurs à 1948), l'autre moitié est composée d'immeubles anciens (51% de logements d'avant 1948) parfois très dégradés, vétustes ou insalubres. En outre 13 hôtels meublés sont recensés dans le périmètre.

La part des résidences principales sans confort, ne disposant pas d'un WC intérieur et d'une douche ou d'une baignoire, est de 10%. C'est un taux supérieur à celui du 20<sup>e</sup> arrondissement (7%) et équivalent à celui de Paris (10%).

NB : En termes d'actions, le traitement de 95 immeubles dégradés a été engagé dans le cadre des missions confiées à la SIEMP et aux opérateurs de l'OAHD, soit 20% des immeubles insalubres recensés dans l'ensemble des quartiers prioritaires. On notera également l'achèvement du jardin des noisetiers dans la ZAC des Amandiers, l'ouverture d'une crèche boulevard de Ménilmontant et le début des travaux de la piscine de Belleville.

#### Un secteur pauvre en équipements sportifs et de santé

La forte proportion de moins de 20 ans explique la présence de plusieurs équipements en faveur de la jeunesse et la petite enfance. On recense par exemple 19 crèches, 20 écoles primaires, et 24 équipements en faveur des adolescents.

Des structures en faveur de l'emploi sont présentes. Il ne dispose pas d'agence ANPE, le quartier est doté d'une régie de quartier, d'un espace public numérique et de quatre

structures d'insertion. Le quartier compte plusieurs équipements culturels : onze musées, théâtres et salles de concert. En matière de sport et de loisirs, un terrain d'éducation physique est localisé dans le quartier et trois gymnases couverts sont à proximité. Il va bénéficier prochainement de l'ouverture de la piscine de Belleville.

En matière d'espace vert, le Parc de Belleville est le principal lieu de détente de la population du quartier.

Le quartier connaît un fort dynamisme associatif avec plus de 45 associations recensées dans le secteur, soit une part pour 10.000 habitants trois fois plus forte que celle constatée à Paris.

### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

Comment développer ce quartier de manière solidaire ? Comment éviter des tensions trop fortes entre des populations issues de milieux socio-économiques différents et adapter les différents usages de la ville qui en découlent ? Tel sont les défis qui se posent à la politique de la ville pour éviter le renforcement des inégalités au sein même de ce quartier. D'où l'importance de consolider une démarche de développement social et urbain

Pour rappel, la politique de la ville vise l'amélioration de la vie des habitants au quotidien sur les quartiers Belleville Amandiers et participe à la réduction des inégalités territoriales en mobilisant les politiques de droit commun et en développant les initiatives locales.

Elle s'appuie sur :

➤ Une ingénierie territoriale de développement local : diagnostic partagé du territoire, mise en projet ascendant et innovant, animation de réseaux et d'un espace ressources ...

➤ Une mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels sur et pour le quartier

➤ Une participation des habitants-usagers : continuer à faire émerger les capacités des habitants à se mobiliser sur des actions collectives au sein de leur quartier, à leur permettre, au sein des projets et des structures, de passer d'une place fréquemment assignée de consommateurs - usagers à proposant - décideurs - acteurs, et à leur laisser une place dans la décision, l'adaptation et le renforcement des politiques publiques et des réponses des professionnels.

➤ Un soutien renforcé à la vie associative : poursuivre et conforter l'intervention des associations en lien avec les services publics, à travers l'accompagnement à l'implantation, l'appui à la consolidation d'activités existantes (conventions pluriannuelles, emplois...), la poursuite d'actions de qualification et de démarche d'évaluation participative

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

- Emploi, insertion et développement économique

? Animation des démarches emploi et coordination en lien avec le Plan Emploi Quartier

- Groupe de Travail avec un axe particulier sur les parcours pour l'emploi des femmes : maillage des structures / impulsion de projets / lutte contre les discriminations dites raciales et promotion de l'égalité hommes - femmes.
- Participation à la plate forme de la Mairie du 20<sup>ème</sup> regroupant des associations intervenant dans le champ de l'insertion économique et des entreprises.

? Accompagnement et consolidation de projets d'insertion sociale et professionnelle

- Ateliers remobilisation vers l'emploi..

- Chantiers écoles et d'insertion
- Groupement Jeunes Créateurs
- ? Favoriser le développement économique local
  - Accompagnement de projets d'économie sociale et solidaire et de projets de création d'activités portés par des habitants
  - Revitalisation commerciale : suivi mission Semaest et accent particulier à porter sur le secteur Amandiers
  - Aide à l'accompagnement des TPE, notamment du BTP en lien avec la dynamique de St Blaise sur le développement durable...
- Habitat, logement et cadre de vie
- ? Mise en place et pilotage d'une Gestion Urbaine de Proximité
  - Animation de la cellule de veille
  - Coordination d'ateliers d'éducation à l'environnement urbain
- ? Elaboration et mise en place de projets sur les terrains de proximité:
  - Square Luquet : suivi du projet de réaménagement sportif
  - Terrain Couronnes : engagement d'une concertation pour qualifier le devenir du terrain et définition d'un projet.
- ? Appui aux opérations projets d'aménagement d'espaces extérieurs :
  - Piat Faucheur Envierges / Couronnes / ...
- ? Suivi de la réhabilitation du foyer des Mûriers
- Education
- ? Coordination de l'Accompagnement scolaire : animation / soutien à la formation / développement d'actions
- ? Mise en place du dispositif de Réussite éducative
- Santé/ Social
- ? Coordination, animation des démarches de santé :
  - Mise en place d'un Atelier Santé Ville avec le quartier St Blaise-Porte de Montreuil
    - Animation d'un réseau d'acteurs des champs sanitaires et sociaux :
      - 1/ groupe de travail santé : animation / impulsion de projets / qualification / capitalisation / évaluation
      - 2/ démarche de santé participative avec les partenaires et les habitants : développement d'actions co-portées et capitalisation des analyses de pratiques
- ? Accompagnement et consolidation de projet associatifs :
  - Soutien aux structures locales qui développent des actions de prévention et de promotion de la santé
  - Amélioration de l'articulation entre accompagnement social et soutien psychologique par une consolidation de l'action associative (Sémaphore / AMSK / ...) et sa mise en cohérence avec les équipements médico-sociaux du secteur et les dynamiques engagées à l'échelle de l'arrondissement via le Conseil Local de Santé Mentale
- ? Appui au développement de démarches favorisant l'accès aux soins
  - Accompagnement d'un projet de formation de relais santé
  - Impulsion d'une démarche de coordination entre les trois centres de santé du territoire notamment sur la question du planning familial
  - Accompagnement d'actions socio-sanitaires au sein du foyer Bisson et Le Retrait.
- Prévention de la délinquance

? Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique

Deux fiches actions concernent des territoires en politique de la Ville dans le CSA, signé en avril 2003 :

- Une action publique territorialisée et graduée sur le quartier Piat-Faucheur-Envierges (fiche n°4).
- Actions spécifiques sur les deux quartiers en périmètre politique de la Ville (fiche n°8).

? Participation à la mise en place d'un projet de prévention de la récidive initié par le Tribunal pour enfants

- Développement du lien social et citoyenneté

? Animation d'une coordination socio-éducative sur le secteur Piat

? Consolidation et mise en cohérence des lieux associatifs d'accès aux droits

? Soutien aux actions d'accès au droit en direction de populations migrantes très précarisées

? Conforter le rôle d'utilité sociale des centres sociaux

- Consolidation de l'offre de services proposés par les centres sociaux
- Accompagnement à la réouverture du centre social des Amandiers

- Culture

? Coordination, animation et mise en cohérence de projets culturels à travers l'animation des réseaux :

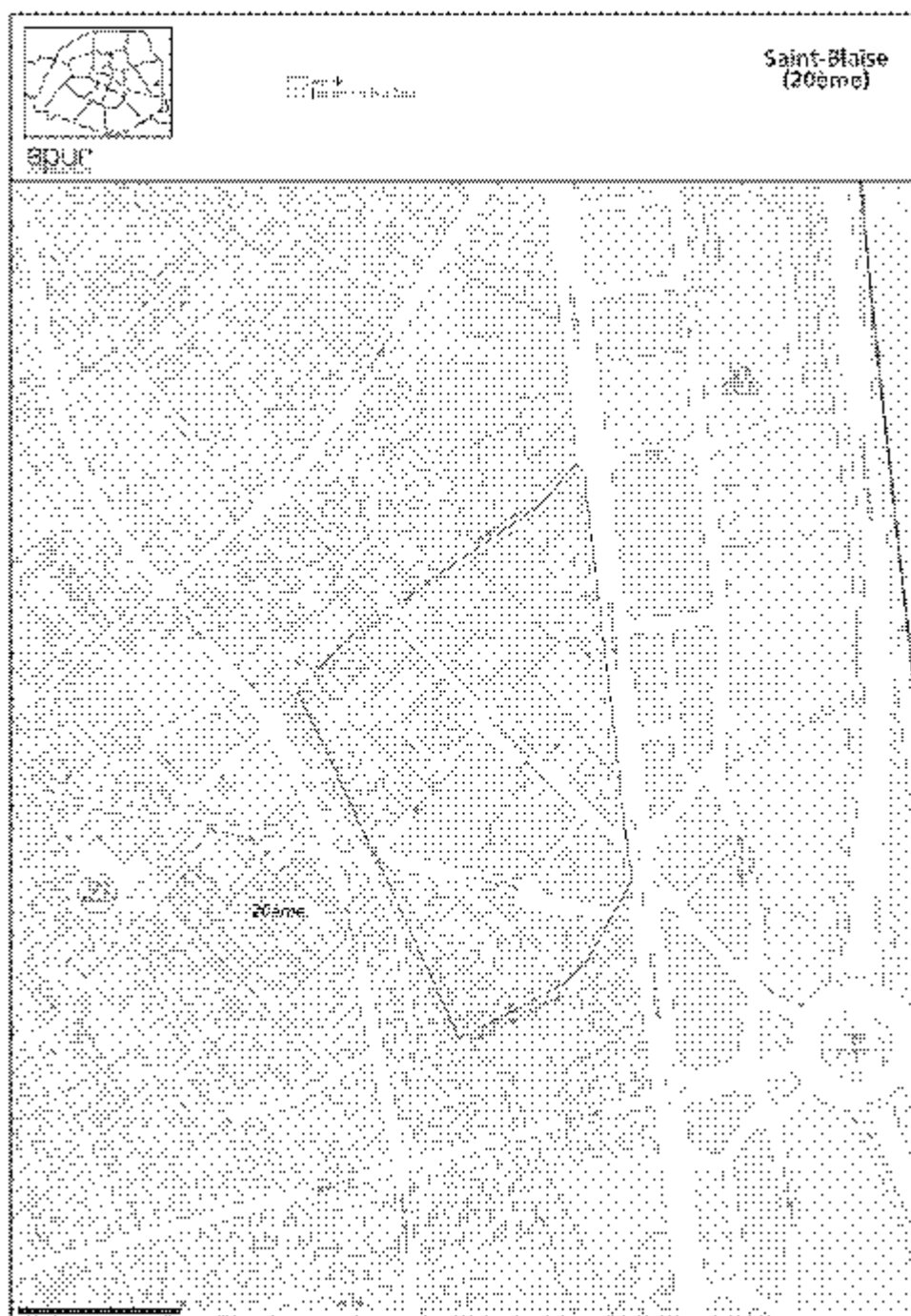
- groupe de travail vidéo / cinéma
- projets "mémoire et histoire d'habitants / de quartiers".

? Favoriser l'accès aux pratiques artistiques et culturelles amateurs en impulsant et en accompagnant les partenariats entre les porteurs de projets culturels et les structures de proximité (ateliers arts plastiques, scientifiques, slam, danse, théâtre, conte...)

? Favoriser l'accès aux équipements et événements culturels : ex : participation au groupe de travail musées à l'échelle parisienne, participation au groupe de travail artothèque à l'échelle du 20<sup>e</sup>.

? Elaboration et diffusion d'outils de communication : "guide des loisirs été", guide des partenaires, lettre électronique DPVI, lettre d'info de l'EDL, documents ressources.

**20<sup>ème</sup> arrondissement quartier Saint Blaise, Porte de Montreuil,  
Fougères et Python Duvernois**



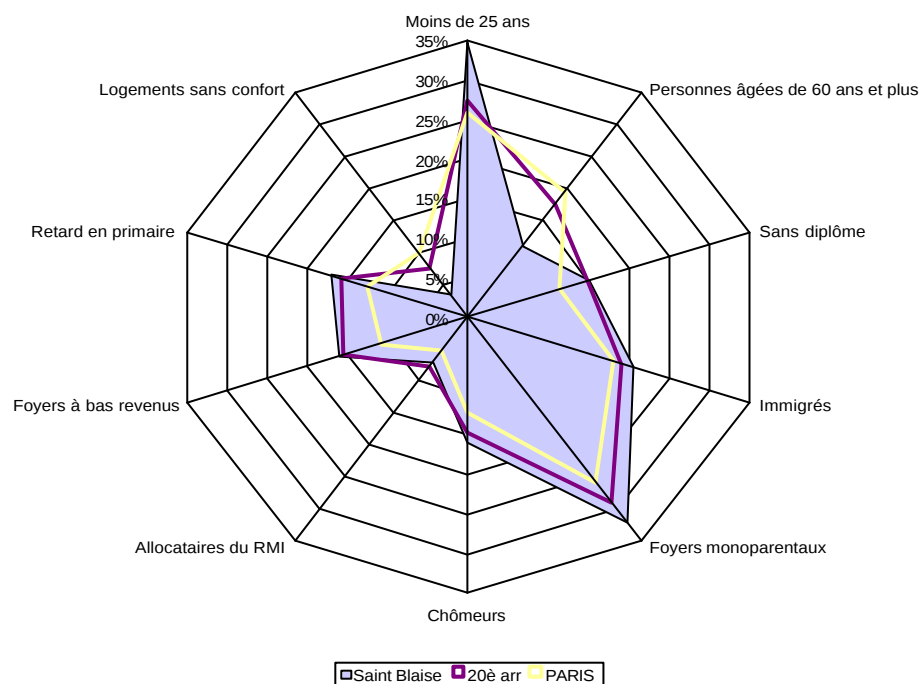
**Présentation Saint Blaise**

- 11 900
- 15 hectares
- 64% de logements sociaux SRU

- Quartier reconduit (contrat de ville 2000-2006, GPRU)

Le quartier Saint Blaise est situé à l'est du 20<sup>e</sup> arrondissement le long du Boulevard Davout. Il est entré en politique de la ville dans le cadre du contrat de Ville 2000-2006. Depuis 2002, il figure également dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU).

Le quartier est formé pour l'essentiel de logement sociaux (plus de 3 000) construits au milieu des années 1960 et achevés dans les années 1980, dans le cadre d'une ZAC. Avec 12 000 habitants pour une superficie de 15 hectares, soit une moyenne de 800 habitants à l'hectare, le quartier Saint-Blaise est classé parmi les plus denses d'Europe. C'est un quartier peu mixte (la fonction résidentielle est majoritaire, l'activité et les commerces sont peu présents) et enclavé (les liaisons avec les quartiers environnants sont difficiles et la desserte en transports collectifs y est peu satisfaisante). Il accueille une forte proportion de jeunes de moins de 25 ans (27% de la population au lieu de 18% à Paris).



## CARACTERISTIQUES

### PRINCIPALES

Une forte proportion de jeunes et de familles, peu de personnes âgées

Le quartier se caractérise par une présence forte des familles (41% des ménages au lieu de 22% à Paris). Les familles monoparentales sont particulièrement représentées : elles forment 32% des familles (contre 26% à Paris).

La vitalité des familles dans le secteur se retrouve dans la pyramide des âges, marquée par l'importance des moins de 20 ans qui représentent 27% de la population totale au lieu de 18% à Paris. La part des plus de 60 ans est à l'inverse particulièrement faible, 11% (20% à Paris).

Le quartier accueille une population immigrée légèrement plus nombreuse qu'à Paris (21% de la population au lieu de 18% à Paris)

La structure sociale est marquée par l'importance des ménages à bas revenus : les employés et les ouvriers représentent 44% des actifs en 1999 (29% à Paris) et les cadres seulement 14% (33% à Paris).

#### Une population modeste

Les indicateurs de précarité confirment la présence d'une population modeste. La part des foyers vivant sous le seuil des bas revenus est plus élevée qu'au niveau parisien (16% de la population au lieu de 11%). Il en est de même des allocataires du RMI qui forment 7% des ménages (5% à Paris). Leur nombre a crû de 28% entre 2001 et 2004 (+28% à Paris sur la période). En 1999, 16% des actifs étaient à la recherche d'un emploi au lieu de 11% à Paris.

En matière d'éducation, le retard scolaire concerne une proportion importante d'enfants : en fin d'école primaire, 16% des enfants ont au moins un an de retard (13% à Paris). Une forte part des élèves de CP souffrent d'une carie dentaire non soignée (39% contre 26% à Paris).

#### Un déficit d'emplois et de commerces

Le tissu économique ne permet pas de répondre à la densité de population du secteur. Peu d'emplois sont exercés sur place (110 emplois à l'hectare contre 153 à Paris) et le taux n'est que de 0,3 emploi par actif pour Saint Blaise (1,4 à Paris).

Le commerce local est peu dense, formé de 94 établissements selon la banque de données sur le commerce 2005 ce qui correspond à un indice par habitant de 8 pour mille (30 pour mille à Paris). Les commerces du secteur sont principalement des commerces alimentaires de proximité, confrontés à la concurrence des hypermarchés de la porte de Montreuil et de la porte de Bagnolet. Le périmètre compte une part de locaux vacants supérieure à la moyenne parisienne (16% en 2005 contre 11% à Paris). Par ailleurs, l'activité à proximité du quartier des Puces de Montreuil ne profite pas à la population du quartier en termes d'emplois.

Le quartier souffre globalement d'un manque de mixité fonctionnelle : la fonction résidentielle occupe une large place alors que le secteur compte peu d'activités et de commerces.

#### Un quartier en mutation

Le quartier est composé d'une majorité de logements sociaux gérés par plusieurs bailleurs (Opac, Sagi, Sagéco et Ocil). Les logements sont de construction récente. La plupart d'entre eux (55%) ont été construits après 1975. (14% à Paris). Ce sont des logements de taille moyenne : 46% d'entre eux ont une superficie comprise entre 40 et 70 m<sup>2</sup> (35% à Paris).

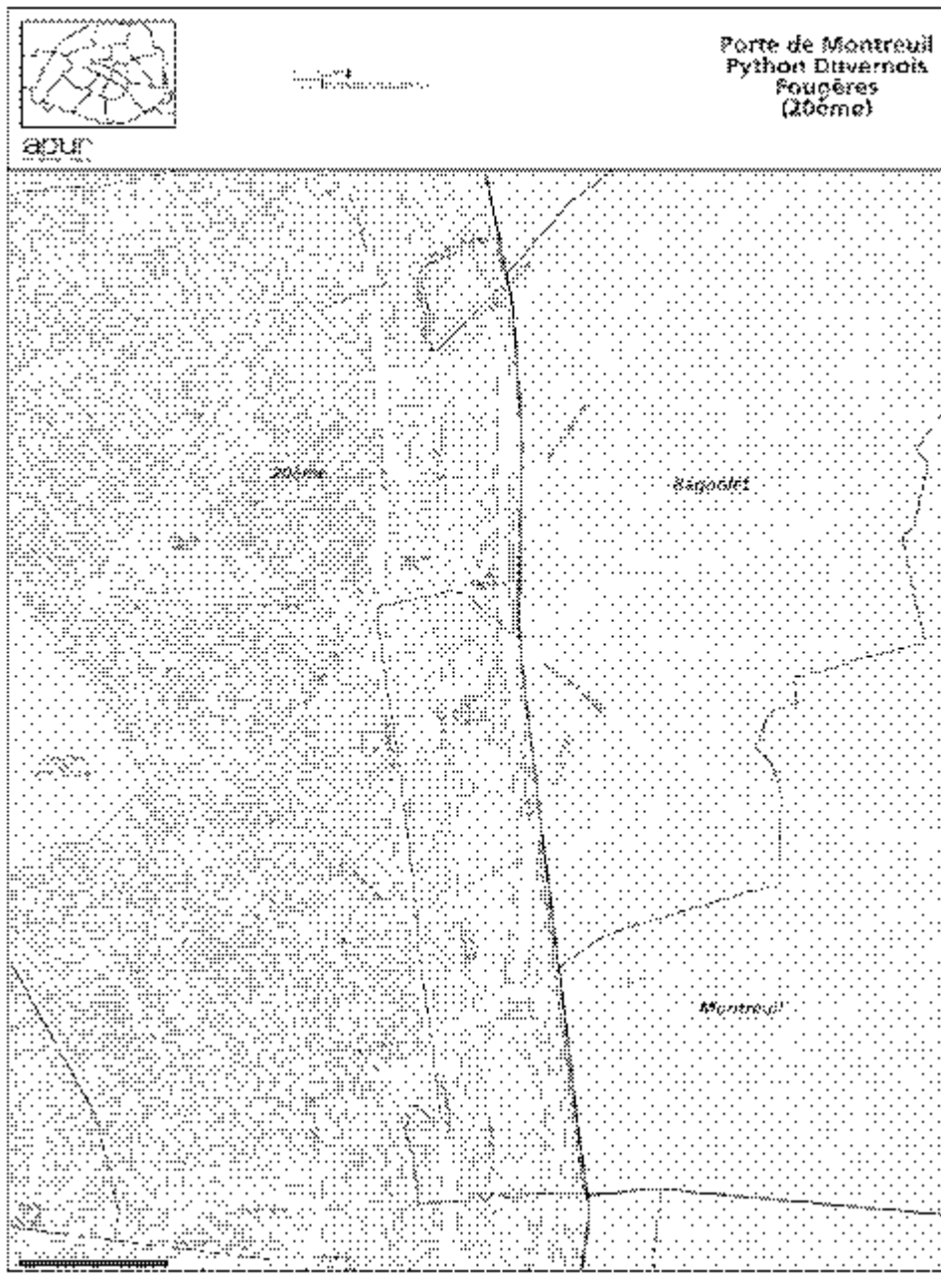
En terme de cadre de vie et d'environnement le quartier souffre des dysfonctionnements fréquemment associés à une certaine conception urbaine dite moderne : problèmes d'accessibilité, dégradation des espaces publics, mauvaise qualité de l'habitat, vacance des parkings.. Le quartier est peu perméable et cloisonné en raison d'un maillage intérieur peu dense. L'échelle bâtie du quartier, en rupture avec son environnement immédiat, favorise l'impression d'enclavement.

NB : Le projet de territoire adopté dans le cadre du GPRU vise à ouvrir le quartier sur son environnement, faciliter sa traversée et redynamiser les commerces. Des opérations

structurantes sont prévues comme la requalification de la galerie commerciale, le percement d'une nouvelle voie, des opérations de constructions-démolitions et de résidentialisation..

#### Un déficit de structures en faveur de l'emploi

Le quartier compte quatre crèches et cinq écoles (trois écoles maternelles et deux écoles primaires). Seule l'école localisée rue de Vitruve n'est pas en ZEP. On dénombre trois équipements sportifs à Saint Blaise, ainsi que plusieurs autres à proximité. Des équipements culturels sont présents : une bibliothèque, un atelier ADAC, un centre d'animation et deux théâtres (Théâtre des mains nues et théâtre des quarts d'heure). L'ouverture de la plus grande médiathèque de la capitale (4 000 m<sup>2</sup>) rue de Bagnolet est prévue pour début 2008. En ce qui concerne la santé et l'hébergement de personnes âgées, il existe également des équipements. Les établissements d'enseignement secondaires sont plus éloignés. Malgré un taux de chômage important, il existe un déficit de structures en faveur de l'emploi. On recense néanmoins une mission locale pour la Formation et l'emploi des jeunes et deux structures d'insertion par l'activité économique. Même si les bus y pallient partiellement, le nord du quartier, densément peuplé, est éloigné des stations de métro.



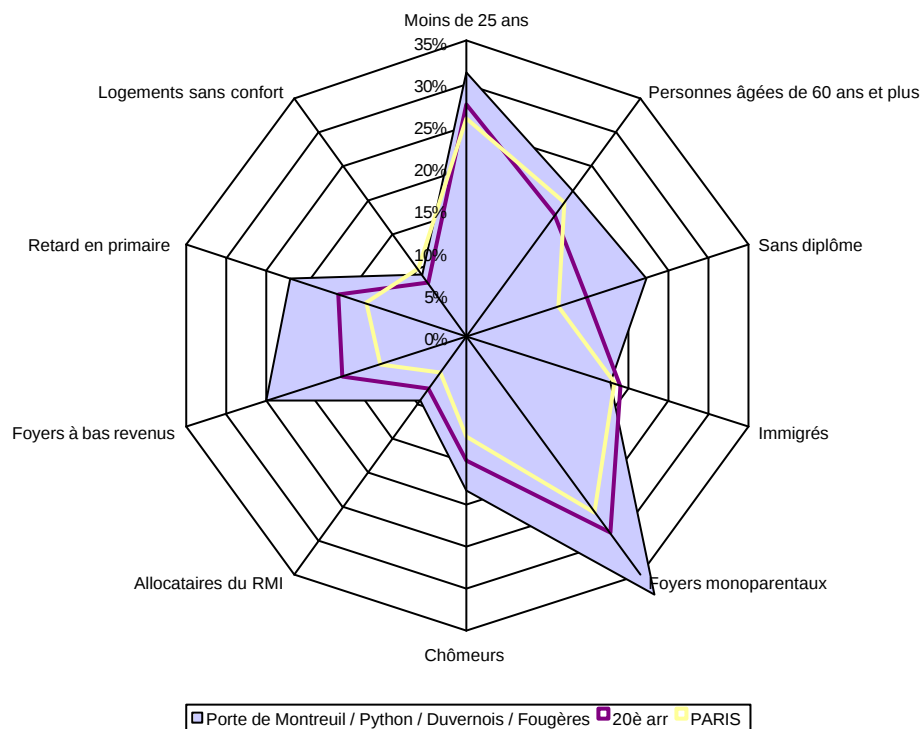
### Présentation Porte de Montreuil, Python-Duvernois, Fougères

- 13 500 habitants
- 50 hectares
- 61% de logements sociaux SRU
- Quartier reconduit (contrat de ville 2000-2006, GPRU)

Le quartier de la Porte de Montreuil est inscrit au contrat de ville 2000-2006, il se confond avec le périmètre du GPRU. Le contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 reprend la totalité du secteur en y ajoutant un petit îlot au sud. Situé à l'est du 20<sup>e</sup> arrondissement, le quartier est enserré entre le boulevard Davout à l'ouest et le périphérique à l'est.

Le quartier se décompose en trois bandes longitudinales distinctes, la première composée des habitations bon marché des années 30 et 40, la deuxième formée d'équipement sportifs et de jardins et la troisième correspondant au boulevard périphérique. Le parc de logements sociaux

est important, 61% des logements. Il accueille une forte proportion de jeunes mais aussi une population vieillissante. Les difficultés du quartier se traduisent par une forte proportion de foyers à bas revenus, 25% contre 11% en moyenne parisienne, un taux de chômage en 1999 de six points supérieur au taux parisien, 18% au lieu de 12%. On note également un fort retard scolaire à la fin de l'école primaire, 22% contre 13% à Paris.



#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- Population âgée +
- Jeunes de moins de 25 ans
- Pauvreté, chômage
- Retards scolaires, niveau de formation

#### Une forte proportion de jeunes et de personnes âgées

La structure par âge de la population du quartier montre que les moins de 20 ans sont beaucoup plus nombreux que la moyenne parisienne, ils représentent un quart de la population du secteur pour seulement 18% à Paris. Cette force vive est un atout pour le quartier qui accueille également une population vieillissante. Les personnes âgées représentent 21% de la population, ce qui constitue l'un des plus forts taux observés dans les secteurs prioritaires (18% à Paris). Les jeunes actifs de 20 à 34 ans sont, en revanche, nettement moins représentés qu'à Paris (19% contre 28%).

En termes de niveau de formation, l'écart avec Paris est très marqué : le quartier compte deux fois plus de sans diplômes (22% des personnes âgées de 15 ans et plus contre 11% à Paris). La structure des actifs laisse apparaître le faible poids des cadres, professions intellectuelles supérieures, ils sont 3,5 fois moins nombreux que la moyenne parisienne (9% contre 33%), et

la proportion plus importante des employés et des ouvriers qui représentent 50% de la population active contre 29% à Paris en 1999.

#### Des niveaux de précarité élevés

Les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sont 2,5 fois plus nombreux dans le quartier de la Porte de Montreuil qu'à Paris : 25% contre 11%. Leur évolution entre 2001 et 2004 est de +21%. Les allocataires du RMI sont également plus nombreux (9% contre 5% à Paris) mais c'est surtout leur évolution à la hausse entre 2001 et 2004 qui est beaucoup plus accentuée que celle observée à Paris (+51% contre +28%). La part des chômeurs habitant le quartier équivaut à la moyenne des quartiers prioritaires mais reste nettement plus élevée que le taux parisien (18% dans le quartier contre 12% à Paris).

La précarité au niveau scolaire est fortement marquée à la Porte de Montreuil avec un taux de retard atteignant 22% des élèves en fin de primaire en 2002 contre 13% pour le taux parisien. La santé des enfants est un autre symptôme des difficultés du secteur : les bilans de santé établis en 3<sup>e</sup> année de maternelle laissent apparaître des troubles plus accentués chez les élèves du secteur que ceux observés en moyenne à Paris ; la proportion de caries dentaires signalées en première année de primaire est de 42% dans le quartier contre 26% à Paris.

Le quartier accueille de nombreux foyers monoparentaux (38% des familles au lieu de 26% à Paris) ayant des revenus modestes.

#### Un déficit d'emploi important

La densité d'emploi est quatre fois moins élevée que la moyenne parisienne, 38 emplois à l'hectare pour 153 emplois à Paris. Le nombre d'emploi par actif résident est, quant à lui, cinq fois moins important : seulement de 0,3 pour 1,4 à Paris. Un des objectifs du projet de territoire est de profiter du dynamisme des villes de Montreuil et de Bagnolet pour favoriser le développement économique et l'emploi du quartier.

L'activité commerciale est peu présente sur le périmètre et principalement située le long du boulevard Davout. On dénombre 82 commerces pour 10.000 habitants contre 281 à Paris. Les habitants du quartier peuvent bénéficier de la présence de grands centres commerciaux aux portes de Paris mais pour les achats de proximité, ils doivent se diriger vers les rues d'Avron ou Saint Blaise mieux pourvues en commerces liés au quotidien.

Le quartier ne peut pas omettre la présence des Puces, le plus grand marché ouvert (1,3 hectares) à Paris même si ces dernières engendrent un certain nombre de nuisances pour le secteur : saleté, embouteillages, insécurité...

#### Un quartier en mutation

Le quartier de la Porte de Montreuil comprend deux entités bien distinctes, le secteur allant de la Porte de Montreuil jusqu'à l'avenue de la Porte de Bagnolet mais également le petit quartier de 4,1 hectares de la cité Fougères. Ce dernier est un ensemble de logements, ancienne cité d'urgence construite dans l'immédiat après-guerre ; elle a fait l'objet depuis d'une démolition-reconstruction terminée en 2002. L'habitat y est donc récent et essentiellement composé de logements sociaux (95% en 2003) dont les surfaces sont comprises entre 40 et 70 m<sup>2</sup> pour 45% d'entre eux et entre 70 et 100 m<sup>2</sup> pour 35%.

Le secteur compris entre la Porte de Montreuil et la Porte de Bagnolet est lui aussi majoritairement constitué d'habitat social et englobe les cités Félix-Terrier et Patrice-de-la-Tour-du-Pin.

L'ensemble du quartier Porte de Montreuil-Python-Duvernois-Fougères est occupé par une population âgée, installée de longue date, et de personnes plus jeunes. Plus de 60% des logements a été construit avant 1948, 23% entre 1949 et 1981, les logements récents sont deux fois plus nombreux que la moyenne parisienne : 16% pour 7%. L'inconfort du parc de logements équivaut à celui constaté à Paris avec 9% des logements sans WC et/ou douche).

NB : En terme d'actions, le grand projet de renouvellement urbain mis en place dans le quartier s'articule autour d'objectifs : améliorer le cadre de vie, créer de nouveaux équipements, résoudre les problèmes liés au marché aux puces et mettre en valeur ce secteur, rétablir les liens et la continuité de paysage avec les quartiers parisiens et les villes voisines.

La Porte de Montreuil a un rôle de premier plan à jouer dans la dynamique de l'Est parisien. D'ailleurs, la Ville de Paris a signé en juin 2002 un protocole de partenariat avec la Ville de Montreuil destiné à favoriser le dialogue, les échanges d'expérience et l'élaboration de projets communs.

Des équipements destinés aux familles et aux personnes âgées à développer

Les équipements à développer, au regard des caractéristiques démographiques et sociales du quartier sont les équipements destinés aux personnes âgées, aux familles et aux jeunes.

La localisation du quartier sur la ceinture verte favorise la présence d'équipements sportifs, ils sont au nombre de dix huit : stades, gymnases, bassin-école

Il existe un potentiel fort pour créer un pôle de loisir. Le réaménagement des Puces pourrait permettre d'utiliser l'espace, en dehors des jours de marché, à des manifestations sportives ou culturelles, dans un contexte de dynamique intercommunale très forte.

Les structures en faveur de l'emploi sont peu implantées dans le quartier. Il bénéficie néanmoins des équipements situés dans le quartier Saint Blaise tout proche, soit une mission locale pour la formation et l'emploi des jeunes et deux structures d'insertion par l'activité économique.

### **Problématique et stratégie d'intervention globale**

Fort de ce constat, il est nécessaire de poursuivre la dynamique engagée au titre des Grands Projets de Renouvellement Urbain de Saint Blaise et de la Porte de Montreuil, tout en renforçant l'action sur le micro quartier des Fougères et en s'interrogeant sur le devenir du quartier limitrophe Python Duvernois qui connaît des difficultés sociales et urbaines. Il s'agit de :

- Redonner une identité et une attractivité à ces quartiers
- Poursuivre l'amélioration du cadre de vie et redonner des usages aux espaces collectifs
- Faire des ressources économiques un levier pour le développement de l'emploi
- Favoriser l'insertion sociale de tous

### **Déclinaison territoriale des thématiques du contrat**

- Emploi, insertion et développement économique :

- Encourager le développement économique afin de diversifier les fonctions urbaines. Il impose la création de nouveaux espaces pour l'implantation d'entreprises (parking square des Cardeurs, galerie commerciale St Blaise, abord du périphérique et nouvelle esplanade Porte de Montreuil). Une démarche de développement économique local sera proposée afin de permettre de favoriser une mixité d'usage entre les professionnels et habitants. Aussi il est proposé de valoriser les secteurs d'activités déjà présents et d'en faire un levier de développement des territoires, soit :
  - Un accompagnement à court terme des activités économiques présentes localement :
    - Les entreprises de jeu vidéo, autour du projet de technopole Multimédias
    - Les entreprises du BTP autour de leur qualification sur le développement durable
    - Les entreprises culturelles, et notamment les deux secteurs les plus présents : édition imprimerie et diffusion culturelle en ligne
  - Une revalorisation des commerces de proximité sur les axes à vocation commerciale
  - Le développement à terme de services aux entreprises afin de répondre aux besoins des salariés et entreprises tout en créant de l'emploi

- Faire des ressources économiques un levier pour l'emploi
- Renforcer les dispositifs permettant de lutter contre les freins à l'emploi : alphabétisation, langue française, accès aux droits
- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes : Projet de parrainage des collégiens sur l'orientation professionnelle, action découvertes des métiers, développement de formation de pré-qualification (ex : chantier école éco-construction, animation environnement et tourisme urbain, ...)
- Développer les parcours vers l'emploi sur les filières économiques à potentiel local : tourisme de proximité, artisanat du bâtiment, multimédias vidéos, imprimerie, services à la personne et services aux entreprises, ...
- Profiter de la dynamique de projet urbain pour favoriser le développement d'emploi de la construction, paysage, récupération de matériaux, ... Elle implique une prise en compte systématique des possibilités d'emploi local dans l'ensemble des projets développés (clauses d'insertion, chantier école, chantier d'insertion...)
- Appui à la création d'entreprises des jeunes d'une part, par la mise en place d'un Groupement Jeune Créateur, mais aussi des adultes par le renforcement de l'ancrage de Coopaname et des opérateurs de l'aide à la création d'entreprise, qui peut être proposée autour du projet à l'étude d'incubateur d'entreprises dans l'actuelle galerie commerciale de St Blaise
  - Habitat, logement et cadre de vie :
- Permettre une réappropriation des espaces publics, espaces verts et équipements existants, dans une perspective de développement durable. Elle implique une prise en compte de la valeur d'usage et des modes de gestion des espaces dans leur devenir ainsi qu'une diversification des activités et services. La mise en œuvre de Chantiers Publics et la démarche sur la qualité des espaces publics doit permettre de repenser des espaces de proximité ouverts, appropriables, modulables et évolutifs.
- Engager des opérations d'amélioration de l'habitat (résidentialisation, restructuration, réhabilitation et ponctuellement de démolition reconstruction : barre Vitruve et logements sous porche à St Blaise) tout en favorisant le maintien des personnes âgées (adaptation de logement et services à domicile), la décohabitation des plus jeunes, et la diversification des services en direction des habitants (garde d'enfants, aide de vie, bricolage etc...), notamment en direction des plus isolés
- Améliorer la gestion urbaine de proximité en matière de propreté (adaptation des prestations d'entretien, petit réaménagement de proximité des coins et espaces délaissés, action de prévention...), d'accès aux équipements, de circulation (stationnement, signalisation) et de tranquillité.
- Conforter l'identité de ces quartiers par une mise en valeur de leurs patrimoines tant naturels, urbains, historiques, et sociaux (puces, Habitat à Bon Marché, Petite Ceinture, Eglises, jardins, théâtres, paysages cachés...). La valorisation des ressources, potentialités, et éléments identitaires de ces quartiers par l'intermédiaire de nouvelles formes d'appréhension de la ville (journée du patrimoine, promenades urbaines, visites d'entreprises, festival culturel, «street games »,...) doivent permettre une revalorisation de l'image de ces quartiers, l'appropriation des espaces publics et être le support de nouvelles formes de tourisme urbain.
- Définir la programmation et préfigurer de nouveaux espaces publics et équipements à vocation métropolitaine et locale (sportifs, culturels, récréatifs). Cette programmation doit veiller à répondre aux besoins de proximité afin de ne pas créer de nouvelles enclaves territoriales.
- Ouvrir ces quartiers sur l'extérieur par une amélioration du maillage et le traitement des entrées de quartier tout en confortant des centres de proximités autour d'une identité urbaine, de commerces et d'équipements de proximité,

- Mettre en œuvre le projet chantiers Publics : un cadre expérimental pour le développement de nouveaux espaces publics à partir des usages des habitants et usagers de ces quartiers. L'opération Chantiers Publics expérimente et met en acte les orientations du projet de renouvellement urbain à travers l'aménagement transitoire d'espaces collectifs plus ou moins délaissés et en développant une série de projets de proximité orientée sur les usages, les pratiques d'espaces, l'implication active des habitants et des acteurs locaux,

- Education :

- Améliorer l'offre en matière d'équipement jeunesse en particulier en direction de la petite enfance et des adolescents et jeunes adultes.
- Renforcer les équipements en direction de la petite enfance : maison verte, halte-garderie à court terme et programmation d'une nouvelle crèche à moyen terme.
- Favoriser la complémentarité des actions jeunesse existantes par la création d'une coordination adolescence jeunes adultes : Espace St Blaise (adolescents), Centre d'animation Louis Lumière (18-25, loisirs éducatifs), AJI (12-25, axe insertion professionnelle, santé), les associations sportives (Plus loin, Vivre Autrement, ...)
- Créer une offre en direction des adolescents (équipements multisports sur le TEP Davout, centre de loisirs préadolescents, centres multimédias vidéo, espaces récréatifs ouverts...)
- Mettre en œuvre le dispositif « réussite éducative » à partir de la plateforme d'accompagnement scolaire pour adapter et qualifier l'offre périscolaire aux besoins du quartier, améliorer l'accueil des enfants et des familles rencontrant des difficultés économiques, adapter l'offre proposée dans les centres de loisirs. .. Elle passe aussi par le développement des projets éducatifs telle l'installation d'une antenne AJE Porte de Montreuil (accompagnement scolaire et tutorat des 16-25 ans) ou la création d'un pôle d'éducation numérique en lien avec l'espace public numérique.

- Santé/ Social :

- Favoriser les actions de prévention santé et de développement d'équipements support d'actions de sensibilisation,
- Etudier l'opportunité de création d'une Maison de Santé Porte de Montreuil à partir des besoins identifiés par les diagnostics réalisés par l'INSERM et l'équipe de développement local,
- Créer un Pole Information santé des jeunes , ouverture d'une Antenne Jeune à la Porte de Bagnolet
- Encourager le développement d'actions de prévention santé en lien avec les activités sportives et dans les futurs équipements créés (parcours santé de la ceinture verte, piscine, terrain de sport, activité bien être, ...) tout en soutenant des actions de prévention ciblées telles celles déjà engagées avec des nouvelles formes (théâtre Forum du théâtre du Chaos,...)

- Prévention de la délinquance

? Accompagnement et mise en cohérence des actions VVV et des animations de quartier  
 ? Utiliser le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance (CSPDA) et le contrat de sécurité d'arrondissement (CSA) pour mobiliser les partenaires, actualiser les diagnostics territoriaux et réorienter ou mettre en place de nouvelles actions en matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique. Une fiche action concerne des territoires en politique de la Ville dans le CSA, signé en avril 2003 :

- Actions spécifiques sur le quartier Saint-Blaise (fiche n°9).

- Développement du lien social et citoyenneté :

? Créer des équipements familiaux Porte de Montreuil, notamment un centre social mais aussi d'autres équipements de loisirs et/ou récréatifs  
? Renforcer l'offre de services et de loisirs à destination des personnes âgées  
? Favoriser les animations locales et toutes formes d'action favorisant la rencontre dans l'espace public. Ces actions doivent être aussi le support de nouvelles formes d'implication des habitants dans les projets de transformation du quartier  
? Mettre en œuvre un Fond d'aide aux initiatives des habitants (FAIH)

- Culture

- Améliorer l'insertion sociale et culturelle
- Valoriser l'offre culturelle des théâtres et compagnies présentes pour développer les actions en lien avec les habitants (ateliers de pratiques amateurs, accès aux équipements, activités hors les murs...), favoriser l'émergence de nouveaux équipements culturels autour de la lecture, de la culture multimédia, pratiques amateurs ...